



# Rapport financier annuel

2017 - 2018





# sommaire

Il s'agit d'un projet d'Etats Financiers consolidés et sociaux qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

<b>01.</b>	Déclaration de la personne attestant de la régularité des comptes	4
<b>02.</b>	Rapport de gestion	6
<b>03.</b>	Comptes consolidés	78
<b>04.</b>	Comptes annuels	136

CHAPITRE 1

# Déclaration de la personne attestant de la régularité des comptes

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Caissargues, le 31 octobre 2018

Guy BASTIDE  
Président Directeur Général

CHAPITRE 2

# Rapport de gestion

# PREMIÈRE PARTIE

## RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2018

---

### 01. **Activité et résultat de l'exercice écoulé**

#### 1.1 **Comptes sociaux Bastide, le Confort Médical**

Notre chiffre d'affaires a progressé au cours des deux derniers exercices comme suit :

- 186 584 739€ H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2017,
- 197 750 236€ H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2018,

soit une augmentation de 6,1% sur les 12 derniers mois.

L'activité de location a progressé de 3,8%, l'activité de vente de 8,7%. La location représente 54,14% du Chiffre d'affaires hors taxes, et les ventes 45,86%.

L'activité tiers payant représente 43,88% du chiffre d'affaires hors taxes, et l'activité hors tiers payant, 56,12%.

Le coefficient de marge brute est passé de 66,33% pour l'exercice clos le 30 juin 2017 à 65,85% pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

Le résultat d'exploitation est en diminution, il était de 3 460 437€ pour l'exercice clos le 30 juin 2017, il est de 2 773 325€ pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

La charge financière hors dotation est en hausse de 107% passant de 2 112 898€ pour l'exercice clos le 30 juin 2017 à 4 378 100 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018.

Les produits financiers s'élèvent à 3 687 707€.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter une perte de 1 897 607€.

Il n'y a pas de participation des salariés aux résultats de l'entreprise au titre de la clôture du 30 juin 2018.

Pour cet exercice, il ressort un montant de charges de 252 583€ au titre des dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts qui ont généré un impôt de 84 194€.

Compte tenu d'un crédit d'impôt sur les bénéfices de 1 678 029€ pour l'exercice contre un crédit d'impôt de 719 890€ pour l'exercice précédent, c'est un bénéfice net de 1 258 315€ qui a été réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2018, contre 3 902 039€ pour l'exercice précédent.

Le CICE intégré dans les comptes de l'exercice s'élève à la somme de 2 149 419 € contre 2 007 528 € sur l'exercice précédent. Le CICE acquis au titre de l'exercice précédent a été affecté en priorité à la création de postes dans le cadre du développement des nouveaux pôles spécialisés ainsi qu'au financement des dispositifs médicaux destinés à la location.

# 1.2 Situation des filiales

Le comparatif des données financières des filiales qui ont été acquises au cours de cet exercice n'est établi qu'à compter de l'exercice d'intégration de la filiale au sein du Groupe Bastide le confort médical.

### CONFORTIS SAS

La S.A. Bastide le Confort Médical détient 100 % du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires de cet exercice s'établit à 3 522 844 € HT contre 3 517 277 € HT pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation était de 3 524 881 € pour l'exercice clos au 30 juin 2017, il atteint 3 426 828 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018.

La société a réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2018, un bénéfice net de 2 725 828 €, contre 2 376 861 € pour l'exercice précédent.

Le contrat de location gérance existant s'est poursuivi entre la société Confortis et Bastide le confort médical.

La société est propriétaire d'un local situé à Saint Contest (Manche) au Clos Barbey d'une surface de 1.070 m<sup>2</sup> sur un terrain de 2.689 m<sup>2</sup>. Ce local était donné à bail commercial à la SA Bastide le confort médical depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009. Depuis juin 2017, la SA Bastide ne loue qu'une partie de ce local. La SAS CONFORTIS loue une partie du local à un autre occupant depuis juin 2017.

### BASTIDE FRANCHISE SAS

La S.A. Bastide le confort médical détient 100 % du capital social de cette société.

Cette société a pour objet de développer l'activité de franchise.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 1 477 052 € contre 1 204 461 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 418 173 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018 contre 222 551 € pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Le résultat net est de 281 558 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018 contre un résultat de 156 558 € pour l'exercice précédent.

De nouvelles franchises ont ouvert au cours de l'exercice :

- Agence de Paris 16<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissement – cession en franchise de ces deux agences du réseau en août 2017
- Tulle (Corrèze) sous le concept local en septembre 2017
- Vichy (Alliers) sous le concept local en septembre 2017
- Chalons sur Saône (Saône et Loire) sous le concept agence en septembre 2017
- Senlis (Oise) sous le concept local en septembre 2017
- Annemasse (Haute-Savoie) sous le concept local en septembre 2017
- Saintes (Charente-Maritime) sous le concept local en septembre 2017
- Clermont Ferrand (Auvergne) sous le concept agence en octobre 2017
- Villefranche de Rouergue (Aveyron) sous le concept agence en octobre 2017
- Cherbourg (Manche) sous le concept agence en novembre 2017
- Gif sur Yvette (Essonne) sous le concept agence en novembre 2017
- Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) est passée du concept local au concept agence en février 2018
- Ancenis (Loire-Atlantique) sous le concept en mars 2018
- Montbéliard (Doubs) sous le concept local en mars 2018
- Chalons en Champagne (Marne) changement de concept avril 2018 passant du concept local au concept agence
- Bergerac (Dordogne) sous le concept agence en avril 2018





### **CENTRE DE STOMATHÉRAPIE SAS**

Cette société est spécialisée dans le domaine de la prestation de santé notamment dans le domaine de la stomathérapie. La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 4 349 379 € contre 4 379 216 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice est de 234 902 € contre 366 363 € pour l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice ressort à 170 384 € contre 264 745 € sur l'exercice précédent.

### **SB FORMATION SAS**

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Cette société dispense de la formation notamment au sein du Groupe.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 22 150 € contre 91 450 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice est de -34 529 € contre 22 528 € pour l'exercice précédent.

La perte de l'exercice ressort à 34 146 € contre un résultat net de 15 389 € pour l'exercice précédent.

### **AB2M SAS**

Cette société détenue à 100% est spécialisée dans le domaine de la prestation de santé notamment dans le domaine de la stomathérapie en Ile de France.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 3 384 951 € contre 3 271 322 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 483 912 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018 contre 492 223 € pour l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice ressort à 328 060 € contre 326 677 € pour l'exercice précédent.

### **DOM'AIR SARL**

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Elle développe son activité dans le domaine de l'assistance respiratoire en région bordelaise.

Son chiffre d'affaires hors taxes pour cet exercice est de 2 181 330 € contre 890 600 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de -191 744 € contre -93 955 € pour l'exercice clos au 30 juin 2017.

Le résultat net de l'exercice ressort à -238 035 € contre -109 264 € pour l'exercice précédent.

En juillet 2017, la SARL DOM'AIR a acquis le fonds de commerce de deux sociétés situées à Bordeaux et à Orthez intervenant dans le domaine de l'assistance respiratoire.

### **TARA SANTE SARL**

La S.A. Bastide le confort médical détient 95% du capital social de cette société.

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2017/2018 contre un chiffre d'affaires de 3 132 € pour

l'exercice clos au 30 juin 2017.

Le résultat d'exploitation est de -35 590 € contre -148 712 € pour l'exercice clos au 30 juin 2017.

Le résultat net est de -48 970 € contre -165 794 € pour l'exercice précédent.

### **DORGE MEDIC SA (BELGIQUE)**

La S.A. Bastide le confort médical détient 99% du capital social de cette société.

Cette société de droit belge est spécialisée dans le domaine de la prestation de santé notamment dans le domaine du maintien à domicile. Elle exerce son activité en Belgique.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 2 898 798 € contre 2 938 511 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 260 334 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018 contre un résultat de 7 084 € pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 132 327 € contre une perte de -22 268 € pour l'exercice précédent.

### **DYNA MEDICAL SPRL (BELGIQUE)**

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Cette société de droit belge est spécialisée dans le domaine de la prestation de santé notamment dans le domaine du maintien à domicile. Elle exerce son activité en Belgique.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a été de 4 654 060 € contre 5 646 639 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 102 253 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018 contre 290 781 € pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

La perte de l'exercice ressort à 22 984 € contre un résultat net de 175 742 € au titre de l'exercice précédent.

### **CICA + SAS**

Cette société est spécialisée dans le domaine de la prestation de santé notamment en plaie et cicatrisation.

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 1 726 890 € contre 1 409 049 € HT pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 29 979 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018 contre 30 525 € pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Le résultat net de l'exercice ressort à -14 262 € contre -45 192 € sur l'exercice précédent.

### **CICADUM SARL**

La S.A. Bastide le confort médical détient 50,95% du capital social de cette société.

Cette société est spécialisée dans le domaine de la prestation de santé notamment en plaie et cicatrisation.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 2 131 000 € contre 1 673 210 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 75 000 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018 contre 83 419 € pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Le résultat net ressort à 52 000 € contre 69 461 € pour l'exercice précédent.

### **ULIMED SAS**

En juillet 2017, la S.A. Bastide le confort médical a acquis une participation complémentaire pour devenir majoritaire dans le capital de la SAS ULIMED avec 50,13% des actions (contre 26,18% au 30 juin 2017).

Cette société est spécialisée dans le domaine de la prestation de santé notamment en stomathérapie.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 8 516 069 € contre 8 298 846 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 187 002 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018 contre 299 869 € pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Le résultat net ressort à 110 345 € contre 188 928 € au titre de l'exercice précédent.

### **B2R SAS**

La SA Bastide le confort médical détient 90% du capital de cette société. Celle-ci développe son activité dans le domaine de l'assistance respiratoire sur le territoire de l'île de la Réunion.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a été de 847 000 € contre un chiffre d'affaires 192 352 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 182 000 € contre une perte de -87 954 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net ressort à 157 000 € contre -90 072 € au titre de l'exercice précédent.

### **CORSICA SANTE SAS**

La S.A. Bastide le confort médical détient 63% du capital social de cette société.

Cette société est spécialisée dans le domaine de la prestation de santé notamment dans le domaine de la diabétologie.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 846 823 € contre 301 700 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 105 675 € contre une perte de - 57 356 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net ressort à 90 830 € contre une perte de - 59 582 € au titre de l'exercice précédent.

## **BASTIDE 2 SCI**

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société.

Elle a pour objet la location d'un bien immobilier situé à Caissargues (Gard) accueillant certains services centraux du siège social de la Société.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 a été de 144 076 € contre 144 191 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 124 188 € contre 123 402 € lors de l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 91 748 € contre 89 257 € lors de l'exercice précédent.

## **BASTIDE 3 SCI**

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société et 20% en nue-propriété.

Elle a pour objet la location d'un bien immobilier situé à Caissargues (Gard) accueillant certains services centraux du siège social de la Société.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 a été de 107 589 € contre 107 354 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 97 054 € contre 97 452 € lors de l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 73 659 € contre 71 957 € lors de l'exercice précédent.

## **BASTIDE 4 SCI**

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société

Elle a pour objet la location d'un bien immobilier situé à Nîmes (Gard) accueillant l'agence recevant la clientèle.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 a été de 171 954 € contre 165 282 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 106 629 € contre 73 219 € pour l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 68 161 € contre 41 660 € lors de l'exercice précédent.

## **DIABVIE SAS**

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Cette société est spécialisée dans le domaine du conseil dans la prestation de santé notamment en diabétologie.

Le chiffre d'affaires de la société pour l'exercice clos au 30 juin 2018 est nul au même titre que l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de -14 863 € contre - 11 818 € lors de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice est de -19 689 € contre - 12 759 € au 30 juin 2017.

## **DOM'AIR AQUITAINE SAS**

La S.A. Bastide le confort médical détient 65% du capital social de cette société. La société a été créée au cours de l'exercice 2016/2017.

Cette société est spécialisée dans le domaine du conseil dans la prestation de santé notamment en assistance respiratoire. A ce jour, elle n'a pas développé d'activité.

## **DYNAVIE SAS**

Cette société est détenue à 48,94% depuis 2016. Elle développe son activité dans le domaine de la prestation de santé en diabétologie. La société clôture ses comptes au 31 décembre.

Son chiffre d'affaires clos le 31/12/2017 a été de 875 833€ contre 586 066€ pour l'exercice précédent.

Son résultat d'exploitation a été une perte de - 198 135€ pour cet exercice contre une perte de - 350 369€ pour l'exercice précédent.

Son résultat net au 31/12/2017 a été de -245 522 € contre -354 445 € pour l'exercice précédent.

## **AFPM SA (SUISSE)**

Le Groupe suisse AFPM a fait l'objet d'une prise de participation à hauteur de 100% en juin 2016. Il intervient dans le domaine du maintien à domicile

Le groupe comporte 5 sociétés dont AFPM qui est la holding du groupe. Le groupe clôture ses comptes au 31 décembre.

Ces filiales sont détenues à 100% par la Holding AFPM.

## **→ AFPM SA**

La société mère AFPM a un résultat net au 31/12/2017 de 261 284 CHF contre 306 379 CHF pour l'exercice précédent.

Les chiffres des filiales de la SA AFPM sont présentées ci-dessous.

Les filiales interviennent toutes dans le domaine de la prestation de santé à domicile.

### → **Bimeda**

Le chiffre d'affaires au 31/12/2017 a été de 3 845 962 CHF contre 3 957 593 CHF pour l'exercice précédent.  
Le résultat d'exploitation au 31/12/2017 a été de -106 874 CHF contre +73 051 CHF (N-1).  
Son résultat net au 31/12/2017 a été de +864,90 CHF contre +68 164 CHF pour l'exercice précédent.

### → **Praximed**

Son chiffre d'affaires au 31/12/2017 a été de +361 665 CHF contre +342 535 CHF pour l'exercice précédent.  
Son résultat d'exploitation a été de 31/12/2017 : +79 477 CHF contre +50 568 CHF pour l'exercice précédent.  
Son résultat net au 31/12/2017 a été de +64 674 CHF contre +41 196 CHF pour l'exercice précédent.

### → **Sodimed**

Le chiffre d'affaires au 31/12/2017 a été de +5 760 259 CHF contre +5 659 349 CHF pour l'exercice précédent.  
Son résultat d'exploitation a été de 31/12/2017 : +506 032 CHF contre +460 338 CHF pour l'exercice précédent.  
Son résultat net 31/12/2017 : +382 835 CHF contre +335 672 CHF pour l'exercice précédent.

### → **Spitexpo**

Son chiffre d'affaires au 31/12/2017 a été nul comme pour l'exercice précédent.  
Son résultat d'exploitation a été de 31/12/2017 : -3 592 CHF contre -4 492 CHF pour l'exercice précédent.  
Son résultat net au 31/12/2017 de -3 173 CHF contre -4 102 CHF lors de l'exercice précédent.

## **BASTIDE HOMECARE DEVELOPMENT (UK)**

Cette société a été créée en 2016 est détenue à 100% de BCM. Bastide Homecare Development est une société de droit anglais. La société a une activité de holding.  
Son résultat net pour cet exercice a été de -749 499 GBP (12 mois) contre -103 999 GBP (exercice précédent de 9 mois).

## **BASTIDE (TUNISIE)**

Cette société est détenue à 49%.  
Cette activité développe une activité de maintien à domicile en Tunisie.  
Elle a été créée en avril 2017.  
Le chiffre d'affaires est de 196 752 dinars pour cet exercice.  
Son résultat d'exploitation est de -31 907 dinars.  
Son résultat net est de - 64 869 dinars.

## **BASTIDE MÉDICAL IBERSALUD (ESPAGNE)**

La SA Bastide le confort médical détient 80% du capital de la société Bastide Medical Ibersalud. Cette société développe l'activité de maintien à domicile en Espagne.  
Au 30 juin 2018, la société a clôturé ses comptes avec un premier exercice de 16 mois.  
Le chiffre d'affaires s'élève à 29 899,47 € au 30 juin 2018, le résultat d'exploitation est une perte de -91 502,67€ et la perte de l'exercice est de 68 627 €.

## **MEDSOFT SAS**

Cette société est détenue à 100% par Bastide le confort médical depuis fin 2016. Elle développe son activité dans le domaine de la stomathérapie en région francilienne.  
Son chiffre d'affaires au 30/06/2018 a été de 4 319 172 € (sur un exercice de 15 mois) contre 2 797 266 € pour l'exercice précédent.  
Son résultat d'exploitation a été de 30/06/2018 : -56 542 € (exercice de 15 mois) contre +35 094 € pour l'exercice précédent.  
Son résultat net au 30/06/2018 a été de -71 867 € (exercice 15 mois) contre -14 219 € pour l'exercice précédent.  
Elle détient à 55,02% société MACHAROSA, société spécialisée dans le même domaine d'activité.

## **BORDO<sup>2</sup> MEDICAL SA**

La société qui exerce son activité dans le domaine de l'assistance respiratoire en région bordelaise, a été acquise par la SA Bastide le confort médical en décembre 2016,  
La détention est de 95,2%.  
Le Chiffre d'affaires clos au 30 juin 2018 a été de 414 481 €, contre 659.422 € pour l'exercice précédent.  
Le Résultat d'exploitation de cet exercice a été de -57 004 € contre -53 104€ pour l'exercice précédent.

Résultat net 30/06/2018 : -56 095 € contre -53 032 € pour l'exercice précédent.

### **ATS SAS**

Cette société détenue depuis fin 2016 à 100% est spécialisée dans le domaine de l'assistance respiratoire en région Rhône Alpes.

Son chiffre d'affaires au 30/06/2018 a été de 3 044 348 € HT contre 3 105 121 € pour l'exercice précédent.

Son résultat d'exploitation a été au 30/06/2018 de 1 376 434 € contre 1 409 392 € pour l'exercice précédent.

Son résultat net au 30/06/2018 a été de 946 297 € contre 947 265 € pour l'exercice précédent.

### **AIR+ SANTÉ SAS**

Cette société nîmoise a été acquise au cours de l'exercice précédent.

Elle est spécialisée dans le domaine de l'assistance respiratoire.

Elle est détenue à 100% par la SA Bastide le confort médical.

Son chiffre d'affaires au 30/06/2018 a été de 1 825 996 € contre 1 396 908 € pour l'exercice précédent.

Son résultat d'exploitation a été au 30/06/2018 de 503 066 € contre 348 466 € pour l'exercice précédent.

Le résultat net au 30/06/2018 a été de 343 941 € contre 232 176 €.

### **TCM PHARMA SAS**

La société TCM PHARMA a été acquise pour 100% de son capital au cours de l'exercice précédent

Elle intervient dans le domaine de la perfusion en région francilienne.

Son chiffre d'affaires au 30/06/2018 a été de 1 552 551 € (exercice de 6 mois) contre 3 639 674 € pour l'exercice précédent.

Son résultat d'exploitation au 30/06/2018 a été de 752 044 € (6 mois) contre 1 829 820 € pour l'exercice précédent.

Son résultat net au 30/06/2018 a été de 534 873 € (6 mois) contre 1 214 800 € pour l'exercice précédent.

### **SAS APNEA MEDICAL**

Elle a été acquise à 100 % en juillet 2017 ayant pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région de Nancy.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 30 juin 2018 a été de 1 896 821 € (9 mois). La société a modifié sa date de clôture au cours de l'exercice.

### **CARDAIR SAS**

Elle a été acquise à 100 % en juillet 2017 ayant pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région de Metz.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 30 juin 2018 a été de 1 095 068 € (6 mois). La société a modifié sa date de clôture au cours de l'exercice.

### **HUMANAIR MÉDICAL SAS**

Elle a été acquise à 100 % en juillet 2017 ayant pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région de Nantes.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 a été de 2 283 079 €.

### **SPHÈRE SANTÉ SAS**

Elle a été acquise à 100 % en juillet 2017 ayant pour activité la vente en ligne de produits d'incontinence.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 30 juin 2018 a été de 10 646 359 €.

### **SAS SANTELYNES**

Elle a été acquise à 100 % au mois de septembre 2017.

Elle a pour objet l'activité de la prestation de santé relative au diabète principalement en région Ile de France.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 30 juin 2018 a été de 1 159 810 € (14 mois). La société a modifié sa date de clôture au cours de l'exercice.

### **GRUPE EXPERF (NEW MEDICAL CONCEPT)**

Ce groupe a été acquis à 60 % en octobre 2017.

Il développe son activité dans le domaine de la nutrition perfusion dans les régions : Nord, Aixoise, Languedoc Roussillon, Rhône, Drome Vaucluse, Aquitaine.

La société NEW MEDICAL CONCEPT-NMC, exerce une activité de Holding.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 a été de 10 765 774 €.

Cette société détient des participations dans plusieurs sociétés de prestations de services intervenant dans les domaines de la prestation de santé à domicile :

- La SARL ABE MEDICAL – détention 100% (ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en juin 2018)
- La SAS AIXPERF – détention 100%
- La SAS EXPERF AQUITAINE – détention 100%
- La SAS EXPERF VAUCLUSE DROME – détention 100%
- La SAS EXPERF RHONE ALPES – détention 100%
- La SAS EXPERF PACA – détention 100%
- La SAS EXPERF LANGUEDOC ROUSSILLON – détention 100%
- La SAS EXPERF NORD – détention 100%
- La SAS ELEONOR – détention 100% (ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en juin 2018)

### **BAYWATER HEALTHCARE (UK)**

La société exerce une activité d'assistance respiratoire au Royaume-Uni.

La société a été acquise en janvier 2018.

Son chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 30 septembre 2017 était de 23 252 KE.

### **GROUPE OXYGENE**

Les quatre sociétés de ce groupe ont été acquises à 100% (directement ou indirectement) en janvier 2018 :

**SAS HOSPITALISATION À DOMICILE 13** – elle a pour activité l'hospitalisation à domicile dans les Bouches du Rhône.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 30 juin 2018 a été de 316 038 € (exercice de 6 mois).

**SAS MAINTIEN À DOMICILE** – elle a pour activité le maintien à domicile dans les Bouches du Rhône.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 30 juin 2018 a été de 312 298 € (exercice de 6 mois).

**SAS SERVICE OXYGÈNE** – elle a pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans les Bouches du Rhône.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 30 juin 2018 a été de 610 896 € (exercice de 6 mois).

**SAS SERVICE OXYGÈNE 31** – elle a pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région toulousaine.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 30 juin 2018 a été de 697 096 € (exercice de 6 mois).

### **FB CONSULT**

Cette société a été acquise à 100% en mai 2018.

Elle a pour objet l'activité l'assistance respiratoire en région parisienne.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 a été de 838 774 €.

### **ANISSA PATISSERIE SARL**

Cette société créée en avril 2018 est détenue à 55% du capital par la SA Bastide le confort médical. Elle a pour objet de développer l'activité de chocolats et pâtisseries sans sucre pour personne souffrant de diabète.

### **BASTIDE GROUPE**

Cette société est filiale à 100% de Bastide le confort médical.

Elle a été créée en avril 2018.

Elle a pour objet d'assister les sociétés du groupe sur les activités supports.

Cette société clôturera son 1<sup>er</sup> exercice au 30 juin 2019.

## 1.3 Comptes consolidés de la SA Bastide le confort médical :

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS en vigueur et selon les principes et méthodes détaillés dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le périmètre de la consolidation ainsi que les méthodes retenues sont exposés de façon détaillée dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 191 850 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2016,
- 218 109 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2017,
- 289 050 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2018,

Soit une progression de 32,53% par rapport au précédent exercice.

Le coefficient de marge brute est passé de 65,41 % pour l'exercice clos le 30 juin 2017 à 64,13% pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 23 291k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2018 contre 16 132k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Le coût de l'endettement financier brut passe de (3 337) k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2017 à (6 672) k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

Compte tenu de l'impôt sur le résultat d'un montant de 4 056 k€, il ressort un bénéfice net de 7 501 k€ (dont 7 158 k€ de part groupe) pour l'exercice clos le 30 juin 2018 contre 5 509 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

## 1.4 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Néant

## 1.5 Engagements de retraites

Cette information ne présente pas un caractère significatif pour la société Bastide Le Confort Médical. L'estimation de ces engagements au 30 juin 2018 ressort à 293 milliers d'euros et est comptabilisée dans les provisions pour risques et charges.

# 02. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice clos

Le groupe a poursuivi sa croissance externe.

La société a réalisé au cours de l'exercice les acquisitions suivantes :

Prises de participation réalisées au cours de l'exercice :

- SAS SPHERE SANTE acquise à 100% en juillet 2017 spécialisée dans le domaine de la vente en ligne de produits d'incontinence.

- **SAS APNEA MEDICAL** acquise à 100% en juillet 2017 ayant pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région de Nancy.
- **SAS CARDAIR** acquise à 100% en juillet 2017 ayant pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région de Nancy.
- **SAS HUMANAIR MEDICAL**

Elle a été acquise à 100% en juillet 2017 ayant pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région de Nantes.

- **SAS SANTELYNES**

Prise de participation de 100% dans cette société au mois de septembre 2017.

Elle a pour objet l'activité de la prestation de santé relative au diabète principalement en région Ile de France.

- **SAS APNEA SOMMEIL SERVICE SANTÉ**

Acquisition du fonds de commerce de la société dite « A3S » ayant pour objet la dispensation d'oxygène à domicile et l'assistance respiratoire, en région varoise.

- **GROUPE EXPERF (NEW MEDICAL CONCEPT)** acquis à 60 % en octobre 2017

Intervenant en nutrition perfusion dans les régions : Nord, Aixoise, Languedoc Roussillon, Rhône Alpes, Drome Vaucluse, aquitaine. La société NEW MEDICAL CONCEPT-NMC, exerce une activité de Holding.

Cette société détient des participations dans plusieurs sociétés de prestations de services intervenant dans les domaines de la prestation de santé à domicile :

- La SARL ABE MEDICAL – détention 100% (ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en juin 2018)
- La SAS AIXPERF – détention 100 %
- La SAS EXPERF AQUITAINE – détention 100 %
- La SAS EXPERF VAUCLUSE DROME – détention 100 %
- La SAS EXPERF RHONE ALPES – détention 100 %
- La SAS EXPERF PACA – détention 100 %
- La SAS EXPERF LANGUEDOC ROUSSILLON – détention 100 %
- La SAS EXPERF NORD – détention 100 %
- La SAS ELEONOR – détention 100 % (ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en juin 2018)

- **BAYWATER HEALTHCARE**

La société a été acquise en janvier 2018 et exerce une activité d'assistance respiratoire au Royaume-Uni.

- **GROUPE OXYGENE**

Prise de participation de 100% (directement ou indirectement) de quatre sociétés en janvier 2018

- **SAS HOSPITALISATION A DOMICILE 13** – elle a pour activité l'hospitalisation à domicile dans les Bouches du Rhône.
- **SAS MAINTIEN À DOMICILE** – elle a pour activité le maintien à domicile dans les Bouches du Rhône.
- **SAS SERVICE OXYGENE** – elle a pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans les Bouches du Rhône.
- **SAS SERVICE OXYGENE 31** – elle a pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région toulousaine (il est précisé que cette société est détenue à hauteur de 90% par la Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et à hauteur de 10% par la société SERVICE OXYGENE).

- **FB CONSULT**

Prise de participation de 100% dans cette société en mai 2018.

Elle a pour activité l'assistance respiratoire en région parisienne.

### CRÉATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

A la suite des nombreuses acquisitions réalisées par le Groupe au cours de ces dernières années, il est apparu opportun d'ex-



ternaliser au sein d'une nouvelle entité détenue à 100% par Bastide le confort médical, la société Bastide Groupe, un certain nombre de services et de prestations constituant des fonctions supports et par cohérence de réorganiser la gouvernance de la société Bastide le confort médical. Ces filiales sollicitent Bastide le confort médical sur un bon nombre de services et de prestations de différentes natures (stratégique, financier, comptable, juridique, marketing...) sans que ces services ne soient valorisés. Afin de faciliter comptablement et structurellement cette organisation, une entité distincte - Bastide Groupe - a été constituée en avril 2018 pour assurer la réalisation de ces différentes prestations de services dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Création en juin 2018 du FONDS DE DOTATION BASTIDE POUR LA RECHERCHE MEDICALE ayant pour objet de financer des recherches scientifiques.

Création en mai 2018 de la SARL ANISSA PATISSERIE, ayant pour objet de développer l'activité de fabrication et de distribution de chocolats et de pâtisseries sans sucre pour personne souffrant du diabète. La SA Bastide le confort médical détient 55% du capital de la société.

## NOUVELLES FRANCHISES

Les nouvelles franchises sont présentées en point 1.2.

## AUTRES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

En juillet 2017, le Groupe a procédé à la restructuration de ses dettes financières. Ce refinancement a donné lieu au remboursement intégral du prêt syndiqué conclu en juillet 2016 pour un montant total de 90 millions d'euros à l'origine décomposé de la façon suivante :

Une tranche de 20 millions d'euros amortissable sur 5 ans (16 millions restant à rembourser à la date de la restructuration) ;

- Une tranche de 15 millions d'euros in fine sur 6 ans ;
- Une tranche de 40 millions d'euros amortissable avec différé de trois ans ;
- Une tranche de 15 millions d'euros renouvelable à la demande du Groupe.

En contrepartie, la société a souscrit un contrat de prêt syndiqué auprès de ses principaux partenaires bancaires pour un montant total de 155 millions d'euros décomposé de la façon suivante :

- Une tranche de 25 millions d'euros amortissable sur 5 ans ;
- Une tranche de 50 millions d'euros in fine sur 6 ans ;
- Une tranche de 80 millions d'euros renouvelable à la demande du Groupe. Le Groupe a la volonté d'utiliser cette ligne de financement.

Le prêt syndiqué est à taux variable. Afin de limiter le risque de taux, la société a souscrit des contrats de couverture sur une partie de l'enveloppe globale (50 millions d'euros).

En janvier 2018, un nouvel emprunt obligataire EUROPP d'un montant de 25 millions d'euros a été souscrit auprès d'investisseurs institutionnels européens avec une maturité de 7 ans.

L'ensemble de ces financements est soumis au respect d'un covenant limitant à 3.5 un ratio de levier calculé sur la base des dettes nettes consolidées sur l'EBITDA proforma 12 mois.

Deux dépassements sont autorisés au cours des deux premières années du contrat, sur des semestres non consécutifs et dans la limite d'un ratio de 3.75.

La société a modifié ses statuts lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 03 mai 2018 afin d'allonger la limite d'âge du directeur général.

L'Assemblée générale des actionnaires extraordinaire du 03 mai 2018 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'Actions de Préférence au bénéfice de :

- cadres de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce et/ou ;
- mandataires dirigeants sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Cette délégation est venue remplacer celle consentie par l'assemblée générale extraordinaire au Conseil d'administration en date du 25 novembre 2016.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, par décision du 03 mai 2018, a constaté que les bénéficiaires des attributions gratuites d'actions décidées le 06 mars 2017 étaient toujours salariés de la société à l'issue de la période d'acquisition.

En conséquence, a été décidée l'attribution de 52 actions de préférence comme suit :

NOM	PRÉNOM	NOMBRE D'ADP ATTRIBUÉES
SWATEK	Marie-Thérèse	17
BRAVARD	Dorothée	10
LOZANO	Pierre	10
COURANT	David	3
COMMEIGNES	Thierry	3
RONSIN	Nathalie	3
LOZANO	Stéphanie	3
ROUX	Stella	3
TOTAL		52

En conséquence de quoi, le Conseil d'administration a procédé à l'augmentation de capital social d'un montant de 23,40 euros pour le porter de 3.303.261 euros à 3.303.284,40 euros par création des 52 actions de préférence d'une valeur nominale de 0,45 euros et a modifié l'article 6 des statuts. Il est rappelé que la contribution patronale correspond à 20% de la valeur des actions à la date d'attribution.

## 03. Événements significatifs survenus depuis la date de clôture de l'exercice et évolution prévisible

### De nouvelles franchises ont ouvert.

- Compiègne (Oise) sous le concept local en juillet 2018
- Boulogne Billancourt (Hauts de Seine) sous le concept agence en juillet 2018
- Villejuif (Val de Marne) sous le concept agence en août 2018
- Albi (Tarn) passant du concept local au concept agence en septembre 2018
- Valenciennes (Nord) sous le concept local en septembre 2018
- Chaumont en Champagne (Haute Marne) sous le concept local en octobre 2018
- Grasse (Alpes maritimes) sous le concept d'agence en octobre 2018

Le groupe a acquis 95% du capital de la SAS MEDICAL PLUS France qui exerce l'activité d'assistance respiratoire en Marti-

nique et Guadeloupe.

Pour l'exercice en cours, l'évolution prévisible de la société et les perspectives d'avenir sont les suivantes : une croissance continue de son chiffre d'affaires sur le même rythme que l'exercice clôturé ainsi qu'une amélioration de son résultat courant avant impôts.

Par décision du conseil d'administration du 02 juillet 2018, il a été décidé d'attribuer gratuitement 18 actions de préférence aux bénéficiaires suivants qui devront toujours satisfaire aux conditions d'attribution à l'issue de la période d'acquisition :

NOM	PRÉNOM	NOMBRE D'ADP ATTRIBUÉES
M'RAD	Lacenne	9
DI MARIA	Michel	9
TOTAL		18

## 04. Rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé (article L 225-209 du code de commerce)

L'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2017 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à acheter des actions ordinaires de la société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du code de Commerce, en vue notamment :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bastide le confort médical par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, suite à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 novembre 2017 dans la 1<sup>re</sup> résolution à caractère extraordinaire.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tout moyen, notamment sur le marché de gré à gré, la part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et peut représenter la totalité du programme.

Le prix d'achat ne doit pas excéder 70 euros par action ordinaire. Aucun prix minimum de vente n'a été retenu car il s'agit d'une simple faculté.

Les opérations réalisées par la Société sur ses propres titres entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2018 sont explicitées ci-dessous.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2017, la Société détenait 18745 titres soit 0,25 % du capital social.

Du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, la Société a acheté 80.992 actions au cours moyen de 45,4467 euros et a vendu 82.436 actions au cours moyen de 47,08142 euros

Au 30 juin 2018, la Société détenait 21 531 actions, soit 0,29% du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 0,45 euros.

# 05. Tableau des résultats

En application de l'article R225-102 du code de commerce, le tableau des résultats qui est joint au présent rapport (annexe 1) permet d'avoir une perception globale de l'évolution de la société sur plusieurs exercices.

# 06. Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice s'élève à 1.258.315 € auquel se rajoute un report à nouveau de 4 195 €, soit un bénéfice distribuable de 1 262 510 €.

Le Conseil propose de prélever la somme de 646 054,32 € sur les réserves facultatives en vue de compléter le bénéfice distribuable de l'exercice.

La somme à distribuer à titre de dividende serait de 1 908 564,32 €.

Le Conseil décide de proposer à l'assemblée générale de distribuer la somme de 1 908 564,32 € à titre de distribution de dividende, soit 0,26 € de dividende par action, brut hors prélèvement sociaux; ce dernier est éligible à la réfaction de 40 % et au prélèvement forfaitaire non libératoire applicable aux personnes physiques domiciliées en France.

Il sera proposé aux actionnaires la faculté de pouvoir percevoir ce dividende soit en numéraire soit en action. Chaque actionnaire pourrait opter pour l'un ou l'autre mode de paiement, mais cette option s'appliquerait de la même manière à toutes les actions qu'il détient.

Conformément à l'article L.232-19 du Code de commerce, le prix d'émission des actions nouvelles qui seraient remises en paiement du dividende sera égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la présente assemblée diminuée du montant net du dividende restant à distribuer par action, et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

La demande d'option serait faite par les actionnaires à leur intermédiaire financier à compter de la date de détachement du dividende. A défaut d'exercice de l'option à l'expiration du délai fixé, l'actionnaire recevrait la totalité de son dividende en numéraire.

Le dividende serait alors mis en paiement et la livraison des actions pour les actionnaires ayant opté pour le paiement en actions interviendra à cette même date.

Les nouvelles actions émises porteraient jouissance immédiate et seraient ainsi entièrement assimilées aux autres actions composant le capital de la Société à compter de leur émission.

Les souscriptions devraient porter sur un nombre entier d'actions. Si le montant du solde du dividende pour lequel l'option serait exercée ne correspondait pas à un nombre entier d'actions, les actionnaires recevraient le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I, que la société a distribué :

- un dividende de 1.835.145 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015,
- un dividende de 1.908.550,80 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016,
- un dividende de 1.908.550,80 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017,

Ces dividendes sont éligibles à la réfaction de 40 % et au prélèvement forfaitaire non libératoire applicable aux personnes physiques domiciliées en France.

# 07. Investissements et recherche et développement

## INVESTISSEMENTS

Ils sont présentés dans l'annexe sur les comptes sociaux.

## RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Dans cette perspective, a été créée une cellule dédiée à l'innovation, Bastide INNOVATION. L'équipe de Direction participe également à l'évolution de la profession, en lien avec la FEDEPSAD, afin que le rôle des prestataires de santé soit reconnu dans le parcours de soins.

Un comité d'innovation a été créé avec pour mission d'identifier des projets innovants en interne et à l'extérieur par des rencontres régulières avec des starts up dans le domaine de la santé.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas activées et ne sont pas d'un montant significatif.

# 08. Endettement

## LES COMPTES SOCIAUX

Le ratio endettement sur capitaux propres est de 339%, compte tenu d'un montant de capitaux propres de 56 300k€ et d'un montant d'endettement net de 190 820k€.

## LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le ratio endettement sur capitaux propres est de 270% compte tenu d'un montant de capitaux propres de 69 228k€ et d'un montant d'endettement net de 186 775k€.

# 09. Informations relatives au délai de règlement

Conformément aux dispositions de l'article D.441-4 du code de commerce dans sa rédaction issue du décret n°2015-1553 du 27 novembre 2015, il est présenté une information relative aux délais de paiement des fournisseurs et des clients au 30 juin 2018.

**ARTICLE D. 44 I.- 1°: FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES  
À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU**

	<b>0 jour (indicatif)</b>	<b>1 à 30 jours</b>	<b>31 à 60 jours</b>	<b>61 à 90 jours</b>	<b>91 jours et plus</b>	<b>Total (1 jour et plus)</b>
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
<b>Nombre de factures concernées</b>	20 075					834
<b>Montant total de factures concernées T.T.C</b>	24 810 194	2 216 996	12 892	351 130	168 942	27 560 154
<b>Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice</b>	20,99%	1,88%	0,01%	0,30%	0,14%	23,31%
<b>Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice</b>						
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>						
<b>Nombre de factures exclues</b>	7 485					
<b>Montant total des factures exclues</b>	11 722 754					
<b>C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)</b>						
<b>Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement</b>	- Délais contractuels : NON - Délais légaux : loi LME					

**ARTICLE D. 44 I.- 2°: FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES  
À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU**

0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
-----------------------	--------------	---------------	---------------	------------------	------------------------

**(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT**

<b>Nombre de factures concernées</b>	62 016					116 592
<b>Montant total de factures concernées T.T.C</b>	19 974 540	2 127 869	5 407	612 834	4 324 432	27 045 082
<b>Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice</b>						
<b>Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice</b>	10,10%	1,08%	0,00%	0,31%	2,19%	13,68%

**(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES**

<b>Nombre de factures exclues</b>	NA					
<b>Montant total des factures exclues</b>	NA					

**C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL -  
ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)**

<b>Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement</b>	- Délais contractuels : NON - Délais légaux : loi LME					
---	--	--	--	--	--	--

## 10. Prises de participation et de contrôle et cession

La société Bastide le Confort Médical a procédé à des prises de contrôle au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018. Les prises de participations sont présentées au chapitre II : Ces points sont explicités au II du présent rapport « Événements significatifs survenus au cours de l'exercice clos »

## 11. Actionnariat salarié

Le montant du capital social détenu par les salariés au 30 juin 2018 est de 18.620 actions soit 0,25% du capital social. Il est rappelé que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de commerce prévoient la convocation, tous les trois ans, d'une assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société si les actions détenues par les salariés de la société et de celles qui lui sont liés représentant moins de 3% du capital.

Cette dernière consultation a eu lieu lors de l'assemblée générale du 30 novembre 2017 dans le cadre des projets de résolutions. Elle devra être proposée en 2020.

## 12. Informations sociales

Ces informations sont explicitées au chapitre XV du rapport sur la responsabilité sociale, environnementale et développement durable.

## 13. Risques de l'entreprise et contrôle interne

### 13.1 Nature et facteurs de risques

Dans le cadre des objectifs définis par la Direction Générale, le groupe Bastide a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques. Leur revue exhaustive a permis de mettre en évidence les risques significatifs et pertinents au regard de l'activité tels qu'ils sont décrits ci-après.

#### 1) Risques traditionnels

Les conséquences des vols, effractions, incendies, dégâts des eaux, intempéries, émeutes, vandalisme... sont limitées par le nombre de sites, la localisation éparse des sites et par la nature des activités qui ne peuvent être touchées simultanément et sont couvertes par une police d'assurance.



## 2) Risques juridiques

Ce risque peut être lié à une mauvaise utilisation du matériel par le patient, à une contamination par ou de notre appareillage, un défaut de fonctionnement, ou d'autres causes.

L'entreprise a pris plusieurs types de précautions :

- Des procédures pour l'installation de dispositifs médicaux (système qualité) permettant une homogénéité du mode de travail dans les différents sites de prestations de l'entreprise (certification ISO 9001 et 13485).
- Depuis la création de l'entreprise, un contrat de vente ou location est signé par le patient ou son représentant et un collaborateur de l'entreprise ayant pour but de définir les responsabilités des parties.
- Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.
- La mise en place de contrats avec des fournisseurs afin de définir les modalités de la relation contractuelle.

## 3) Risques de marché

Les risques de marché sont principalement liés

- aux remboursements effectués par l'assurance maladie
- aux risques de baisses tarifaires décidées par le Ministère de la Santé.

Pour anticiper ces difficultés, notre société, depuis sa création, s'est fortement investie dans la participation à la négociation des textes qui représentent le cahier des charges et la tarification des produits et prestations de service publié à la L.P.P.R. Ainsi, Monsieur Guy Bastide a été administrateur du syndicat professionnel, la FEDEPSAD et l'a présidée. En cours d'exercice, il a été remplacé par Monsieur Arnaud FAYOLLE.

Monsieur Guy BASTIDE participe depuis plus de 20 ans à des Commissions Paritaires Régionales.

Depuis sa création, et compte tenu de l'origine pharmaceutique et des valeurs fortes qui sont les siennes, la société a toujours été très vigilante sur l'ensemble de ces sujets, qu'elle connaît notamment pour être amenée à en juger au travers des Commissions Paritaires.

## 4) Risques industriels et liés à l'environnement

A ce jour, aucun risque industriel ou lié à l'environnement n'a été identifié.

## 5) Risques informatiques

La centralisation du système pourrait faire craindre que le serveur informatique, détérioré, entraîne une interruption d'utilisation de dix jours environ (temps de réapprovisionnement en matériel). La société dispose d'un serveur relais déporté qui la protège de ce risque.

Par ailleurs, le cœur de système est situé dans un bâtiment neuf, sous alarme, situé dans une zone à faible risque

L'entreprise dispose d'un pare-feu permettant :

- le blocage des virus et des attaques intérieures et extérieures reçus par la société,
- le blocage de l'accès au réseau Bastide le Confort Médical au niveau de l'adressage Internet Process (IP) en cas de vol d'ordinateurs portables,
- un accès sécurisé vers Internet dans les agences,
- de prioriser les flux (SAP, messagerie, Internet, intranet),
- d'éviter les spams et de filtrer les entrées et sorties de la messagerie.

Un serveur de secours est installé dans une salle aménagée sur un autre site Bastide que celui où sont hébergés actuellement nos équipements, pour permettre en cas de sinistre majeur la bascule, dans un bref délai, de l'ensemble de nos utilisateurs sur cet environnement de secours.

### 6) Risques particuliers liés à l'activité

L'oxygène liquide est un médicament comburant stocké à  $-185^{\circ}\text{C}$  sous de faibles pressions. Le stockage, la manipulation, le fractionnement et la dispensation doivent répondre aux Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène. Bastide le Confort Médical a obtenu l'ensemble des homologations et autorisations requises.

Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.

### 7) Risques financiers

#### RISQUES DE CONTREPARTIE

Les opérations de relance et de recouvrement des créances clients sont assurées par les services internes du groupe. L'encours client est constitué exclusivement de créances avec une contrepartie française et il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place un mécanisme de couverture de taux.

Le risque client est modéré compte tenu d'une part d'une absence de dépendance vis-à-vis d'un seul client :

- L'activité visée par le tiers payant, couvrant quasiment la moitié de l'activité du Groupe, est principalement réalisée par l'Assurance Maladie et les mutuelles. Cette activité règlementée n'autorise pas la diversification.
- Par ailleurs les vingt clients les plus représentatifs du groupe Bastide hors assurance maladie et régimes complémentaires ne représentent qu'environ un tiers de l'activité non couverte par le tiers payant.

Le groupe Bastide n'a pas eu à constater de défaillance importante sur l'exercice clos au 30 juin 2018.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2008, les dispositifs médicaux remboursés à la vente et à la location sont intégrés dans le forfait des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes. L'arrêté du 30 mai 2008 a défini la liste de ce matériel qui est intégré dans le forfait des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes.

#### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Au 30 juin 2018, la société n'a pas d'autorisation de découvert ouverte auprès de ces partenaires financiers.

Les contrats de crédits long et moyen termes contiennent des clauses classiques d'exigibilité anticipée.

Au 30 juin 2018, le solde des emprunts encours de Bastide Le Confort Médical (hors Crédit-bail) s'élève à 205 175k€ dont 50 000k€ au titre de l'emprunt obligataire.

#### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

La politique de gestion des taux est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la maîtrise de la volatilité de la charge financière. Le groupe Bastide utilise les divers instruments disponibles sur le marché. L'endettement bancaire lié aux contrats de crédits long moyen terme est à taux fixe et variable couvert.

Au niveau du Groupe, la proportion des emprunts est de 28,35% à taux fixe, de 22,52% à taux variable swapé et 49,13% à taux variable.

Le risque sur les taux d'intérêts liés à nos emprunts reste limité, la variation de nos taux variables étant maîtrisée.

La tendance à une évolution à la hausse des taux d'intérêt aurait comme impact un coût de nos investissements futurs plus élevé.

La part réservée à des placements financiers par le groupe Bastide n'est pas significative et en conséquence le Groupe n'est pas exposé.

#### RISQUE DE CHANGE

Le groupe Bastide publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé un chiffre d'affaires de 289 050 k€. La majorité des échanges sont réalisés en euros.

Les autres monnaies utilisées par le Groupe sont le Franc suisse et la Livre Sterling.

Le groupe Bastide n'a aucune nécessité à recourir à des opérations de couvertures à l'heure actuelle.

#### RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ce risque est limité à court terme. Toutefois, la société s'adapte au changement climatique en veillant à limiter sa consommation d'énergie ou de ressources strictement nécessaires à ses besoins.

## 8) Risque lié à l'actionnaire majoritaire

Le capital de la société est détenu majoritairement par les fondateurs et dirigeants ce qui assure notamment une protection contre les OPA inamicales.

## 9) Autres risques

Il n'est pas signalé de risques significatifs ou majeurs.

## 10) Assurance et couverture des risques

Au 30 juin 2018, la SA Bastide le confort médical, ainsi que l'ensemble des sociétés qui lui sont affiliées sont couvertes pour plusieurs polices d'assurance notamment :

- **Assurance multirisques**

Cette police couvre les dommages pouvant affecter les locaux du groupe résultant de sinistre de différentes natures (incendie, dégâts des eaux, dommages électriques...) et comprenant un volet perte d'exploitation.

- **Assurance responsabilité civile**

La police d'assurance couvre la société et les filiales tant en responsabilité civile exploitation que livraison. Cette police d'assurance couvre également la responsabilité civile du souscripteur en qualité de franchiseur.

- **Assurance responsabilité civile mandataires sociaux**

Cette police couvre les mandataires sociaux du Groupe en cas de mise en cause de leur responsabilité.

- **Assurance flotte automobile**

Cette police d'assurance couvre la flotte de véhicules du Groupe tant en tout risque qu'en responsabilité civile auprès de tiers.

# 13.2 Procédures de contrôle mises en place par la société

Le contrôle a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la société souhaite voir se conformer ses membres.

Le contrôle interne vise à assurer la réalisation d'un certain nombre d'objectifs qui sont :

- la conformité aux lois et règlements, normes internes et bonnes pratiques applicables ;
- l'application des instructions, orientations et objectifs fixés par la Direction Générale, notamment en matière de politique de prévention et de maîtrise des risques ;
- de concourir à la préservation des actifs du Groupe ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société,
- la fiabilité des informations notamment financières et comptables communiquées à des fins internes ou externes, devant refléter la situation de la société et de son patrimoine de façon sincère et conformément aux référentiels comptables en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Les dispositifs mis en œuvre contribuent ainsi à réduire les risques d'erreurs ou de fraudes.

Cependant, comme tout système de contrôle il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. En effet, la Société est soumise aux contraintes inhérentes à tout processus mis en œuvre par des personnes humaines

et aux contraintes de ressources humaines et matérielles dont celle-ci peut disposer.

La Direction Générale est soucieuse de voir développer au sein du Groupe, un certain nombre de valeurs et de principes éthiques auxquels elle est très attachée. Elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puisse toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

Le périmètre concerné par le présent rapport du Président comprend l'ensemble des sociétés présentes dans le périmètre de consolidation des comptes au 30 juin 2018.

Les entités de petite taille sont autorisées au cas par cas par la Direction Générale à mettre en œuvre un système de contrôle interne adapté en s'appuyant sur un référentiel de principes de contrôles clés allégés mais garantissant un niveau de confiance satisfaisant.

Le contrôle repose sur des procédures internes de contrôle et d'autorisation, ainsi que des procédures externes. Ces procédures sont consignées au sein du référentiel de qualité de l'entité qui sert de socle documentaire au dispositif mis en œuvre.

### 13.2.1 Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration, la Direction Générale et la Direction Financière. La société a mis en place des outils visant à assurer ce contrôle interne au niveau de la Direction Générale et opérationnelle.

#### MISE EN PLACE DE PROGRAMMES DE CONTRÔLE

##### Au niveau de la Direction Générale

Les services administratifs, financiers et comptables de la société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale. Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le service comptable de la société. Lors de ces examens, le risque d'exposition financière de l'entreprise fait aussi l'objet d'une analyse documentée par le responsable des services financiers qui en réfère à la Direction Générale.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles de générer des risques significatifs, l'assistance juridique de la société et de ses filiales. Elle veille au niveau de ses couvertures en matière d'assurance.

##### Au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la Direction Générale, et précisées en détail pour chaque activité afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes de la société. Ces méthodes tendent donc à répondre aux spécificités desdites activités.

Ces méthodes sont notamment le contrôle mensuel des factures à établir permettant de valider la facturation des activités, le contrôle continu en comptabilité pour établir les situations comptables bimensuelles et trimestrielles ; elles portent également sur les moyens de paiement qui sont générés par le logiciel de gestion sans intervention manuelle.

Les autres procédures de contrôle interne peuvent porter sur des fonctions de support, le contrôle opérationnel, le domaine informatique, juridique, la qualité...

La société dispose sur intranet d'un site dédié à la qualité ce qui participe au respect des procédures de contrôle interne. Différents services déposent régulièrement sur ce site des procédures et instructions relatives à l'ensemble de l'activité opérationnelle de la société.

L'ensemble des services administratifs actualisent régulièrement ces procédures chaque fois que cela est nécessaire.

Un contrôle existe préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations pour chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie.

Une politique qualité a été mise en place depuis plusieurs années et concerne aujourd'hui l'ensemble de l'activité de la société. Le service qualité est le relais entre la Direction Générale et les services administratifs et acteurs opérationnels de la société.

Les procédures élaborées par chaque service sont visées par la Direction Générale et le service qualité. Puis, ce dernier relaie la nouvelle procédure auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le service qualité intervient périodiquement au sein des agences, pôles et services afin de s'assurer du bon respect des procédures.

Lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs, des formations sont dispensées, qui contribuent à diffuser les valeurs de la société et les instructions dans les domaines concernés.

Des séminaires et journées de travail sur des thématiques définies par la Direction Générale et l'encadrement sont organisés annuellement avec les responsables de services afin de diffuser et rappeler largement les valeurs et les instructions de la société à respecter.

L'ensemble de ces valeurs et instructions se retrouve sur le site intranet dédié évoqué ci-dessus.

Chacun des responsables des services du groupe veillent au contrôle interne de leur unité.

Leur rôle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et consiste à accompagner dans leur mise en œuvre des standards du contrôle interne du groupe et à coordonner les travaux sur le contrôle interne dans leur service. Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

Les agences et pôles de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Ils dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale.

## LES ACTEURS PRIVILÉGIÉS DU CONTRÔLE INTERNE

**Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :**

- Le Conseil d'administration
- Le comité d'audit qui s'assure notamment des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en communiquant périodiquement son rapport du suivi de ces missions.- l'auditeur interne qui réalise des audits sur les différents sites de la société Bastide Le Confort Médical afin de s'assurer du respect des procédures de contrôle interne
- Les différents responsables des services administratifs, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale, notamment le service financier et comptable,
- La Direction des Services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle veille à l'exploitation du système d'information, à la sécurité du système d'information, à la sauvegarde et l'archivage des données, à la mise en place d'un plan de secours informatique,
- Les responsables opérationnels (responsables de région et de division),
- Le service qualité qui intervient :
  - en encadrant la mise en place de procédures et,
  - en procédant à des audits qualité au sein des agences et pôles.

## LES OUTILS PRIVILÉGIÉS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle mis en place au sein de la société s'appuie sur les outils suivants :

- L'établissement de situations comptables semestrielles,
- Une revue régulière de points définis par la Direction Générale incluant les indicateurs qualité pouvant concourir à l'appréciation de l'atteinte des objectifs du système général de contrôle interne,
- Le respect des politiques définies par la Direction,
- La prévention des erreurs et des fraudes,
- La sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

La société met en œuvre des reportings mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables concernés. Ces reportings mensuels permettent de mesurer le niveau d'activité de la société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi du chiffre d'affaires, des marges par division commerciale).

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la société. Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des divisions concernées, au sein des comités stratégiques (tous les mois et autant que de besoin et des revues budgétaires (annuellement).

La société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

S'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le Président a cependant développé une culture de l'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service auprès du client. L'ensemble des procédures existe cependant elles ne sont pas toutes documentées.

### 13.2.2 Les procédures externes de contrôle

#### LES ORGANISMES DE CONTRÔLE ET DE TUTELLE

##### **Des contrôles peuvent exister par des organismes extérieurs portant sur l'exploitation :**

- Les organismes de sécurité sociale : les caisses primaires d'assurance maladie et Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail concernant la facturation de l'activité tiers payant et prise en charge au titre de la liste des produits et prestation remboursables,
- L'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'activité liée à l'oxygénothérapie,
- L'organisme agréé de Certification qui valide et certifie que l'activité de la société peut être certifiée ISO 9001 et 13485 pour ces activités de prestations.

#### LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société. La société est dotée de plusieurs commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 30 juin.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles dans le cadre des services autres que la certification des comptes.

#### LES PRESTATAIRES EXTÉRIEURS SPÉCIALISÉS

La société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés notamment à des conseils juridiques. Ces prestations couvrent par exemple le domaine social et fiscal.

## 14. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anti-concurrentielles

La société et ses filiales n'ont fait l'objet d'aucune injonction ou sanctions pécuniaires par l'Autorité de la concurrence.

## 15. Rapport sur la responsabilité sociale, environnementale et développement durable

Ce chapitre est développé dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale.

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte de manière significative à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

Il est précisé que les données exposées ci-dessous portent sur l'ensemble du périmètre du groupe Bastide le Confort Médical (sauf indication contraire).

Ces informations sont comparées avec celles de l'exercice précédent.

# DEUXIÈME PARTIE

## RAPPORT SPÉCIAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### 01. **Marché des affaires sociales**

Concernant la marche des affaires sociales de la société, elle est décrite dans la première partie de ce rapport notamment au Chapitre 1.

### 02. **Éléments relatifs aux ajustements des options de souscription d'achat d'actions en cas de rachat d'actions**

Néant

### 03. **Autorisation à donner au conseil en vue de racheter ou de vendre les actions de la société**

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à l'achat avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de



commerce et aux autres dispositions légales en vigueur, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 30 novembre 2017.

**Les acquisitions pourront être effectuées en vue :**

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bastide le confort médical par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, suite à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 novembre 2017 dans la 1<sup>ère</sup> résolution à caractère extraordinaire (25<sup>e</sup> résolution).

Ces achats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront être effectuées en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales en vigueur si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 € par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 51.384.480 €.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action de la société.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Fait à Caissargues  
Le 9 octobre 2018  
Le Conseil d'Administration

NATURE DES INDICATIONS	Exercice au 30/06/14	Exercice au 30/06/15	Exercice au 30/06/16	Exercice au 30/06/17	Exercice au 30/06/18
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	3 303 261	3 303 261	3 303 261	3 303 261	3 303 284,40
Nombre des actions ordinaires existantes et de préférence	7 340 580	7 340 580	7 340 580	7 340 580	7 340 632
Nombre maximal d'actions futures à créer	/	/	/	/	/
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- par conversion d'obligation					
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
- par les actions de préférence					4 450
<b>II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors – taxes	140 878 252	154 109 290	170 338 674	186 584 739	197 750 236
Résultats avt impôts, part. des salariés et dotations aux amort. Et provisions	22 665 396	20 518 403	26 115 050	25 849 000	26 911 909
Impôts sur les bénéfices	855 083	1 041 659	1 425 110	-719 890	- 1 678 029
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	96 304	0	0
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	4 685 966	3 810 340	6 920 564	3 902 039	1 258 315
Résultat distribué	1 614 928	1 835 145	1 908 550	1 908 550	1 908 564
<b>III - RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, part. des salariés mais avt dotations aux amort. Et provisions	2,97	2,65	3,35	3,86	3,34
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. Et provisions	0,64	0,52	0,94	0,53	0,17
Dividende attribué à chaque action	0,22	0,25	0,26	0,26	0,26
<b>IV - PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1 079	1 265	1 461	1 506	1543
Montant de la masse salariale de l'exercice	27 252 266	30 909 394	35 595 539	39 622 580	42 082 941
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	8 739 916	9 463 181	10 971 301	12 158 340	13 012 899

# RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

## RAPPORT DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2018

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte de manière significative à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

Il est précisé que les données exposées ci-dessous portent sur l'ensemble du périmètre du Groupe Bastide le Confort Médical (sauf indication contraire).

Ces informations sont comparées avec celles de l'exercice précédent ;

### Partie sur la responsabilité environnementale

## 01. Politique générale

#### → **L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement**

La société exerce une activité de vente et location de dispositifs médicaux. A ce titre, elle n'exerce pas d'activité industrielle. Elle s'approvisionne et se fournit auprès de fabricants.

Elle ne détient aucun site de production mais uniquement des locaux de stockage (plateforme où sont entreposés les matériels destinés à la vente ou à la location) ou des agences ouvertes au public.

Toutefois, même si l'activité de la société Bastide le Confort Médical, a peu d'impact sur l'environnement, le Groupe est soucieux de ce sujet, comme le démontrent les formations dispensées aux salariés (par exemple l'éco conduite/sécurité).

#### → **Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement**

Compte tenu de la nature de l'activité qui n'est ni industrielle, ni de production, une formation en matière de protection de l'environnement s'avère sans objet.

Toutefois, la société, utilisant une flotte de véhicules dans le cadre de son activité de prestataire de service a mis en place, des formations d'éco conduite/sécurité afin de réduire la consommation de gasoil.

#### → **Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

Les installations classées existantes donnent lieu à simple déclaration et sont sans impact significatifs sur l'environnement. Il s'agit de sites classés au titre de l'utilisation d'oxygène gazeux et liquide.

#### → **Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours**

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, aucune provision ou garantie en matière d'environnement ne s'avère nécessaire.

## 02. Pollution et gestion des déchets

### → Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

### → Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe assume la gestion de ses déchets domestiques.

Les déchets liés à l'activité sont principalement composés des emballages de gros appareillages (cartons...). Sur les sites le nécessitant, la société a conclu des contrats avec des prestataires qui collectent régulièrement les déchets domestiques. Ces déchets sont déposés dans des containers.

La société peut être amenée à collecter des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par des patients ou des professionnels de santé. Dans ce cas, les DASRI sont collectés sur les sites du groupe concernés par un prestataire agréé.

Les déchets relatifs au matériel bureautique et informatique font l'objet d'une élimination ou recyclage conformément aux prescriptions des fabricants. Pour le recyclage des déchets, nous avons recours à une société de recyclage et récupération de matériel informatique.

De par l'impact faible du Groupe sur cette thématique, les quantités de déchets générées ne font pas l'objet d'un suivi pour le moment

### → La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Sans objet compte tenu de la nature de l'activité hormis la présence de cuves à oxygène sur certains sites respectant les prescriptions d'installations classées IPC N°1220.

Concernant les dispositions relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire, cette thématique n'est pas significative pour le Groupe Bastide le confort médical compte tenu de son activité.

## 03. Utilisation durable des ressources

### → La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

N'ayant que des besoins domestiques, cette information a été considérée comme non significative compte tenu de la nature de l'activité. La consommation d'eau est en effet relative à des besoins domestiques (sanitaires).

### → La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

### → La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La société consomme diverses énergies dans le cadre de son activité :

- électricité,
- gaz (consommation exclusivement domestique très peu significative au regard du Groupe),
- et de gasoil

La consommation d'électricité consiste en des besoins normaux pour l'activité administrative et opérationnelle, qui s'exerce dans ses locaux. Ces besoins sont des besoins courants qualifiés de domestiques.

Les besoins en énergie concernent l'éclairage des locaux, le chauffage/climatisation, les matériels informatiques. Cette consommation dépend des locaux qui en sont équipés.

La société reste vigilante sur sa consommation d'énergie et veille par exemple à ne pas laisser éclairer inutilement ses locaux ou équipements de bureautiques.

De surcroît, comme évoqué ci-dessus, la société a mis en place des formations d'éco conduite afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La consommation électrique a été collectée sur la SA Bastide le Confort Médical, soit 74% de l'effectif total du Groupe.

La société a recours à deux fournisseurs d'électricité.

La consommation électrique a ainsi été calculée à 4 405 474 kWh pour l'exercice clos le 30 juin 2018 contre 4 153 993 kWh au 30 juin 2017, soit une augmentation de 6,05%.

La consommation de gaz a été collectée sur la SA Bastide le Confort Médical, soit 74% de l'effectif total du Groupe.

La société a recours à deux fournisseurs de gaz.

La consommation de gaz a ainsi été calculée à 496 638 kWh pour l'exercice clos le 30 juin 2018 contre 514 546 kWh au 30 juin 2017 soit une diminution de 3,48%.

Une partie de la consommation a été estimée à partir des exercices précédents.

Quant à la consommation de carburant, elle a été appréhendée pour le Groupe grâce aux relevés de consommation provenant du principal fournisseur (représentant plus de 95% des achats). En cas de données manquantes, des extrapolations ont été réalisées.

Pour le carburant, le groupe possédant une flotte de véhicules d'environ 967 véhicules, la consommation groupe est de 2 737 874 litres de gasoil au 30 juin 2018 contre 2 533 776 litres au 30 juin 2017, soit une augmentation de 8,06%.

La société met en place des formations d'éco-conduite pour faire baisser la consommation moyenne.

#### → **L'utilisation des sols**

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

## 04. Changement climatique

#### → **Les rejets de gaz à effet de serre**

Ce point est traité ci-dessus (par exemple éco conduite).

Les rejets de gaz à effet de serre pris en compte concernent :

- le carburant consommé par la flotte de véhicules
- ainsi que la consommation d'électricité et de gaz La table utilisée est issue de la table ADEME en vigueur au 30 juin 2018.

S'agissant des gaz à effet de serre, seul le dioxyde de carbone a été considéré comme significatif. Les rejets de dioxyde de carbone s'élèvent à 9 043 tonnes de CO<sub>2</sub> au 30 juin 2018 contre 6 729 tonnes au 30 juin 2017, soit une augmentation de 34,39%. Cette augmentation est liée principalement à la mise à jour de la table ADEME des facteurs d'émission.

#### → **L'adaptation aux conséquences du changement climatique**

Comme évoqué précédemment, la société a mis en place des formations d'éco-conduite pour réduire son impact environnemental.

Le changement climatique n'a pas d'impact sur l'activité du groupe.

## 05. Protection de la biodiversité

→ **Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité**

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe. Le groupe s'oriente vers dispositifs médicaux et outils à faible impact environnementale.



## Partie sur la responsabilité sociale

Les informations présentées dans cette partie du rapport concernent exclusivement les sociétés gérées par le Siège Social via le SIRH (sauf mention contraire).

Les effectifs du groupe ont connu une forte croissance au cours de l'exercice du fait d'opérations de croissance externe. La proportion des salariés gérés sous le SIRH a été ramenée à 74 % contre 95 % à la clôture précédente. Pour les nouvelles filiales du Groupe, hors périmètre SIRH, le processus de reporting des indicateurs environnementaux et sociaux est en cours de mise en œuvre.

L'effectif total du périmètre SIRH s'élève à 1 695 salariés au 30 juin 2018 contre 1 634 salariés au 30 juin 2017, soit une augmentation de 3,73 %.

Les contrats considérés pour l'ensemble des indicateurs RH : CDI, CDD, contrats pro et alternants, hors stagiaires.

Les sociétés dont le personnel est géré au sein du Siège Social du Groupe BASTIDE (via le SIRH) représentent 1 695 salariés et concernent les sociétés : Bastide Le Confort Médical, Bastide Franchise, DOM AIR, Centre de Stomathérapie, Diab Santé, Diab VIE, CICA +, BCG, Corsica Santé, CICADUM, AB2M (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017).

# 01. Salaire moyen

	2016/2017	2017/2018
Salaire moyen brut mensuel	2 322 €	2 343 €

Une évolution de + 0,90 % entre 2017 et 2018.

# 02. Emploi

## 2.1 L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

### Répartition des effectifs par sexe au 30 juin 2018

Hommes :	935
Femmes :	760

### Répartition par âge au 30 juin 2018

< à 21 ans :	23
21 à 25 ans :	168
26 à 30 ans :	340
31 à 35 ans :	370

36 à 40 ans :	294
41 à 45 ans :	220
46 à 50 ans :	147
51 à 55 ans :	79
56 ans et plus :	54

**Répartition géographique des effectifs au 30 juin 2018**

	30/06/2017	30/06/2018	Variation %
<b>Sud Est</b>	448	441	-1,56 %
<b>Sud Ouest</b>	356	372	4,49 %
<b>Nord Est</b>	139	145	4,32 %
<b>Nord Ouest</b>	276	295	6,88 %
<b>IDF</b>	176	173	-1,70 %
<b>Siège social</b>	239	269	12,55 %

## 2.2 Mouvements de personnel (du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018)

	30/06/2017	30/06/2018	Variation %
<b>Nombre d'embauches</b>	636	606	-4,72 %
<b>Nombre de licenciements (hors AB2M)</b>	79	80	1,27 %

Le Groupe privilégie l'embauche de collaborateurs en CDI (93% de l'effectif). Cette politique permet de renforcer le professionnalisme et la stabilité des collaborateurs.

# 03. Organisation du travail

L'horaire hebdomadaire moyen affiché est de 35 heures.

96 % de notre effectif total travaille à temps complet. La volonté du Groupe BASTIDE est de respecter à chaque fois qu'il est possible le temps partiel choisi et ainsi de limiter la précarité des collaborateurs.

Nos agences sont ouvertes 6 jours sur 7 entre 9 heures et 19 heures. Certaines de nos agences sont ouvertes entre 12 heures



et 14 heures. Cependant, l'ensemble de nos collaborateurs travaillant en agences bénéficient d'un jour de repos hebdomadaire en plus du repos dominical.

Nos pôles de prestations techniques ou collectivités fonctionnent 5 jours sur 7. L'ensemble de nos sites assure une astreinte 7 jours/7, 24 heures/24.

Personne n'occupe d'emploi avec horaires alternants ou de nuit. Par contre, certains de nos collaborateurs effectuent des astreintes en raison de la nature de notre activité et des nécessités de services au patient. La programmation des astreintes est effectuée au moins 30 jours à l'avance. Chaque période d'astreinte est d'une semaine s'étendant généralement du vendredi 19 heures au vendredi suivant 19 heures.

Pour certains services, la réduction du temps de travail à 35 heures a pris la forme de l'octroi de jours de repos dits « jours ARTT » :

- **217 jours pour les cadres avec jours d'ARTT (nombre différent selon les années)**
- **39 heures hebdomadaires pour les commerciaux avec 23 jours d'ARTT**
- **35 heures hebdomadaires pour les autres catégories de personnel**

## 04. Relations sociales

L'entreprise rencontre les instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT) aux échéances et selon la périodicité prévue par les textes afin d'aborder l'ensemble des sujets relevant de leurs champs de compétences respectifs.

Un bilan est régulièrement effectué avec les partenaires sur les accords collectifs. A ce titre deux accords ont été signés au cours de l'exercice : un accord d'intéressement ainsi que la Négociation Annuelle Obligatoire de l'Entreprise (NAO).

## 05. Santé et sécurité

### 5.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

Afin de faciliter la démarche de prévention des risques dans l'entreprise, celle-ci a élaboré un document unique qui a pour objectif de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les collaborateurs sont ou pourraient être exposés dans le cadre de leur travail. L'entreprise poursuit sa politique de prévention des risques routiers avec une formation spécifique à la conduite de véhicules utilitaires pour le personnel exposé à ce risque.

Par ailleurs, il existe un comité d'hygiène et de sécurité qui se réunit trimestriellement afin d'effectuer un suivi des accidents du travail, de leur nombre, de leur nature, d'en analyser les causes et d'en diminuer la fréquence.

A ce jour, le Groupe n'a pas signé d'accord spécifique concernant la santé/sécurité au travail.

### 5.2 L'absentéisme

Le nombre de jours d'absence au 30 juin 2018 s'élève à 21 451 jours ouvrés contre 22 233 jours au 30 juin 2017, soit une diminution de 3.52%.

Les jours d'absence sont comptabilisés en jours ouvrés et limités aux catégories suivantes : Maladie + Accident de Travail + accident de trajet + maladie professionnelle + maternité + grossesse pathologiques + paternité + absence injustifiée

### → **Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité (hors société AB2M)**

**Le nombre d'accidents de travail et de trajets avec arrêt** est de 93 contre 99 au 30 juin 2017, soit une diminution de 6%, ce qui correspond à 4 011 journées d'arrêt de travail contre 3 874 l'an passé, soit une augmentation de 3.54%.

**Le taux de Fréquence** est de 32,25 contre 36,60 au 30 juin 2017, soit une diminution de 11.89%.

**Le taux de Gravité** est de 1,39 contre 1,43 au 30 juin 2017, soit une diminution de 2.80%.

La Société souhaite s'engager dans une démarche globale de prévention des risques afin de prévenir ses collaborateurs des risques professionnels et des accidents de travail. Il est précisé que :

- Accidents de travail et Taux de Fréquence : incluant les accidents de trajet domicile-travail mais limités aux accidents avec arrêt
- Taux de gravité : comptabilisé en jours ouvrés
- Le taux de fréquence des accidents de travail = nombre d'accident de travail x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées
- Le taux de gravité des Accidents de travail = nombre de journée perdues (arrêt AT et AJ) x 1000 / nombre d'heures travaillées

La Société s'attache à sensibiliser les salariés aux différents risques professionnels et d'accidents de travail au travers de formations telle que la « sensibilisation à la conduite d'un VUL ».

Elle a initié plusieurs actions ciblées au cours de l'exercice :

### → **Formation à la conduite responsable et à l'éco-conduite :**

Le groupe BASTIDE a décidé de poursuivre son programme de formation, sur l'exercice 2017-2018, à destination des salariés utilisant quotidiennement un véhicule utilitaire dans le cadre de l'exercice quotidien de leur fonction. Cette action, à travers un enseignement théorique et pratique, a vocation à **sensibiliser les collaborateurs vis-à-vis des bienfaits d'une conduite « responsable »** en les accompagnant sur des actions de conduite par des exercices concrets.

La population concernée est majoritairement celle des collaborateurs conduisant un Véhicule Utilitaire Léger. Près de 500 collaborateurs ont déjà été formés dont 59 sur l'exercice.

Du fait des résultats probants, le Groupe a pris la décision d'étendre cette action de formation aux populations conduisant des Véhicules Légers.

Ainsi, en 2017, le Groupe a ouvert cette formation aux managers, au travers de sessions spécifiques. Cette nouvelle action permettra de garantir une meilleure sensibilisation des collaborateurs.

### → **Mise en place d'un nouveau matériel lève cuve à oxygène**

### → **Diffusion à tous les collaborateurs utilisant un véhicule dans le cadre de leurs fonctions, d'une « charte conducteur » mise à jour**

### → **Diffusion régulière des résultats de sinistralité et d'accidentologie du Groupe. Construction de plans d'action sur les entités les plus critiques.**

### → **Investissements pour améliorer les conditions et la sécurité au travail (trousses de secours, défibrillateurs, fauteuils ergonomiques, dispositifs médicaux...)**

# 06. Formation

Ce rapport fait état des mesures et projets amorcés sur cette thématique.

Élément clé dans le parcours professionnel de l'ensemble des collaborateurs du groupe BASTIDE, la formation constitue un des leviers essentiels de notre politique de gestion des ressources humaines et du positionnement commercial et technique sur les différents marchés du groupe.

- Elle permet de **renforcer le professionnalisme par l'adaptation constante des compétences** en liaison avec l'évolution des métiers et des activités, dans un environnement exigeant ;
- Elle permet également d'**apporter les compétences requises** au développement de la **capacité d'innovation**, notamment dans le service ; élément indispensable pour accroître la performance dans un environnement économique concurrentiel
- Elle répond par ailleurs aux aspirations de la plupart des collaborateurs à un **parcours professionnel** que la direction du groupe BASTIDE souhaite le plus enrichissant possible.

La volonté du groupe BASTIDE, à travers ce nouvel engagement dans les projets de formation pour les 3 prochaines années, est de promouvoir une véritable politique groupe. Celle-ci doit permettre de valoriser chacune des activités tout en offrant une cohérence, entre chaque société et chaque activité, et dans l'optique du développement des savoir-faire des salariés.

## 6.1 Les axes prioritaires de formation

Les 3 axes prioritaires de la politique de formation commune à l'échelle du groupe, pour la période à venir, figurent ci-après.

### Axe 1 : Professionnalisation

Objectif : Professionnaliser les compétences et les interventions par l'accès à la formation pour l'ensemble des salariés du groupe

Cet axe marque la volonté de la société de favoriser le développement des métiers et savoir-faire en tenant compte des évolutions techniques, des nouvelles pratiques et des référentiels spécifiques du groupe. Ce sont, pour l'essentiel, des formations sur les acquisitions des compétences fondamentales du métier.

**Exemples :**

- **Formation Assistance Respiratoire**
- **Maintenance Préventive Oxygène**
- **Formation ventilation**
- **Formation logistique**
- **Formation NPD**

### Axe 2 : Management

**Objectif :** Approfondir les pratiques managériales de l'ensemble de l'encadrement

Le Groupe attend de chaque manager qu'il soit capable :

- D'informer et de former son équipe
- De fédérer autour d'un objectif commun
- De conduire des entretiens individuels de management
- De piloter chacun vers la performance

Pour atteindre cet objectif, le Groupe Bastide conduit plusieurs actions majeures :

### L'INTÉGRATION

Le Groupe a mis en place depuis mai 2017 une formation d'intégration d'une semaine destinée aux nouveaux managers. Lors de cette formation, les managers rencontrent la direction générale et les responsables des principaux services de l'entreprise.

L'objectif est de :

- leur présenter l'organisation et les stratégies du Groupe,
- les faire adhérer à la culture d'Entreprise,
- leur permettre d'assurer pleinement leur rôle de manager.

30 nouveaux managers ont suivi cette semaine d'intégration sur la période de l'exercice.

En plus de cette semaine d'intégration, chaque nouveau manager est accueilli et suit une formation opérationnelle de plusieurs semaines avec un ou plusieurs « parrains »

Par ailleurs, tous les nouveaux salariés du Groupe sont formés à leur métier par des salariés référents et/ou des tuteurs.

### LE MANAGEMENT DES ÉQUIPES

La croissance des sociétés du groupe BASTIDE a pour conséquence l'accroissement des équipes et un des enjeux fondamentaux réside dans la capacité à dynamiser l'action des collaborateurs au quotidien et ce, dans le respect des valeurs du groupe.

Les dimensions requises de chaque manager vont bien au-delà des connaissances techniques.

Le Groupe a initié des formations management.

Sur l'exercice 2017/2018, 584 heures de formation ont été consacrées au management. 30 collaborateurs ont été formés.

Le Groupe continuera à investir sur cet enjeu clé dans les prochaines années.

### LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Pour limiter le stress et agir sur les risques psychosociaux, le Groupe a initié plusieurs actions ces dernières années. Une formation a notamment été déployée, avec pour but :

- De mieux connaître la nature de ces risques
- D'alerter sur le rôle des acteurs
- De déterminer les conditions nécessaires à la réussite d'une démarche de prévention

## Axe 3 : Service

**Objectif :** Accélérer l'approche « services » vis-à-vis de nos interlocuteurs externes

Le fort développement du groupe BASTIDE prend son essence notamment dans sa capacité à proposer une offre de qualité et de proximité.

Le Groupe se positionne ainsi comme un prestataire de services intervenant aux côtés de professionnels de santé ainsi qu'un fournisseur de dispositifs médicaux destinés aux particuliers à domicile tout comme aux professionnels de santé. Cela impose une approche plus orientée vers la compréhension des besoins des interlocuteurs.

Pour ce faire, le Groupe BASTIDE a mis en place des actions de formation avec pour principaux objectifs :

- améliorer ses rapports avec les autres,
- faire preuve d'empathie,
- développer son sens du contact,

- mieux écouter les besoins des patients.

Les trois axes ci-dessus évoqués nous permettent d'organiser une formation constante de nos collaborateurs, de les faire monter en compétences et de garantir ainsi une professionnalisation de nos collaborateurs auprès de nos patients et partenaires.

Les formations techniques internes continuent d'être une priorité pour le Groupe Bastide auxquelles s'ajoutent des formations externes telles que posture éducative afin de développer l'écoute thérapeutique.

Le management étant une compétence clé, les formations ont été organisées en fonction du niveau hiérarchique des managers pour répondre aux attentes et objectifs (cas pratiques, coaching, plan d'action individuel ...)

## 6.2 Les évolutions et les perspectives en matière de formation

Le développement de la formation à distance est le sujet majeur de l'année 2018 dans l'évolution et l'approche de la formation. Ce mode de diffusion des savoirs reste complémentaire à la formation présentielle. Dans ce cadre, le Groupe a mis en place une plateforme LMS.

Depuis mai 2018, la formation réglementaire s'effectue via cette plateforme et plus de 400 collaborateurs se sont déjà connectés pour suivre celle-ci. 100 collaborateurs ont validé cette formation.

Ce succès nous amène à élargir ce mode de développement de compétences qui permet un accès rapide, simple et immédiat à la formation.

Plusieurs formations transversales vont être mises en place : gestes et postures, risques routiers, gestion du stress...

Nous développons également en parallèle la conception et la réalisation de modules E Learning techniques propres à nos métiers pour garantir la professionnalisation de l'ensemble de nos collaborateurs : ces modules vont être établis par nos formateurs et/ou experts métiers avec l'appui de nos ressources internes (graphistes, informaticiens,) et d'un logiciel dédié (I Spring).

## 6.3 Nombre d'heures de formation :

- 10 893 heures au 30 juin 2018, soit en moyenne 6.5 heures de formation par collaborateurs sur l'année.
- Nous avons décidé de faire passer en E Learning la formation réglementaire et le temps de cette transformation il y a eu un an sans formation (de juillet 2017 à juin 2018).
- Depuis cet été, la formation est en E Learning sur 17.5H.
- L'explication de la baisse de 46% des heures de formation au 30 juin 2018, vient également du fait que les nombreuses formations en MAD mises en place en 2016 (plus de 2 500 heures) n'ont pas été reconduites en 2017
- 20 189 heures au 30 juin 2017
- 13 246 heures au 30 juin 2016

## 07. Gestion des talents- Incitation à la recherche des performances

### EVALUATIONS

Pour évaluer et améliorer les compétences des collaborateurs, les entretiens professionnels sont mis en place. Ces entretiens annuels permettent d'accompagner le collaborateur dans le développement de ses compétences. Les principaux thèmes abordés lors de ces entretiens, sont la formation et le projet professionnel.

En parallèle, le Groupe BASTIDE veille à ce que les entretiens d'évaluation annuels soient mis en place pour tous les collaborateurs.

La période d'octobre à décembre correspond à la période au cours de laquelle les entretiens d'évaluation doivent être réalisés.

Les supports d'entretiens professionnels et annuels sont consolidés à la D.R.H. Ils permettent de prioriser certaines formations et d'identifier des profils susceptibles d'évolution.

### PRIMES - INTÉRESSEMENT

Le Groupe BASTIDE souhaite inciter ses collaborateurs à la recherche de performance et récompense chacun en fonction des résultats atteints. Ainsi 95 % des collaborateurs bénéficient d'un système de primes individuelles ou collectives.

Par ailleurs, un accord d'intéressement a été signé le 22 décembre 2017. La Direction de l'entreprise a voulu affirmer sa volonté de récompenser les performances collectives et partager les suppléments de création de valeur avec l'ensemble de ses salariés.

A cette fin, la mise en place d'un accord d'intéressement s'inscrit logiquement dans la politique de gestion des ressources humaines développée par l'entreprise.

L'intéressement permet de motiver et responsabiliser l'ensemble des collaborateurs sur des critères clairs et précis en parfait accord avec les objectifs de l'entreprise.

A cet effet, les modalités retenues pour l'accord d'intéressement ont été déterminées en adéquation avec les différents métiers de l'entreprise afin d'être parfaitement compréhensibles par tous. C'est pourquoi les principaux objectifs retenus sont : la performance économique de l'entreprise ainsi que la participation et la contribution des collaborateurs sur les résultats de l'entreprise.

## 08. Communication

Depuis le mois de juin 2017 un journal interne « Esprit d'équipe » paraît. Ce journal interne est publiée tous les 2 mois en alternance avec un journal interne vidéo diffusé par mail et consultable sur le site intranet. Au travers de cette lettre sont repris les événements ponctuels (nouvelles techniques, salons, congrès), l'évolution des chiffres du groupe, il y aura également un zoom collaborateur.

Les sujets évoqués dans le journal télévisé sont orientés sur nos métiers, les projets du groupe, les nouvelles méthodes de travail, mais également sur la sécurité (port des équipements de protection individuelle (EPI), mise en place des défibrillateurs, gestes et postures).

La possibilité est offerte à tous les collaborateurs de donner leurs avis et suggestions sur la communication interne.

## 09. Égalité de traitement

L'effectif féminin de la société représente 45 % au 30 juin 2018.

L'emploi de salariés hommes et femmes au sein du Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL constitue un atout important en termes de cohésion.

La Direction du Groupe BASTIDE, attachée au respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, a toujours œuvré dans ce sens afin de garantir l'effectivité de ce principe au sein du Groupe.

A ce titre, le Groupe BASTIDE a souhaité marquer une nouvelle fois son attachement à ce principe et plus largement au principe général figurant à l'article L. 1132-1 du Code du travail prohibant toute forme de discrimination.

Après avoir mis en place un plan d'action, renouvelé sur deux exercices, la Groupe a souhaité renforcer son engagement en signant un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle homme/femmes, le 22 décembre 2017. Cet accord a pour objet de promouvoir l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la suppression ou, à défaut, la réduction des inégalités constatées.

L'objet de cet accord est de promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein du Groupe BASTIDE en fixant des objectifs de progression et en déterminant des actions permettant d'atteindre ces objectifs en y associant des indicateurs chiffrés permettant d'évaluer l'effet des actions mises en œuvre.

Le principe d'égalité homme-femme, au sein de la société, trouve son entière application. Aucune discrimination sur la base de ce principe n'est à noter au sein de la société.

Au travers de cet accord, il a été convenu que les objectifs d'égalité et les actions permettant de les atteindre porteraient sur les domaines suivants :

- L'embauche
- La formation
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale : le congé maternité
- La rémunération effective.

## 10. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Pour favoriser la diversité, le groupe BASTIDE cherche à développer l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Les actions mises en œuvre sont les suivantes :

- Recrutement de personnes en situation de handicap
- Aménagement de postes de travail
- Partenariat avec des entreprises du secteur adapté et du secteur protégé

## 11. La politique de lutte contre les discriminations

De la même façon qu'il n'existe aucune discrimination basée sur le sexe, il en est de même pour tous les autres sujets, tels que les convictions religieuses, l'état de santé, les mœurs, l'ethnie, les opinions politiques, cette absence de discrimination s'appliquant sur les thèmes du recrutement, de la politique salariale ou bien de la promotion.

Les articles 225-1 à 225-4 du code pénal font l'objet d'un affichage au sein de l'ensemble de nos établissements sur les panneaux prévus à cet effet.

Par ailleurs, le groupe BASTIDE s'est engagé dans un contrat de service qualité avec pôle emploi, en novembre 2017.

Cette convention intègre notamment le recours à pôle emploi pour favoriser le recours à la méthode de recrutement par simulation (MRS), sur le territoire national.

Cette méthode originale permet de recruter des candidats adaptés aux postes sans tenir compte du diplôme, de l'expérience et du curriculum vitae.

Ce mode de sélection est en cours de déploiement sur deux postes : techniciens et agents polyvalents.

## 12. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives

- **Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;**
- **A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;**
- **A l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;**
- **A l'abolition effective du travail des enfants.**

Le Groupe n'est pas soumis à ces risques de manière significative de par son implantation limitée à la France et l'Espagne.



# PARTIE SUR L'INFORMATION RELATIVE AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Impact territorial, économique et social:

### → En matière d'emploi et de développement régional

Par son maillage d'implantations, la société a recours, pour certains de ses besoins d'activités économiques, à de l'emploi local. Hormis la réalisation de recrutements locaux, le Groupe n'a peu d'impact sur le développement régional.

### → Sur les populations riveraines ou locales

Ce point appelle la même réponse que ci-dessus.

Par son activité d'assistance dans le domaine de la prestation de santé, le Groupe peut aider à favoriser l'autonomie et au mieux vivre des personnes.

Par son maillage du territoire, l'implantation de ses agences et de ses pôles de prestations et collectivité, le Groupe favorise la proximité de ses équipes vis-à-vis des patients et des établissements de santé avec qui il collabore.

**Relations avec les parties prenantes :** Les parties prenantes sont : les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

### → Les conditions du dialogue avec les parties prenantes

En cas de relations avec les parties prenantes, le groupe s'efforce d'avoir un dialogue de bonne qualité.

### → Les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe peut entretenir des relations avec des associations par exemple caritative et peut être amené à reverser la taxe d'apprentissage à certains organismes lui paraissant représenter des valeurs ou actions en phase avec son activité ou conformes à sa philosophie.

Le Fonds de Dotation Bastide pour la recherche médicale a été créé le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Il aura pour objet de financer :

- des actions d'intérêt général favorisant la recherche médicale ;
- des projets de recherche scientifique permettant d'accélérer ou d'intensifier les progrès dans la connaissance et la prise en charge de maladies

Il pourra ainsi porter tout en partie à des projets de recherche médicale ou scientifique.

Le conseil scientifique du Groupe également s'intéresse à tout projet innovant dans le domaine de la santé et de l'activité afin d'apporter au mieux.

## Sous-traitance et fournisseurs

### → L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La société Bastide le Confort Médical est soucieuse dans le choix de ses fournisseurs quant au respect de leur responsabilité sociale et environnementale.

Il n'est pas formalisé, à ce jour, de charte pour le choix des fournisseurs.

Le recours à des sous-traitants pour le cœur de métier du groupe Bastide le confort médical n'est pas significatif.

### → **La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux**

Ce point appelle la même réponse que ci-dessus.

## **Relations avec les actionnaires**

Depuis son introduction en bourse en 1997, la SA Bastide le confort médical entretient une relation proche avec ses actionnaires.

A ce jour, la part du capital détenue par le public (hors actionnariat de référence) est de 46%.

Son but est de favoriser l'investissement en actions sur le long terme et fidéliser les actionnaires par le dispositif au nominatif. L'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes est l'occasion de rencontrer les actionnaires et de pouvoir échanger directement entre la direction générale et ces derniers.

La société a toujours favorisé une politique de distribution de dividendes et a maintenu un certain niveau de dividende depuis plusieurs exercices.

## **Relations avec les patients**

Le patient est au cœur de l'activité du groupe. A ce jour, le groupe accompagne de nombreux patients qu'ils soient à domicile ou en établissement, dont notamment 80.000 patients en assistance respiratoire.

Le groupe Bastide accompagne de patients souffrant de handicap ou de pathologies lourdes.

Son personnel en relation avec le patient est donc particulièrement sensible à la situation et à la personnalité de chacun.

Le personnel suit une formation basée sur la relation patient selon la devise du Groupe « prendre soin de nos semblables ».

Le groupe se base sur des valeurs qui se traduisent par :

- L'écoute du prescripteur, du patient et de son entourage.
- Le sens du service et la chaleur humaine du contact direct.
- La qualité, la rapidité d'intervention et le conseil.
- Le sérieux et le respect absolu des engagements pris.
- L'honnêteté qui est à la base de tous nos métiers.
- L'humilité, valeur universelle.

A ce titre, le personnel informe le patient, forme celui-ci à l'utilisation des dispositifs médicaux et veille à sa maintenance.

Ses équipes pluri disciplinaires : pharmacien, infirmier, agent d'installation sont là pour répondre aux sollicitations des patients tant à domicile qu'en établissement de santé.

Afin d'apporter la prestation appropriée à l'ensemble de ces clients, le groupe dispose d'un service d'astreinte et d'un réseau de proximité d'agences et de pôles afin de satisfaire les besoins.

## **Loyauté des pratiques**

### → **Les actions engagées pour prévenir la corruption**

Le Groupe a mis en place un contrôle interne pour éviter des erreurs ou des fraudes.

Il a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la société souhaite voir se conformer ses membres.

### → **Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs**

Les produits livrés par les fournisseurs doivent répondre aux normes en vigueur (par exemple marquage CE).

La société met en place des procédures afin de veiller que les produits délivrés et prestations fournies soient satisfaisants pour son utilisateur ou bénéficiaire. Par exemple, la société a mis en place des « livret patient » expliquant à celui-ci comment bien utiliser le dispositif médical lors de son traitement.

A ce titre soucieux du respect des droits du consommateur et de la personne, le Groupe s'est conformé au règlement européen de la protection de données personnelles et adaptée par la loi du 20 juin 2018 informatique et libertés.

## Autres

### → Les actions engagées, en faveur des droits de l'homme

La société veille au respect de ces principes.

La société par l'intermédiaire de ses salariés participe à des manifestations sportives en liant par exemple avec des associations de patients à but non lucratives.

### → Le respect de la conformité

Le groupe par son secteur d'activité est concerné par les dispositifs légaux relatifs à la transparence et aux relations entre les sociétés commercialisant des produits de santé et les professions de santé et autres. Il se conforme à la législation en vigueur.



# BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL S.A.

## RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant de la société Bastide Le Confort Médical S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>(1)</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 juin 2018, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

### INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

<sup>1</sup> Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption). Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre juillet et octobre 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>(2)</sup>.

# 01. Attestation de présence des Informations RSE

## NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent. Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le chapitre « Rapport Social et Environnemental » du rapport de gestion, notamment en ce qui concerne le périmètre des Informations RSE qui se limite à 74% des effectifs totaux du Groupe.

## CONCLUSION

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2 ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

## 02. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>(3)</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- Nous avons mené des entretiens au siège social de la société pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. Nos travaux ont porté sur 100% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social et 100% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques<sup>(4)</sup> du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

3 Informations sociales quantitatives: Effectif total fin de période et répartition par sexe, âge et zone géographique; Nombre d'embauches; Nombre de licenciements; Nombre de jours d'absence; Accidents de travail et de trajet avec arrêt; Taux de fréquence des accidents avec arrêt; Taux de gravité des accidents; Heures de formation. Informations environnementales quantitatives: Consommation énergétique des bâtiments; Consommation de carburant de la flotte de véhicule; Emissions de CO2 liées aux consommations d'énergie et de carburant. Informations qualitatives : Les conditions de santé et de sécurité au travail ; La politique de lutte contre les discriminations.

4 Voir la liste des indicateurs environnementaux et sociétaux mentionnés en note de bas de page n°3 du présent rapport.

## CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris La Défense, le Date

KPMG S.A.

Philippe Arnaud  
Associé  
Sustainability Services

Didier Redon  
Associé

# RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018

---

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'Administration et a été préparé sur la base des contributions de plusieurs Directions fonctionnelles de la Société, notamment les Directions juridique et financière.

## 01. Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

### 1.1 Répartition du capital social

Au 30 juin 2018, le capital de la Société est détenu à 54,21% par les actionnaires majoritaires, à savoir les membres de la famille Bastide (administrateurs) et la société holding Société d'Investissement Bastide (SIB). Ces derniers détiennent 69,81% des droits de vote, le reste étant détenu par le public.



## 1.2 Rôle et Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société. À ce titre, il examine et approuve les grandes orientations stratégiques du Groupe. Il veille à la mise en œuvre de ces orientations par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs attribués aux Assemblées Générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'administration était composé de huit membres.

NOM DES ADMINISTRATEURS PRÉSENTS AU 30 JUIN 2018	FONCTION	DATE DE NOMINATION OU DE RENOUVELLEMENT	ECHÉANCE DU MANDAT
Monsieur Guy BASTIDE	Président Directeur Général	27/11/2015	2021 lors de l'AGOA statuant sur les comptes clos le 30/06/2021
Madame Brigitte BASTIDE	Administrateur	27/11/2015	2021 lors de l'AGOA statuant sur les comptes clos le 30/06/2021
Monsieur Vincent BASTIDE	Administrateur	27/11/2015	2021 lors de l'AGOA statuant sur les comptes clos le 30/06/2021
Monsieur Jean-Noël CABANIS	Administrateur	27/11/2015	2021 lors de l'AGOA statuant sur les comptes clos le 30/06/2021
Madame Marie-Thérèse SWATEK	Administrateur	30/11/2017	2020 lors de l'AGOA statuant sur les comptes clos le 30/06/2020
Madame Dorothée BRAVARD	Administrateur	30/11/2017	2020 lors de l'AGOA statuant sur les comptes clos le 30/06/2020
Madame Christine FABRESSE	Administrateur	30/11/2017	Madame Christine FABRESSE a notifié à la Société sa décision de démissionner de son mandat d'Administrateur par courrier réceptionné le 13/08/2018
Monsieur Claude VINCENT	Administrateur	21/12/2017	2020 lors de l'AGOA statuant sur les comptes clos le 30/06/2020

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2018, Monsieur Philippe BASTIDE a démissionné de son mandat le 05 septembre 2017. Madame Marie-Thérèse SWATEK, Madame Dorothée BRAVARD et Madame Christine FABRESSE ont été nommées administratrices par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2017 pour une durée de trois années.

Il est également précisé qu'en application des dispositions des articles L.225-27 et suivants du Code de commerce, Monsieur Claude VINCENT a été nommé, à compter du 21 décembre 2017, pour une durée de trois années, en qualité administrateur salarié.

Au cours de l'exercice du 30 juin 2018, le Conseil d'Administration était composé de deux membres indépendants en la personne de Madame Christine FABRESSE et Monsieur Jean-Noël CABANIS (sans lien de parenté ou de fonction salariale dans le groupe).

Il est rappelé que depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2016, la durée des mandats des administrateurs nommé à compter de cette date est trois années.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Les administrateurs sont rééligibles.

### PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS

**Guy Bastide** est diplômé de pharmacie. Après avoir exercé en pharmacie d'officine, il crée en 1977 la société Bastide le Confort Médical. Il participe dès la constitution de la Société à la création du syndicat professionnel regroupant les acteurs du maintien à domicile « Fédération des Prestataires de Santé à domicile ». Administrateur au sein de la FEDEPSAD jusqu'en décembre 2017, il en a assumé la Présidence pendant plusieurs années.

**Vincent Bastide** est Directeur Général de la société Bastide le Confort Médical. Titulaire d'une maîtrise de marketing, il occupe successivement les postes de responsable d'agence, de directeur de région Sud-Est, de directeur d'exploitation. Fort de ses expériences, il a intégré la Direction Générale en 2005 puis a été nommé par la suite Directeur Général.

**Brigitte Bastide** est diplômée de pharmacie. Après avoir exercée en pharmacie d'officine, elle a rejoint la société Bastide le Confort Médical en qualité de pharmacienne responsable. Par son rôle d'administrateur, elle suit particulièrement les orientations et évolutions du Groupe sur l'assistance respiratoire et oxygénothérapie

**Christine FABRESSE** (démissionnaire en août 2018) est diplômée de la business School de Montpellier. Elle a commencé sa carrière au sein du groupe du Crédit Agricole puis a exercé des fonctions au sein de la Direction Générale successivement du Crédit Lyonnais et de la Caisse d'Épargne. Elle est à ce jour Présidente du directoire de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon. Sa connaissance du secteur financier et des affaires est un atout pour la Société.

**Jean-Noël CABANIS** est spécialisé en droit de la santé et des collectivités territoriales, ainsi qu'en économie de la santé, il a acquis une solide expérience de plus de trente-cinq ans en occupant des postes à responsabilité au sein d'hôpitaux, de la Direction Générale de la santé, de la Cour des comptes et de services municipaux. Il a travaillé principalement sur des questions juridiques, organisationnelles et de gestion de projets.

**DOROTHÉE BRAVARD** est Directrice des divisions Nutrition perfusion et Stomathérapie-Urologie-Cicatrisation au sein du Groupe Bastide le confort médical. Elle a intégré la société le 07 juin 2004.

**MARIE THÉRÈSE SWATEK** occupe les fonctions de responsable des services de la Direction au sein de la SA Bastide le confort médical. Elle a intégré la Société le 1<sup>er</sup> juillet 1992. Cette administratrice a été nommée en cours d'exercice.

**Claude VINCENT** occupe les fonctions de technicien référent en nutrition perfusion. Il a intégré le groupe en 1989 comme agent d'installation et divers postes de techniciens puis est devenu technicien référent en nutrition perfusion ; et son expérience métier en a fait un référent pour les pôles de prestations.

**Philippe BASTIDE** (démissionnaire en septembre 2017), est Docteur en pharmacie et diplômé d'H.E.C. Entrepreneurs. Il a été successivement Directeur des ventes de Pfizer France, puis Vice-Président Europe des laboratoires Guerbet, et Directeur des projets stratégiques pour Amgen International.

Le Conseil dans sa composition respecte les dispositions légales relatives à la représentativité équilibrée homme / femme au sein des dits conseils.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet et d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la Société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés du Groupe et hors Groupe.

Les qualités que doivent requérir l'administrateur sont la compétence, l'intégrité, l'expérience et une volonté de prendre en compte l'intérêt de tous les actionnaires.

Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou sanction publique prononcées au cours des cinq dernières années. Aucun administrateur n'a été impliqué dans une faillite prononcée au cours des cinq dernières années.

Les règles légales et réglementaires relatives au cumul des mandats sont respectées par chaque administrateur.

## 1.3. Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président :

- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.
- 

Le Conseil d'Administration n'est pas assisté de comités car l'ensemble des administrateurs œuvrent dans un but commun.

## 1.4. Conditions d'organisation des travaux du Conseil

Le Président dirige les séances du Conseil dont le fonctionnement est régi par un règlement intérieur.

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche de la société et des affaires. Le Conseil d'administration peut être réuni sur toute question chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Les séances sont approfondies et durent en moyenne une heure quarante.

### 1.4.1 Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président par lettre simple avec remise contre décharge ou par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai raisonnable en l'absence de clause particulière dans les statuts. En pratique, le Président convoque le Conseil dans un délai de sept jours minimum.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois.

Le taux de présence de ses membres est de 88 % durant l'exercice écoulé.

Le Conseil d'Administration a notamment pour mission :

- Le suivi de la gestion courante du Groupe et de sa rentabilité ;
- La stratégie de financement et d'endettement du Groupe ainsi que sa mise en œuvre ;
- L'examen et l'approbation du budget annuel ;
- L'arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 30 juin ainsi que des comptes semestriels arrêtés au 31 décembre ;
- L'examen du bilan social et des documents de gestion prévisionnelle ;
- L'examen et l'allocation déléguée des programmes d'attribution d'actions de préférence, de bons ou d'options ;
- L'examen et l'autorisation des opérations de croissance externes significatives ;
- La préparation de l'assemblée générale annuelle (ordre du jour, projet des résolutions, rapport de gestion, sections du document de référence ou autres rapports devant émaner du Conseil) ;
- L'examen de la politique en matière de ressources humaines.

Le Conseil d'Administration détermine également les orientations stratégiques de l'activité de la Société. Il peut se saisir de toute question ponctuelle intéressant la bonne marche de l'entreprise.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués à toutes les séances du Conseil d'Administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les séances du Conseil d'Administration ont été présidées par le Président du Conseil.  
Le Président veille à ce que les organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués.  
Les représentants du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil.  
Le code de gouvernance retenu est celui de Middledenext.

### 1.4.2 Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

### 1.4.3 L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil est informé par le biais de documents préparés préalablement par l'ensemble des services administratifs avant séance afin de pouvoir prendre les meilleures décisions.

Chaque administrateur peut également formuler toutes demandes d'information auprès de l'ensemble des services de la société, préalablement à la tenue d'un Conseil d'Administration ou à tout moment en cours de l'exercice.

### 1.4.4 Evaluation des travaux du Conseil

Le Conseil juge son fonctionnement satisfaisant.

Un comité d'audit existe et émet ses avis auprès du Conseil. Le comité d'audit est composé de deux membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil, compte tenu de l'activité de la société, ne juge pas opportun de créer un comité RSE (responsabilité sociale et environnementale) et exerce lesdites fonctions.

### 1.4.5 Principes et règles en matière de rémunération et avantages en nature

Au cours de l'exercice 2017/2018, les administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence.

## 1.5 Restrictions éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Monsieur Vincent BASTIDE a été nommé Directeur Général par Décision du Conseil d'administration du 27 novembre 2015. Les pouvoirs de Monsieur Vincent BASTIDE en qualité de Directeur Général n'ont fait l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil. Monsieur Guy BASTIDE a été nommé Directeur Général en remplacement de Monsieur Vincent BASTIDE le 3 mai 2018. Ses pouvoirs au titre de son mandat de Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

Monsieur Olivier JOURDANNEY a été nommé Directeur Général Délégué par Décision du conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué a été assortie de limitations de pouvoir par le Conseil d'Administration :

- Tout investissement ou dépense quelconque portant unitairement sur une somme supérieure à 200 000 € ;
- La conclusion, la modification substantielle, ou la résiliation de tout contrat dont la durée dépasserait une (1) année

ou qui engendrerait ou pourrait raisonnablement engendrer des recettes ou des dépenses pour la Société d'un montant supérieur à deux cent mille euros (200 000 €), pendant sa durée ou, si le contrat est conclu pour une période indéterminée, sur une période d'un (1) an ;

- Toute cession d'élément d'actif ayant une valeur vénale supérieure à cent mille euros (100 000 €) ;
- Conclure des contrats commerciaux (autre que technique ou financier) dont l'engagement maximal annuel pour la Société serait supérieur à cent cinquante mille euros (150 000 €) ;
- L'ouverture et la conduite de toute procédure judiciaire, administrative ou arbitrale de quelque nature que ce soit, ou la conclusion de toute transaction à laquelle la Société est partie comme défendeur ou comme demandeur ;
- Le recrutement et le licenciement de tout salarié ;
- Toute relation avec les organismes de tutelle ;
- La conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ;
- La conclusion de tous contrats de crédit-bail mobilier ou assimilés (contrats de location financière, ...) ;
- Tout financement sous quelque forme que ce soit ;
- Toute opération de partenariat dans le domaine financier ou technique ;
- La mise en place de tout plan de stock-options, d'actions gratuites, d'épargne d'entreprise, d'abondement, d'intéressement ou de participation pour les salariés et/ou mandataires sociaux et toute modification de tels plans à l'exception de ce qui résulterait d'une obligation légale ;
- Toute convention visée notamment aux articles L.223-19, L.227-10 ou L.225-38 et suivants du Code de commerce et toute convention équivalente régie par la réglementation française ou étrangère ;
- L'Acquisition, la cession ou l'apport de fonds de commerce ;
- La création ou la cession de Filiales ;
- La modification à la hausse de la participation de la Société dans les Filiales ;
- L'acquisition ou la cession de toute participation dans des sociétés, entreprises ou groupements quelconques ;
- La prise ou la mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- La prise ou la mise en location de tous biens immobiliers ;
- Les cautions, les avals ou les garanties, les hypothèques ou les nantissements à donner par la Société. Les crédits consentis par la Société hors du cours normal des affaires.

Monsieur Benoit QUENCEZ a été nommé Directeur Général Délégué par Décision du Conseil d'administration du 10 octobre 2016. Sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué a été assortie de limitations de pouvoir par le Conseil d'Administration.

- Tout investissement ou dépense quelconque portant unitairement sur une somme supérieure à 150 000 € ;
- La conclusion, la modification substantielle, ou la résiliation de tout contrat dont la durée dépasserait une (1) année ou qui engendrerait ou pourrait raisonnablement engendrer des recettes ou des dépenses pour la Société d'un montant supérieur à 150 000 € pendant sa durée ou, si le contrat est conclu pour une période indéterminée, sur une période d'un (1) an ;
- Toute cession d'élément d'actif
- Conclure des contrats commerciaux (autre que technique ou financier) dont l'engagement maximal annuel pour la Société serait supérieur à 150 000 €
- L'ouverture et la conduite de toute procédure judiciaire, administrative ou arbitrale de quelque nature que ce soit, ou la conclusion de toute transaction à laquelle la Société est partie comme défendeur ou comme demandeur ;
- Le recrutement et le licenciement de tout salarié au-delà d'un salaire brut annuel 65 000 euros brut.
- Toute relation avec les organismes de tutelle ;
- La conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ;
- La conclusion de tous contrats de crédit-bail mobilier ou assimilés (contrats de location financière, ...) ;
- Tout financement sous quelque forme que ce soit ;
- Toute opération de partenariat dans le domaine financier ou technique ;
- La mise en place de tout plan de stock-options, d'actions gratuites, d'épargne d'entreprise, d'abondement, d'intéressement ou de participation pour les salariés et/ou mandataires sociaux et toute modification de tels plans à

l'exception de ce qui résulterait d'une obligation légale ;

- Toute convention visée notamment aux articles L.223-19, L.227-10 ou L.225-38 et suivants du Code de commerce et toute convention équivalente régie par la réglementation française ou étrangère ;
- L'Acquisition, la cession ou l'apport de fonds de commerce ;
- La création ou la cession de Filiales ;
- La modification à la hausse de la participation de la Société dans les Filiales ;
- L'acquisition ou la cession de toute participation dans des sociétés, entreprises ou groupements quelconques ;
- La prise ou la mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- La prise ou la mise en location de tous biens immobiliers ;
- Les cautions, les avals ou les garanties, les hypothèques ou les nantissements à donner par la Société. Les crédits consentis par la Société hors du cours normal des affaires.

## 1.6 Modalités d'exercice de la Direction Générale et unicité des fonctions de Direction

La Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale de la Société étaient dissociées jusqu'au 3 mai 2018, date à laquelle Monsieur Guy BASTIDE a été nommé Directeur Général en remplacement de Monsieur Vincent BASTIDE. Depuis cette date du 3 mai 2018, Monsieur Guy BASTIDE exerce donc les fonctions de Président Directeur Général.

Pour une information complète, il est précisé que Messieurs Vincent BASTIDE, Olivier JOURDANNEY, Benoit QUENCEZ, ont démissionné respectivement de leur fonction de Directeur Général et de Directeur Général Délégué le 3 mai 2018. Leur mandat n'ont pas été remplacés.

Cette réorganisation de la gouvernance est intervenue dans le cadre de la filialisation au sein de Bastide Groupe, de l'ensemble des activités supports du Groupe.

Depuis le 4 mai 2018, dans le cadre de l'exercice de son mandat Monsieur Guy BASTIDE est assisté par Messieurs Vincent BASTIDE, Arnaud FAYOLLE, Olivier JOURDANNEY, Benoit QUENCEZ en qualité de Directeurs Généraux adjoints bénéficiant d'une délégation de pouvoir.

## 1.7 Opérations sur titre réalisées par les dirigeants

Au titre de cet exercice, ont été réalisées les opérations de cession suivantes

Guy BASTIDE : néant

Brigitte BASTIDE : néant

Philippe BASTIDE ; néant

Benoit QUENCEZ : néant

Jean Noel CABANIS : achat de 135 titres

Vincent BASTIDE : achat de 12 993 titres

Olivier JOURDANNEY : néant

Marie Thérèse SWATEK : néant

Dorothee BRAVARD : néant

Claude VINCENT : néant

Christine FABRESSE : néant

## 02. Code de gouvernement d'entreprise

La société se réfère aux préconisations Middlednext, sous réserve des exclusions justifiées dans le présent rapport conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Ce code Middlednext est consultable sur le site internet [www.middlednext.com/IMG/pdf/Code\\_de\\_gouvernance\\_site.pdf](http://www.middlednext.com/IMG/pdf/Code_de_gouvernance_site.pdf). La société dispose à son siège social d'un exemplaire de ce code de gouvernement à disposition permanente des membres composant les organes de cette gouvernance.

Le gouvernement d'entreprise est basé sur des valeurs de compétence, de respect des membres et des actionnaires, du respect de l'intérêt social.

Le Conseil constate notamment l'absence de conflits d'intérêt au sein du dit Conseil, et n'a pas à sa connaissance de l'existence de tels conflits.

Les membres du Conseil d'Administration s'impliquant dans la gestion opérationnelle de la société, sont en étroites relations avec les différents services de la société.

A ce titre, ils peuvent accéder à des informations de toute nature.

Concernant l'évaluation du Conseil d'Administration, cette auto-évaluation n'est pas formalisée. Les membres du Conseil lors des séances, peuvent échanger sur son fonctionnement. De surcroît, le conseil évalue annuellement son fonctionnement.

Concernant le comité des comptes, la société n'a pas de comité de comptes car son organisation ne nécessite pas un tel comité.

## 03. Les éléments de rémunération des mandataires sociaux

L.225-100 du Code de commerce dispose :

*« Dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, lorsqu'une assemblée générale a statué sur des principes et critères dans les conditions prévues aux articles L.225-37-2 ou L.225-82-2, l'assemblée générale statue sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur par des résolutions distinctes pour le président du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, le directeur général, les directeurs généraux délégués, ou pour le président du directoire et les autres membres du directoire ou le directeur général unique. »*

Le versement des éléments de rémunérations variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L225-100 du Code de commerce.

## 3.1 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice clos au 30 juin 2018 : principes et critères de détermination des éléments composant la rémunération

### **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE MONSIEUR GUY BASTIDE, PRÉSIDENT, AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018 (NOMMÉ EN SUS DIRECTEUR GÉNÉRAL À COMPTER DU 3 MAI 2018).**

Les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération de ce mandataire social ont été décidés par décision du conseil le 10 octobre 2017 et approuvés par l'assemblée générale du 30 novembre 2017.

#### **REMUNERATION FIXE / REMUNERATION VARIABLE**

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, Monsieur Guy BASTIDE n'a perçu aucune rémunération, fixe ou variable, au titre de son mandat de Président.

#### **AVANTAGES**

Le Président bénéficie d'une assurance responsabilité civile. Il n'a pas disposé d'une assurance chômage.

#### **INDEMNITÉ DE DÉPART**

Au cours de cet exercice, il n'a pas été mis en place de mécanisme d'indemnité de départ.

#### **INDEMNITÉ DE NON CONCURRENCE**

Au cours de cet exercice, il n'a pas été mis en place de mécanisme d'engagement de non concurrence assortie d'une indemnité.

### **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE MONSIEUR VINCENT BASTIDE DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018 (SON MANDAT AYANT PRIS FIN AU 3 MAI 2018).**

Les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération de ce mandataire social ont été décidés par décision du conseil le 10 octobre 2017 et approuvés par l'assemblée générale du 30 novembre 2017.

Les principes ayant retenu cette rémunération n'ont pas changé depuis.

#### **RÉMUNÉRATION FIXE / REMUNERATION VARIABLE**

Au cours de cet exercice, Monsieur Vincent BASTIDE, en qualité de Directeur Général, n'a bénéficié d'aucune rémunération fixe et variable.

#### **RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES**

Au cours de cet exercice, le Directeur Général n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle

#### **RÉMUNÉRATIONS DE LONG TERME**

Au cours de cet exercice, le Directeur Général n'a bénéficié d'aucune rémunération de long terme.

#### **AVANTAGES**

Le Directeur Général a bénéficié des régimes de garanties collectives « frais de santé » et « incapacité, invalidité, décès » bénéficiant aux cadres salariés en vigueur au sein de la Société, d'une assurance responsabilité civile. Il n'a pas disposé



d'une assurance chômage.

#### **INDEMNITÉ DE DÉPART**

Au cours de cet exercice, il n'a pas été mis en place de mécanisme d'indemnité de départ.

#### **INDEMNITÉ DE NON CONCURRENCE**

Au cours de cet exercice, il n'a pas été mis en place de mécanisme d'engagement de non concurrence assortie d'une indemnité.

### **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE MONSIEUR GUY BASTIDE, DIRECTEUR GÉNÉRAL À COMPTER DU 3 MAI 2018, AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018.**

Les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération de ce mandataire social ont été décidés par décision du conseil le 10 octobre 2017 et approuvés par l'assemblée générale du 30 novembre 2017.

Les principes ayant retenu cette rémunération n'ont pas changé depuis.

#### **RÉMUNÉRATION FIXE**

Au cours de cet exercice, Monsieur Guy BASTIDE, en qualité de Directeur Général, a bénéficié d'une rémunération fixe d'un montant de 7 422 euros.

#### **RÉMUNÉRATION VARIABLE**

Au cours de cet exercice, Monsieur Guy BASTIDE, en qualité de Directeur Général, n'a bénéficié d'aucune rémunération variable.

#### **RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES**

Au cours de cet exercice, Monsieur Guy BASTIDE, en qualité de Directeur Général, n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.

#### **RÉMUNÉRATIONS DE LONG TERME**

Au cours de cet exercice, Monsieur Guy BASTIDE, en qualité de Directeur Général, n'a bénéficié d'aucune rémunération de long terme.

#### **AVANTAGES**

Au cours de cet exercice, Monsieur Guy BASTIDE, en qualité de Directeur Général, n'a bénéficié d'aucun avantage.

#### **INDEMNITÉ DE DÉPART**

Au cours de cet exercice, il n'a pas été mis en place de mécanisme d'indemnité de départ.

#### **INDEMNITÉ DE NON CONCURRENCE**

Au cours de cet exercice, il n'a pas été mis en place de mécanisme d'engagement de non concurrence assortie d'une indemnité.

### **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE MONSIEUR OLIVIER JOURDANNEY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ, AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018 (SON MANDAT AYANT PRIS FIN AU 03 MAI 2018).**

Les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération de ce mandataire social ont été décidés par décision du Conseil le 10 octobre 2017 et approuvés par l'assemblée générale du 30 novembre 2017.

Les principes ayant retenu cette rémunération n'ont pas changé depuis.

### RÉMUNÉRATION FIXE

Au cours de cet exercice, Monsieur Olivier JOURDANNEY, en qualité de Directeur Général Délégué, a bénéficié d'une rémunération fixe brute d'un montant de 41 670 euros.

### RÉMUNÉRATION VARIABLE

Monsieur Olivier JOURDANNEY, en qualité de Directeur Général Délégué, peut bénéficier d'une rémunération variable brute annuelle pouvant représenter un montant maximum de 50% de sa rémunération fixe brute annuelle en cas d'atteinte des conditions de performance.

Le Conseil d'Administration dans sa décision du 10 octobre 2017, a retenu comme critère la progression du Résultat Opérationnel Courant consolidé du Groupe durant l'exercice.

Au cours de l'exercice, Monsieur Olivier JOURDANNEY, en qualité de Directeur Général Délégué, n'a bénéficié d'aucune rémunération variable.

### RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Au cours de cet exercice, Monsieur Olivier JOURDANNEY, en qualité de Directeur Général Délégué, n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.

### RÉMUNÉRATIONS DE LONG TERME

Au cours de cet exercice, Monsieur Olivier JOURDANNEY, en qualité de Directeur Général Délégué, n'a bénéficié d'aucune rémunération de long terme.

### AVANTAGES

Au cours de cet exercice, Monsieur Olivier JOURDANNEY, en qualité de Directeur Général Délégué, a bénéficié des régimes de garanties collectives « frais de santé » et « incapacité, invalidité, décès » bénéficiant aux cadres salariés en vigueur au sein de la Société, d'une assurance responsabilité civile, ainsi que d'un véhicule de fonction. Il n'a pas disposé d'une assurance chômage.

### INDEMNITÉ DE DÉPART

Au cours de cet exercice, il n'a pas été mis en place de mécanisme d'indemnité de départ.

### INDEMNITÉ DE NON CONCURRENCE

Au cours de cet exercice, il n'a pas été mis en place de mécanisme d'engagement de non concurrence.

## **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE MONSIEUR BENOIT QUENCEZ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ, AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018 (SON MANDAT AYANT PRIS FIN AU 03 MAI 2018)**

Les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération de ce mandataire social ont été décidés par décision du conseil le 10 octobre 2017 et approuvés par l'assemblée générale du 30 novembre 2017.

Les principes ayant retenu cette rémunération n'ont pas changé depuis.

### RÉMUNÉRATION FIXE

Au cours de cet exercice, Monsieur Benoit QUENCEZ, en qualité de Directeur Général Délégué, a bénéficié d'une rémunération fixe brute d'un montant de 25 000 euros.

### RÉMUNÉRATION VARIABLE

Monsieur Benoit QUENCEZ, en qualité de Directeur Général Délégué, peut bénéficier d'une rémunération variable brute annuelle pouvant représenter un montant maximum de 50% de sa rémunération fixe brute annuelle en cas d'atteinte des conditions de performance.

Les critères ont été fixés, pour l'exercice ouvert, par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2017, en fonction des objectifs de développement identifiés par le Conseil.

Le Conseil d'Administration a retenu comme critère la progression du chiffre d'affaires des agences Bastide le Confort Médical composant le réseau.

Au cours de cet exercice, Monsieur Benoit QUENCEZ, en qualité de Directeur Général Délégué, n'a bénéficié d'aucune rémunération variable.

### RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Au cours de cet exercice, Monsieur Benoit QUENCEZ, en qualité de Directeur Général Délégué, n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.

### RÉMUNÉRATIONS DE LONG TERME

Au cours de cet exercice, Monsieur Benoit QUENCEZ, en qualité de Directeur Général Délégué, n'a bénéficié d'aucune rémunération de long terme.

### AVANTAGES

Au cours de cet exercice, Monsieur Benoit QUENCEZ, en qualité de Directeur Général Délégué, a bénéficié des régimes de garanties collectives « incapacité, invalidité, décès » bénéficiant aux cadres salariés en vigueur au sein de la Société, d'une assurance responsabilité civile. Il ne dispose pas d'une assurance chômage. Il n'a pas disposé d'un véhicule de fonction.

### INDEMNITÉ DE DÉPART

Au cours de cet exercice, il n'a pas été mis en place de mécanisme d'indemnité de départ.

### INDEMNITÉ DE NON CONCURRENCE

Au cours de cet exercice, il n'a pas été mis en place de mécanisme d'engagement de non concurrence. Tableau des rémunérations.

## TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS

RÉMUNÉRATIONS BRUTES VERSÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018 (EN EUROS)	TOTAL	FIXE	VARIABLE	AVANTAGES	ATTRIBUTION DE TITRES	JETONS DE PRÉSENCE
Guy BASTIDE	7 422	7 422	X	X	X	X
Vincent BASTIDE	X	X	X	X	X	X
Olivier JOURDANNEY	49 323,50	41 670	X	7 653,5	X	X
Benoit QUENCEZ	25 000	25 000	X	X	X	X
Brigitte BASTIDE	X	X	X	X	X	X
Philippe BASTIDE*	X	X	X	X	X	X
Dorothee BRAVARD	X	X	X	X	10 actions de préférence	X
Marie Thérèse SWATEK	X	X	X	X	17 actions de préférence	X
Philippe BASTIDE	X	X	X	X	X	X
Claude VINCENT	X	X	X	X	X	X
Christine FABRESSE	X	X	X	X	X	X
Jean-Noël CABANIS	X	X	X	X	X	X

(1) Rémunérations supportées directement par la ou les sociétés dans la(les)quelle(s) le mandat est exercé

(2) \*démissionnaire en cours d'exercice

Il est précisé que Madame Dorothee BRAVARD, directrice division nutrition perfusion diabète stomathérapie, Madame Marie-Thérèse SWATEK, responsable Service Direction, et Monsieur Claude VINCENT, technicien référent division nutrition perfusion, salariés de la société ne perçoivent aucune autre rémunération que celle liée à leur contrat de travail. Il en est de même de Messieurs Vincent BASTIDE, Olivier JOURDANNEY et Benoit QUENCEZ devenus Directeurs Généraux Adjointes depuis le 04 mai 2018.

La société n'a pris aucun engagement financier pour le compte des mandataires sociaux.

## 3.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice clos au 30 juin 2019 : principes et critères de détermination des éléments composant la rémunération

### PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

Les principes qui régissent la détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont fixés conformément au Code Middledenext. Ainsi, le Conseil d'Administration s'assure du respect des points suivants :

- Exhaustivité : la détermination des rémunérations des mandataires dirigeants doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock-options, actions gratuites, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.
- Équilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.
- Benchmark : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.
- Cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.
- Lisibilité des règles : les règles doivent être simples et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes. Ils doivent être détaillés sans toutefois remettre en cause la confidentialité qui peut être justifiée pour certains éléments.
- Mesure : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.
- Transparence : l'information annuelle des « actionnaires » sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

Ces dispositions s'appliquent au Président Directeur Général du Conseil d'Administration, Monsieur Guy BASTIDE.

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature s'appliqueraient à tout nouveau dirigeant mandataire social exécutif et feraient l'objet d'une appréciation individuelle par le Conseil d'Administration.

Au sein de la société, il n'existe aucun dispositif de prime de bienvenue.

Au sein de la société, il n'existe aucun dispositif de prime de départ.

Au sein de la société, il n'existe aucun dispositif de retraite supplémentaire.

Au sein de la société, il n'existe aucun dispositif de prime de départ.

### POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT, AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2019

#### RÉMUNÉRATION FIXE

Le Président bénéficiera d'une rémunération fixe brute selon les critères exposés en préambule.

#### RÉMUNÉRATION VARIABLE

Le Président peut bénéficier d'une rémunération variable brute annuelle pouvant représenter un montant maximum de 50%

de sa rémunération fixe brute annuelle en cas d'atteinte des conditions de performance.

Le Conseil d'Administration dans sa décision du 9 octobre 2018 a retenu comme critère la progression du résultat opérationnel en comparaison avec l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 se prononcera sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures présentés dans le présent rapport et à attribuer en raison du mandat du Président. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019, statuera sur l'opportunité de verser le cas échéant la partie variable de la rémunération selon le critère défini ci-dessus.

#### **RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES**

Le Président pourra bénéficier d'une rémunération exceptionnelle.

#### **RÉMUNÉRATIONS DE LONG TERME**

Le Président pourra bénéficier d'une rémunération de long terme.

#### **AVANTAGES**

Le Président pourra bénéficier des régimes de garanties collectives « frais de santé » et « incapacité, invalidité, décès » bénéficiant aux cadres salariés en vigueur au sein de la Société, d'une assurance responsabilité civile, ainsi que d'un véhicule de fonction. Il pourra disposer d'une assurance chômage.

#### **INDEMNITÉ DE DÉPART**

Il n'est pas mis en place de mécanisme d'indemnité de départ.

#### **INDEMNITÉ DE NON CONCURRENCE**

Il n'a pas été mis en place de mécanisme d'engagement de non concurrence assortie d'une indemnité.

## **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2019**

#### **RÉMUNÉRATION FIXE**

Le Directeur Général bénéficierait d'une rémunération fixe brute mensuelle selon les critères exposés en préambule.

#### **RÉMUNÉRATION VARIABLE**

Le Directeur Général pourrait bénéficier d'une rémunération variable brute annuelle pouvant représenter un montant maximum de 50% de sa rémunération fixe brute annuelle en cas d'atteinte des conditions de performance.

Le Conseil d'Administration dans sa décision du 9 octobre 2018 a retenu comme critère la progression du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 se prononcera sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures présentés dans le présent rapport et à attribuer en raison du mandat du Directeur Général.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019, statuerait sur l'opportunité de verser le cas échéant la partie variable de la rémunération selon le critère défini ci-dessus.

#### **RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES**

Le Directeur Général pourrait bénéficier d'une rémunération exceptionnelle.

#### **RÉMUNÉRATIONS DE LONG TERME**

Le Directeur Général pourrait bénéficier d'une rémunération de long terme.

#### **AVANTAGES**

Le Directeur Général pourrait bénéficier des régimes de garanties collectives « frais de santé » et « incapacité, invalidité, décès » bénéficiant aux cadres salariés en vigueur au sein de la Société, d'une assurance responsabilité civile, d'un véhicule de fonction. Il pourrait disposer d'une assurance chômage.

### **INDEMNITÉ DE DÉPART**

Pour le Directeur Général, il n'a pas été mis en place un tel mécanisme.

### **INDEMNITÉ DE NON CONCURRENCE**

Il n'a pas été mis en place de mécanisme d'engagement de non concurrence.

# 04. Informations sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-22-1, L.225-38 ou L.225-42-1 du code de commerce

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les conventions et engagements susvisés, régulièrement autorisés par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé listés ci-après :

- Bail commercial avec la SCI BASTIDE LA FARLEDE,
- Bail commercial avec la SCI BASTIDE ANGERS,
- Renouvellement de bail commercial avec la SCI BASTIDE GALLARGUES,

Ainsi que ceux et celles conclus au cours des exercices antérieurs et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article L.225-40-1 du Code de commerce, le Conseil a procédé à l'examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice. Ces conventions ont été communiquées aux commissaires aux comptes en vue de l'établissement de leur rapport spécial.

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport mentionne, sauf lorsqu'elles portent sur de opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. Le Conseil indique qu'il n'a pas été conclu de conventions de cette nature.

## 05. Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les actionnaires participent à l'Assemblée selon les dispositions statutaires de la société ainsi que les dispositions légales et réglementaires.

La Société tient son assemblée générale à son siège social.

## 06. Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

Il existe des droits de vote double pour les actionnaires inscrits en compte nominatif depuis plus de deux ans.

## 07. Structure du capital

La Société est contrôlée par la société SIB qui regroupe la majeure partie des participations des membres de la famille Bastide.

	ACTIONS	DROITS DE VOTES
Plus de 90 %	X	X
de 66.66 % à 90 %	X	X
de 50% à 66.66 %	X	SIB
de 33.33 à 50%	SIB	X
de 25 à 33.33 %	X	X
de 20 à 25 %	X	X
de 15 à 20 %	X	X
de 10 à 15 %	X	X
de 5 à 10 %	X	X

Au 30 juin 2018, SIB détenait 49,29 % du capital social et 63,66 % des droits de vote du capital.

## 08. Tableaux des délégations consenties au conseil d'administration

### 8.1 Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou autres dont la capitalisation serait admise

DATE DE L'ASSEMBLÉE	DURÉE	DATE D'EXPIRATION	MONTANT	USAGE
30 novembre 2017	26 mois	30 janvier 2020	Au plus 1.000.000 €	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

### 8.2 Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de l'une de ses filiales avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

DATE DE L'ASSEMBLÉE	DURÉE	DATE D'EXPIRATION	MONTANT	USAGE
30 novembre 2017	26 mois	30 janvier 2020	Au plus 1.000.000 €	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

### 8.3 Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public

DATE DE L'ASSEMBLÉE	DURÉE	DATE D'EXPIRATION	MONTANT	USAGE
30 novembre 2017	26 mois	30 janvier 2020	Au plus 1.000.000 €	Il n'a pas été fait usage de cette délégation



**8.4 Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription par placement privé visé au ii de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier**

DATE DE L'ASSEMBLÉE	DURÉE	DATE D'EXPIRATION	MONTANT	USAGE
30 novembre 2017	26 mois	30 janvier 2020	Au plus 1.000.000 €	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

**8.5 Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droits préférentiel de souscription en cas de demandes excédentaires**

DATE DE L'ASSEMBLÉE	DURÉE	DATE D'EXPIRATION	MONTANT	USAGE
30 novembre 2017	26 mois	30 janvier 2020	Dans la limite de 15% de l'émission initiale	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

**8.6 Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10%, avec suppression de droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital**

DATE DE L'ASSEMBLÉE	DURÉE	DATE D'EXPIRATION	MONTANT	USAGE
30 novembre 2017	26 mois	30 janvier 2020	330.326,40 €	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

### 8.7 Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

DATE DE L'ASSEMBLÉE	DURÉE	DATE D'EXPIRATION	MONTANT	USAGE
30 novembre 2017	26 mois	30 janvier 2020	3% du capital social	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

### 8.8 Délégation du Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions de préférence

Cette délégation met un terme de manière anticipée à celle accordée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 novembre 2016 ayant donné lieu à usage de cette délégation

DATE DE L'ASSEMBLÉE	DURÉE	DATE D'EXPIRATION	MONTANT	USAGE
3 mai 2018	36 mois	2 mai 2021	10% du capital social	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

### 8.9 Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce

DATE DE L'ASSEMBLÉE	DURÉE	DATE D'EXPIRATION	MONTANT	USAGE
30 novembre 2017	24 mois	29 novembre 2019	Au plus 10% du capital social où jour de la décision	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

Fait à Caissargues, le 9 octobre 2018

Monsieur Guy BASTIDE  
Président du Conseil d'Administration

## ANNEXE : TABLEAU DES MANDATS AU 30 JUIN 2018

DATE DE 1 <sup>re</sup> NOMINATION ET ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS LE GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE
<p><b>Guy BASTIDE</b>            Novembre 2015/ 2021            Président du Conseil d'Administration de Bastide, Le Confort Médical SA            Directeur Général à compter du 3 mai 2018</p>		<p>Gérant de :            SCI BASTIDE GALLARGUES            SCI BASTIDE</p> <p>12/2014 – 06/2020            Président du conseil de Surveillance depuis le 29 avril 2008 de la Société d'investissement Bastide SA</p> <p>Gérant de :            SCI BASTIDE 2            SCI BASTIDE 3            SCI BASTIDE 4</p> <p>Président de la SAS FINANCIERE BASTIDE            Administrateur Délégué SA DORGE MEDIC</p>
<p><b>Brigitte BASTIDE</b>            Novembre 2015/2021            Administrateur de :            Bastide, Le Confort Médical SA</p>		<p>12/2014 – 06/2020            Membre du Conseil de Surveillance de Société d'Investissement Bastide SA            Vice-présidente de la Société d'Investissement Bastide</p>
<p><b>Vincent BASTIDE</b>            Novembre 2015 – 2021            Administrateur de :            - Bastide, Le Confort Médical SA            - Directeur Général (jusqu'au 3 mai 2018) Société Bastide, Le Confort Médical</p>	<p>SARL DOM'AIR : gérant            SA DORGE MEDIC :            administrateur délégué</p> <p>SARL TARA SANTE : gérant            Représentant permanent de Bastide le confort médical présidente de la</p> <p>SAS B2R            Représentant permanent de Bastide le confort médical présidente de la SAS Dom'air Aquitaine</p> <p>BORDO<sup>2</sup> MEDICAL : Administrateur et Président du Conseil d'Administration</p> <p>CICADUM cogérant</p>	<p>SCI BASTIDE 1 : gérant            SCI BASTIDE VILLABE : gérant            SCI BASTIDE ORANGE : gérant            SCI BASTIDE CAEN : gérant            SCI TOULOUSE HARMONIES : gérant            SCI BASTIDE CHAPONNAY : gérant            SCI BASTIDE CHATEAUROUX : gérant            SCI BASTIDE DUNKERQUE : gérant            SCI BASTIDE SOISSONS : gérant            SCI BASTIDE RODEZ : gérant            SCI BASTIDE VALENCE : gérant            SCI BASTIDE DOL DE BRETAGNE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE MITRY MORY : gérant            SCI BASTIDE GARONS : gérant            SCI BASTIDE TOULOUSE : gérant            SCI BASTIDE ARLES : gérant            SCI BASTIDE CLERMONT-FERRAND : gérant            SCI BASTIDE MAUGUIO : gérant            SAS BASTIDE MANAGEMENT : Président            SCI BASTIDE PISSY POVILLE : gérant            SCI BASTIDE FENOUILLET : gérant            SCI BASTIDE MONTPELLIER GAROSUD : gérant</p>

DATE DE 1 <sup>re</sup> NOMINATION ET ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS LE GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE
		<p>SCI BASTIDE LIMONEST : gérant            SCI BASTIDE SAINT-FONS : gérant            SCI BASTIDE METZ : gérant            SCI BASTIDE PISSY POVILLE II : gérant            SCI BASTIDE TOURS : gérant            SCI BASTIDE CAISSARGUES : gérant            SCI BASTIDE ANGERS : gérant            SCI BASTIDE LA FARLEDE : gérant            SCI BASTIDE SAINT CYR SUR LOIRE : gérant            SAS INVESTISSEMENT et DEVELOPPEMENT : Président            SNC V1 : gérant            SNC C1 : gérant            Membre du Directoire de la Société d'Investissement Bastide SA            Présidence du Directoire</p> <p>Directeur Général de la SAS FINANCIERE BASTIDE</p>
<p><b>Jean-Noel CABANIS</b>            11/2015 –2021            Administrateur de :            - Bastide, Le Confort Médical SA</p>	Néant	Néant
<p><b>Philippe BASTIDE</b>            11/2015 –2021            Administrateur de :            - Bastide, Le Confort Médical SA            Jusqu'au 05 septembre 2017</p>	Néant	Néant
<p><b>Dorothee BRAVARD</b> avril 2017 – 2020            Administrateur de :            - Bastide, Le Confort Médical SA</p>	Directrice division nutrition perfusion stomathérapie	Néant
<p><b>Marie Thérèse SWATEK</b>            04/2017 – 2020            Administrateur de :            - Bastide, Le Confort Médical SA</p>	Directrice service Direction	Néant
<p><b>Christine FABRESSE</b>            11/2017 – 2020            Administrateur de :            - Bastide, Le Confort Médical SA            jusqu'au 13 aout 2018</p>	Néant	<p>Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon : Présidente du directoire            BPCE Vie : administratrice            GIE IT CE : membre du conseil, de surveillance            Crédit foncier de France : administratrice            Compagnie de Financement foncier : administratrice            Fédération Nationale des Caisses d'Epargne : Vice Présidente            Ecureuil 5 rue Masseran : administratrice            BPCE Infogérences et Technologies : administratrice            ERILIA : administratrice Présidente du comité d'audit et Présidente du comités des rémunérations</p>

DATE DE 1 <sup>re</sup> NOMINATION ET ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS LE GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE
<p><b>Claude VINCENT</b> Janvier 2017/2020 Administrateur de - Bastide, Le Confort Médical SA</p>	Référent technicien nutrition perfusion	Néant
<p><b>Olivier JOURDANNEY</b> Directeur général délégué de Bastide, Le Confort Médical SA, jusqu'au 3 mai 2018</p>	Représentant permanent de Bastide le Confort Médical, administrateur de la société BordO <sup>2</sup> Médical	Néant
<p><b>Benoit QUENCEZ</b> Directeur général délégué de Bastide, Le Confort Médical SA jusqu'au 3 mai 2018</p>	Néant	<p>SARL Bourgoin confort médical, gérant SARL Villefranche confort médical, gérant SARL Savoie confort médical, gérant SARL Qube, gérant SCI Albelo, gérant SCI Quidum, gérant SCI Basque, gérant SCI Castor, Gérant SCI BJB Immo, gérant SCI Sylbanore, gérant, SCI Calita, gérant</p>

CHAPITRE 3

# Comptes consolidés

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2018

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF (EN MILLIERS D'EUROS)	Notes	30/06/2018	30/06/2017
Goodwill	4	133 252	69 820
Autres actifs incorporels	5	5 768	4 677
Actifs corporels	6	110 482	81 010
Participation dans des entreprises associées	7	736	2 446
Autres actifs financiers non courants	8	4 556	3 760
Impôts différés actifs	21	15	0
<b>Actifs non courants</b>		<b>254 809</b>	<b>161 713</b>
Stocks et en cours	9	32 275	26 993
Clients et comptes rattachés	9	49 045	38 095
Autres créances	9	16 114	14 304
Autres actifs courants	9	2 982	2 188
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	28 684	14 444
<b>Actifs courants</b>		<b>129 100</b>	<b>96 024</b>
<b>Total Actif</b>		<b>383 909</b>	<b>257 737</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	30/06/2017
Capital		3 303	3 303
Primes liées au capital		9 342	9 336
Titres d'autocontrôle		-404	-265
Autres réserves		0	0
Résultats accumulés		54 445	49 548
<b>Total des capitaux propres attribuables à la société mère</b>	11	<b>66 686</b>	<b>61 922</b>
<b>Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>	11	<b>2 542</b>	<b>628</b>
<b>Capitaux propres</b>	11	<b>69 228</b>	<b>62 550</b>
Emprunts obligataires	13	49 441	24 743
Emprunts et dettes financières non courants	13	153 227	93 249
Provisions non courantes	12	1 164	299
Impôts différés passifs	21	0	405
Autres passifs non courants	14	6 842	0
<b>Passifs non courants</b>		<b>210 674</b>	<b>118 696</b>
Emprunts et concours bancaires courants	13	12 791	13 771
Provisions courantes	12	563	273
Fournisseurs et comptes rattachés	14	46 056	33 124
Autres passifs courants	14	44 597	29 323
<b>Passifs courants</b>		<b>104 007</b>	<b>76 491</b>
<b>Total des Passifs et des Capitaux Propres</b>		<b>383 909</b>	<b>257 737</b>

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	AU 30 JUIN 2018	AU 30 JUIN 2017
Chiffre d'affaires	17	289 050	218 109
Autres produits de l'activité	17	0	0
Achats consommés		-103 693	-75 444
Charges externes		-49 662	-42 637
Charges de personnel		-78 567	-56 923
Impôts et taxes		-2 800	-2 073
Dotations aux amortissements		-30 116	-24 483
Dotations aux dépréciations d'actifs et aux provisions pour risques et charges		-1 037	-465
Autres produits d'exploitation		904	40
Autres charges d'exploitation		-788	8
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>23 291</b>	<b>16 132</b>
Autres produits opérationnels		4 084	917
Autres charges opérationnelles		-9 107	-5 613
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>18 268</b>	<b>11 436</b>
Quote-part de résultat net des co-entreprises		0	0
Quote-part de résultat net des entreprises associés	7	-117	12
<b>Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence</b>		<b>18 151</b>	<b>11 448</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier brut		-6 672	-3 337
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>19</b>	<b>-6 672</b>	<b>-3 337</b>
Autres produits et charges financiers	20	78	28
Quote-part de résultat net des autres entités mises en équivalence		0	0
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>11 557</b>	<b>8 139</b>
Impôt sur le résultat	21	-4 056	-2 630
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>7 501</b>	<b>5 509</b>
Résultat net des activités non poursuivies		0	0
<b>Résultat net</b>		<b>7 501</b>	<b>5 509</b>
Part des propriétaires de la société mère		7 158	5 425
Part des participations ne donnant pas le contrôle		343	84
<b>Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par action</b>			
Non dilué (en euros) (*)	23	0,98	0,74
Dilué (en euros) (**)	23	0,98	0,74
(*) calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant :		7 319 101	7 321 134
(**) calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant et potentiel :		7 324 301	7 321 134



## ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	AU 30 JUIN 2018	AU 30 JUIN 2017
Résultat net consolidé de la période		7 501	5 509
Ecart actuariels sur engagements de retraite	12	0	0
Impôts		0	0
Eléments du résultat global non recyclables en résultat net		0	0
Ajustements de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente		-77	0
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		0	0
Ecart de conversion		0	0
Impôts		22	0
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat net		-55	0
Total des autres éléments du résultat global		-55	0
Résultat global de la période		7 446	5 509
Dont quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère		7 103	5 425
Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		343	84

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	AU 30 JUIN 2018	AU 30 JUIN 2017
Résultat net consolidé		7 501	5 509
Résultat des activités non maintenues		0	0
Résultat des activités poursuivies		7 501	5 509
Dotations nettes aux amortissements et provisions		29 803	24 640
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		67	0
Charges et produits calculés aux stocks-options et assimilés		0	0
Autres produits et charges calculés		147	0
Plus et moins-values de cession		440	-115
Profits et pertes de dilution		0	0
Quote-part de résultat liés aux sociétés mises en équivalence		117	-12
Dividendes sur entités non consolidés		-91	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		37 984	30 022
Coût de l'endettement financier net		6 827	3 337
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		4 056	2 630
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		48 867	35 989
Impôt versé		-6 501	-4 882
Variation du BFR lié à l'activité	15	8 042	-4 637
Autres flux liés aux activités opérationnelles		0	0
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		50 408	26 470
Incidence des variations de périmètre		-69 368	-47 363
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-38 278	-27 029
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 740	898
Acquisition d'actifs financiers		-6	0
Cession d'actifs financiers		0	0
Variation des prêts et avances consentis		647	-544
Dividendes reçus sur titres non consolidés		91	36
Autres flux liés aux opérations d'investissement		0	-2 066
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-104 174	-76 068
Versement des actionnaires de la société mère lors d'augmentation de capital		0	0
Versement des minoritaires lors d'augmentation de capital		565	35
Cession (acquisition) nette d'actions propres		-139	0
Dividendes versés		-1 993	-1 905
Emission d'emprunts		179 799	115 877
Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location financement)		-100 335	-60 398
Intérêts financiers nets versés		-6 827	-2 413
Autres flux liés aux opérations de financement		-21	0

Flux de trésorerie liés aux activités de financement		71 049	51 196
Incidence des variations des cours des devises		-33	-10
Variation de la trésorerie nette		17 250	1 588
Trésorerie d'ouverture		11 193	9 605
Trésorerie de clôture		28 443	11 193
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	28 684	14 444
Trésorerie passive	10	-241	-3 251

## ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Titres d'auto-contrôle	Ré-serves de consolidation	Résultats accumulés	Total attribuable aux actionnaires de la société-mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Montant au 30 juin 2016</b>	<b>3 303</b>	<b>9 336</b>	<b>-256</b>	<b>0</b>	<b>46 370</b>	<b>58 753</b>	<b>467</b>	<b>59 220</b>
Résultat de la période					5 425	5 425	84	5 509
Autres éléments du résultat global					0	0		0
Résultat global consolidé	0	0	0	0	5 425	5 425	84	5 509
Dividendes versés					-1 904	-1 904		-1 904
Variations de périmètre					-239	-239	60	-179
Variation autocontrôle			-9			-9		-9
Variation paiement fondés sur les actions						0		0
Variation put sur participations ne donnant pas le contrôle					-55	-55		-55
Ecart de conversion					-63	-63		-63
Autres variations					14	14	17	31
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	-9	0	-2 247	-2 256	77	-2 179
<b>Montant au 30 juin 2017</b>	<b>3 303</b>	<b>9 336</b>	<b>-265</b>	<b>0</b>	<b>49 548</b>	<b>61 922</b>	<b>628</b>	<b>62 550</b>
Résultat de la période					7 158	7 158	343	7 501
Autres éléments du résultat global					-55	-55		-55
Résultat global consolidé	0	0	0	0	7 103	7 103	343	7 446
Dividendes versés					-1 993	-1 993	-37	-2 030
Variations de périmètre						0	1 607	1 607
Variation autocontrôle			-139			-139		-139
Variation paiement fondés sur les actions						0		0
Variation put sur participations ne donnant pas le contrôle						0		0
Ecart de conversion					-207	-207	1	-206
Autres variations						0		0
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	-139	0	-2 200	-2 339	1 571	-768
<b>Montant au 30 juin 2018</b>	<b>3 303</b>	<b>9 336</b>	<b>-404</b>	<b>0</b>	<b>54 451</b>	<b>66 686</b>	<b>2 542</b>	<b>69 228</b>

# NOTES ANNEXES

Les états financiers consolidés du Groupe Bastide Le Confort Médical (ci-après « le Groupe »), au 30 juin 2018, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de la société Bastide Le Confort Médical qui s'est tenu le 9 octobre 2018. Ces états financiers seront soumis à l'approbation des actionnaires de la même société lors de leur Assemblée Générale, qui se tiendra le 3 décembre 2018.

La société Bastide Le Confort Médical, dont le siège est sis au 12 Avenue de la Dame 30 132 CAISSARGUES en France, est une Société Anonyme cotée sur le compartiment B du marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000035370. Elle est spécialisée dans les prestations de soins à domicile à destination des personnes âgées, malades et handicapées.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## 01. Principes et méthodes comptables

### 1.1 Référentiel

#### 1.1.1 Base de préparation de l'information financière

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2018 sont préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:32008R1126>

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS adoptées par l'Union européenne et conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », le Groupe peut se référer à d'autres normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et au cadre conceptuel IFRS.

#### 1.1.2 Nouvelles normes et interprétations

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 30 juin 2018 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 30 juin 2017 à l'exception des normes et amendements de normes qui sont décrits ci-après :

Nouvelles normes, interprétations et amendements d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

Les normes et amendements suivants, en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, ont été appliqués aux états financiers consolidés au 30 juin 2018 :

- Modification d'IAS 7 : Initiative concernant les informations à fournir ;
- Modification d'IAS 12 : Comptabilisation des actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ;
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016 (amendement relatif à IFRS 12) ;

L'application de ces normes et amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2018.

Nouvelles normes, interprétations et amendements pouvant être anticipés pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 : Au 30 juin 2018, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, interprétation ou amendement approuvé par l'Union européenne, notamment en ce qui concerne :

- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients ;
- Clarification d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ;
- IFRS 9 : Instruments financiers ;
- Modifications d'IFRS 4 – Application d'IFRS 9 et IFRS 4
- IFRS 16 – Contrats de location ;
- IAS 40 – Transferts d'immeubles de placement ;
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016 (amendements relatifs à IAS 28 et IFRS 1)
- Interprétation IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée
- Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de ses applications sur les états financiers consolidés. A ce stade il n'y a pas d'impact significatif attendu autre que ceux induits par IFRS 16, en cours d'estimation.

Nouvelles normes, interprétations et amendements ne pouvant pas être anticipés pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations suivants ont été publiés par l'IASB, mais ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2018 et ne sont pas applicables par anticipation sur cet exercice :

- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires ;
- IFRS 17 – Contrats d'assurance
- Modifications d'IFRS 10 et IAS 28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ;
- Modifications d'IFRS 2 : Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Modifications d'IFRS 9 : Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative
- Modifications d'IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017
- L'analyse des incidences de l'application de ces normes sur le groupe est en cours.

## 1.2 Principes généraux d'établissement des états financiers consolidés

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués selon la norme IFRS 5, et des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur conformément aux normes IAS 32 et IAS 39 : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers désignés sur option à la juste valeur, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Au 30 juin 2018, le Groupe n'a pas identifié d'actifs ou passifs devant être évalués autrement qu'au coût historique.

## 1.3 Base de présentation des Etats Financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société Bastide Le Confort Médical (ci-après « la société mère »), des entités qu'elle contrôle (ci-après « les filiales ») et celles pour lesquelles elle exerce une influence notable. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, à savoir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

# 1.4 Méthodes de consolidation

## 1.4.1 Entités contrôlées

Le Groupe consolide par intégration globale les entités dont elle détient le contrôle.

### Définition du contrôle

Le contrôle existe lorsque le Groupe :

- détient le pouvoir sur une entité,
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

### Méthode de l'intégration globale

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

### Modification de pourcentages d'intérêt au sein de filiales consolidées

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en activités de financement.

## 1.4.2 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Le Groupe détient depuis juillet 2016 une participation de 49% dans la société Dynavie qui rentre dans la définition d'une entreprise associée.

## 1.4.3 Participations dans des activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Le Groupe ne détient pas de participations dans des activités conjointes au 30 juin 2018.

## 1.5 Opérations sur le périmètre

### 1.5.1 Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3. En application de cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise doivent être comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et est inscrit à l'actif de l'état de la situation financière. Le Groupe a la possibilité d'opter, transaction par transaction, à la date d'acquisition, pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur (« goodwill complet ») soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

En application des normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, et dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière comme expliqué dans les notes 4.2 et 4.3 de l'annexe des états financiers consolidés.

Lorsque le regroupement d'entreprises s'effectue à des conditions avantageuses, un goodwill négatif est identifié. Le profit correspondant est comptabilisé en résultat à la date d'acquisition.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

### 1.5.2 Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

Une activité abandonnée (non poursuivie) est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La norme impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, dès lors que les critères prévus par la norme sont satisfaits.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente dès lors que les critères de la norme sont satisfaits, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

En outre, elle impose que les résultats des activités abandonnées (non poursuivies) soient présentés séparément au compte de résultat consolidé, de façon rétrospective sur l'ensemble des périodes présentées.

Au 30 juin 2018, il n'existe aucune intention de cession ou d'abandon d'activité entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 5.

## 1.6 Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les états de la situation financière, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie de certaines filiales dont la devise de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère ont été convertis dans la devise de présentation des états financiers consolidés, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière et au cours de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Au 30 juin 2018, les sociétés suivantes ont des monnaies de fonctionnement différentes de la monnaie de présentation du groupe :

- AFPM, en francs suisses,
- SODIMED, en francs suisses,
- PRAXIMED, en francs suisses,
- BIMEDA, en francs suisses,
- SPITEXPO, en francs suisses,
- Bastide Homecare Development, en livre sterling,
- Bastide Devco, en livre sterling,
- Kent Management, en livre sterling,
- Kent Topco, en livre sterling,
- Kent Midco, en livre sterling,
- Baywater, en livre sterling,
- Intus, en livre sterling,
- Bastide Tunisie, en dinar tunisien

Les autres sociétés du Groupe évoluent dans la zone Euro.

## 1.7 Opérations en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique réserve de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises étrangères ou sur les dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont enregistrés dans les écarts de conversion imputés en autres éléments du résultat global. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

## 1.8 Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements et des pertes de valeurs cumulés.

Les actifs corporels font l'objet d'une comptabilisation par composants et chaque composant est amorti sur sa durée d'uti-



lité. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

**Durée retenue**

Constructions	20 ans
Agencements de constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage	4 à 14 ans
Installations générales	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans

Les immobilisations corporelles sont principalement amorties linéairement, à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif. La durée d'utilité est revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de manière prospective.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

La mise en place d'une unité de maintenance du parc locatif et l'observation faite sur l'état du parc de lits médicalisés et de son ancienneté moyenne ont conduit le Groupe à reconsidérer la durée d'amortissement de ce type de dispositifs médicaux. Cette durée est fixée à 14 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Ce changement d'estimation induit une comptabilisation des amortissements résiduels du parc existant à l'ouverture de l'exercice selon la méthode prospective.

**Contrats de location-financement**

Le Groupe utilise fréquemment des contrats de location-financement. Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Conformément à la norme IAS 17 « Contrat de location », les actifs financés au moyen de contrats de location financement sont initialement comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur actuelle des paiements minimaux. Par la suite, le Groupe n'applique pas le modèle de la réévaluation mais le modèle du coût, conformément aux normes IAS 16 et IAS 38.

Ces actifs sont amortis sur la plus courte période entre la durée de vie prévue de l'actif et la durée du contrat sauf s'il est raisonnablement certain que le bien deviendra propriété du preneur à la fin du bail.

## 1.9 Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs. Les actifs incorporels comprennent principalement des éléments amortissables (logiciels, droits d'exploitation, bases clientèles) et des éléments non amortissables, notamment des droits au bail, qui font l'objet d'une évaluation régulière permettant de s'assurer de l'absence d'une perte de valeur nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation.

**Durée retenue**

Les durées d'utilité retenues pour les actifs amortissables sont les suivantes :

Logiciels, Droits d'exploitation	1 à 3 ans
Bases clientèles	10 ans

**Bases clientèles**

Les bases clientèles résultent de l'identification des actifs à la juste valeur des éléments acquis lors d'un regroupement d'entreprise. Elles sont estimées sur la base des flux différentiels futurs de trésorerie actualisés représentatifs de l'avantage économique attendu de cet actif au moment de l'acquisition. Leur amortissement linéaire sur une durée de 10 ans est représentatif de l'érosion naturelle dudit avantage économique. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque date de clôture. Ce dernier utilise des données prospectives qui peuvent éventuellement amener à constater une dépréciation supplémentaire afin de ramener la valeur de l'actif à sa valeur d'utilité.

**Frais de développement**

Les frais de développement, d'un montant non significatif pour le groupe, sont comptabilisés en charges, hormis les dépenses liées au développement de logiciels qui sont comptabilisées dans la rubrique Logiciel.

## 1.10 Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs est estimée.

Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année de manière systématique et à tout moment dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Dans l'hypothèse où la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les dépréciations de l'actif immobilisé sont réversibles, à l'exception de celles relatives au goodwill.

### Détermination des valeurs recouvrables

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs de l'UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Les valeurs recouvrables des actifs pouvant conduire à identifier une dépréciation sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque.

### Tests de dépréciation

Une unité génératrice de trésorerie (ci-après « UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les différentes UGT retenues par le groupe sont décrites dans la note 4.1 de l'annexe des états financiers consolidés.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwill sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill a été affecté est soumise à un test de dépréciation tous les ans ainsi que toutes les fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, en comparant la valeur comptable de l'UGT, y compris le goodwill, à sa valeur recouvrable.

Ainsi, l'évolution du contexte économique et financier général de même que l'évolution des performances économiques constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

Les hypothèses retenues en termes de variation de chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Le cas échéant, la dépréciation des goodwill est comptabilisée en résultat opérationnel et est définitive.

## 1.11 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient correspond au coût moyen pondéré des marchandises.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

## 1.12 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Le processus de recensement et d'identification des litiges pour l'ensemble du groupe est réalisé par :

- Le service Ressources Humaines pour les litiges sociaux,
- Le service Juridique pour les autres litiges.

Afin de s'assurer de l'exhaustivité du recensement, il est demandé aux dirigeants des différentes entités du Groupe d'informer les services concernés dès qu'ils ont connaissance de litiges et les relations avec les conseils juridiques sont gérées et animées de manière centralisée.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la désactualisation des provisions sont constatés au compte de résultat consolidé, dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

## 1.13 Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont définies par les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 7.

### 1.13.1 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances.

#### **Actifs financiers évalués à la juste valeur**

Le Groupe inclut dans cette catégorie les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Dans les états financiers consolidés au 30 juin 2018 et au 30 juin 2017, cette catégorie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie présentés dans la note 1.13.4 de l'annexe des états financiers consolidés.

#### **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les résultats sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que :

- l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou,
- jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Le résultat cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est repris en résultat. Les seuls actifs financiers de cette catégorie au 30 juin 2018 et au 30 juin 2017 détenus par le Groupe sont des titres de participation non consolidés. Ils sont évalués sur la base du coût historique d'acquisition lorsque leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable.

#### **Prêts et créances**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales.

#### **Dépréciation des actifs financiers**

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation et est comptabilisé en résultat. En cas de reprise ultérieure de dépréciation celle-ci est également enregistrée en résultat.

### 1.13.2 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires ainsi que les instruments dérivés passifs. La fraction à moins d'un an des passifs financiers est présentée en passif courant, la part à plus d'un an, elle, figurant en passif non courant. Les puts sur participations sont évalués sur la base d'un modèle Black & Scholes jusqu'à la détermination définitive du prix d'exercice. Les clauses d'earn-out sont évaluées selon la sortie la plus probable de ressources actualisée en fonction de la date d'exercice de cette clause.

### 1.13.3 Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

### 1.13.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèce, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables ainsi que des OPCVM monétaires.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur respectant ainsi les critères de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie ». Le Groupe n'a pas identifié au 30 juin 2018 dans ses équivalents de trésorerie des produits ne répondant pas à la norme précédemment citée.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

## 1.14 Hiérarchie des justes valeurs

En application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

#### Niveau 1 : Cours cotés non ajustés

Cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

#### Niveau 2 : Données observables

Données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix, par exemple) ou indirectement (déduites de prix observables) (juste valeur dite « de niveau 2 »).

#### Niveau 3 : Données non observables

Données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

## 1.15 Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi

Les engagements sociaux du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans les filiales jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les taux d'actualisation retenus sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la moyenne des durations des régimes évalués sur les zones concernées. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite dans l'état de la situation financière consolidée et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

Les principales hypothèses utilisées au 30 juin 2018 sont les suivantes :

- un taux d'actualisation à 1.45% (contre 1.67% au 30 juin 2017) ;
- l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective applicable à chaque entité ;
- l'ensemble des départs à la retraite est à l'initiative de l'employé ;
- table de mortalité : INSEE 2012 ;
- taux de croissance des salaires annuels : 1% par an pour l'ensemble du personnel ;
- le taux de charges sociales de 36.5% pour les cadres et 35% pour les non cadres ;
- un taux de rotation du personnel élevé en cohérence avec le turnover effectivement constaté ;
- âge de départ à la retraite : 60 à 62 ans pour les non cadres et 65 à 67 ans pour les cadres.

Les écarts actuariels ainsi que les effets de sensibilité de la provision pour indemnités de fin de carrière aux variations du taux d'actualisation ayant été considérés comme non significatifs, ils n'ont pas été comptabilisés.

## 1.16 Paiements en actions et assimilés

L'application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » conduit à comptabiliser une charge au titre des plans d'attribution d'actions gratuites accordés par le Groupe à ses salariés. La juste valeur de ces plans à leur date d'attribution est comptabilisée comme une charge avec contrepartie directe en capitaux propres sur la période pendant laquelle l'avantage est acquis et le service rendu.

La juste valeur des instruments attribués est calculée en utilisant le modèle Black & Scholes et prend en compte leur durée prévue, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue, déterminée à partir de la volatilité observée dans le passé, et le rendement anticipé des dividendes.

## 1.17 Produit des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires est représentatif de ventes de biens et de services évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

La reconnaissance des revenus s'effectue :

- Au transfert effectif des risques et avantages des biens cédés pour l'activité « Ventes » s'effectue sur la base de critères permettant d'apprécier la date de celui-ci. Les critères utilisés par le Groupe sont essentiellement des critères juridiques d'extinction du risque d'assurance pour le cédant et d'acceptation de la réception physique par le cessionnaire.
- A l'avancement sur une base temporelle pour l'activité « Locations » ; les contrats conclus par le Groupe étant exclusivement considérés comme étant à exécution successive continue.

## 1.18 Autres éléments du résultat opérationnel

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui peuvent comprendre les coûts de restructuration, les pertes de valeur d'actifs et les litiges et événements très inhabituels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts sur les résultats incluant la CVAE.

Le Groupe a pris l'option de présenter le CICE en diminution des charges de personnel, pour un montant de 2 291 milliers d'euros.

## 1.19 Éléments financiers au compte de résultat consolidé

Les charges de l'endettement financier comprennent les intérêts à payer sur les emprunts auprès des établissements financiers calculés en utilisant la méthode du coût amorti.

La charge d'intérêt incluse dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus des créances financières calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes, les résultats de change et les pertes de valeurs sur actifs financiers et l'effet de désactualisation des provisions.

## 1.20 Impôt sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé. Les différences temporelles et les déficits fiscaux donnent généralement lieu à la constatation d'impôts différés actifs (ou passifs).

Les actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal, et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ou que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. À chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables significatives.

Les impôts différés actifs afférant à ces pertes fiscales ne sont plus comptabilisés ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concernés le nécessitent, notamment lorsque :

- L'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- Ou que les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

## 02. Recours à des appréciations de la Direction dans l'application des normes comptables du groupe

Le Groupe peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement.

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement économique et financier incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. Dans ce contexte, les états financiers consolidés ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après. Les notes 1.5.1, 1.10 et 4 de l'annexe des états financiers consolidés relatives aux goodwill décrivent les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les affectations reposent sur des hypothèses de flux futurs de trésorerie et de taux d'actualisation.

Concernant les tests sur les dépréciations d'actifs, ceux-ci sont essentiellement déterminés à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque. Ces tests sont réalisés au minimum une fois par an à la date de clôture des comptes consolidés du Groupe. Un test complémentaire peut être réalisé si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les notes 12 et 26 de l'annexe des états financiers consolidés relatives aux provisions d'une part, et aux actifs et passifs éventuels d'autre part, décrivent les provisions constituées par le groupe. Dans la détermination de ces provisions, la direction du groupe a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

Le Groupe a décidé à compter du 31 décembre 2016 de définir le Résultat Opérationnel Courant, qui n'est pas un agrégat normatif pour les normes IFRS, comme le résultat présentant l'ensemble des opérations courantes et normatives de l'activité sur la période présentée. Le principal effet de la mise en place de cette nouvelle définition a été de reclasser les coûts d'intégration et de cession des filiales et agences en « Autres Produits et Charges Opérationnels » en lieu et place de la ligne « Charges Externes ». Ces derniers sont décrits dans la note 18 de l'annexe des Etats financiers consolidés. Cette présentation permet de se conformer aux recommandations AMF (notamment la recommandation n°2010-12 et la recommandation DOC-2016-09) et la recommandation ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013.

# 03. Événements significatifs

## 3.1 Evolutions de l'exercice

### 3.1.1 Créations

#### Création de la société Bastide Devco

Le groupe Bastide a procédé à la création de la société Bastide Devco Ltd. Cette société de droit anglais est détenue à hauteur de 96.16% par la société Bastide Homecare Development LTD.

Cette société a pour but de prospecter de nouveaux marchés sur le territoire britannique.

Bastide Devco Ltd est basée au Royaume-Uni. La création s'est réalisée en octobre 2017 et la société a été intégrée dans les comptes consolidés du 30 juin 2018. La société a procédé à l'acquisition du groupe Baywater au cours du mois de janvier 2018 (Kent Management, Kent Topco, Kent Midco et Baywater).

#### Création de la société Bastide Groupe

La société Bastide Le Confort Médical a procédé à la création de la société Bastide Groupe avec une participation de 100% au capital. La création de la société s'est finalisée au cours du mois d'avril 2018 et la société a été intégrée dans les comptes consolidés au 30 juin 2018. Cette nouvelle structure porte désormais les fonctions supports du Groupe (financière, comptable, juridique, marketing...).

### 3.1.2 Acquisitions

#### Acquisition de la société Sphère Santé

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société SPHERE SANTE spécialisée dans la vente de produits d'incontinence sur Internet.

Cette société est basée en Ile de France (SARTROUVILLE). L'acquisition s'est déroulée courant juillet 2017 et la société a été consolidée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2017, l'impact sur le résultat du Groupe entre la date d'intégration dans les comptes consolidés intermédiaires et la date d'acquisition de la société est non significatif.

SPHÈRE SANTÉ	VALEUR NETTE COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Actif net immobilisé	1 596	14 654
Goodwill	0	13 058
Immobilisations corporelles	327	327
Immobilisations incorporelles	26	26
Immobilisations financières	1 243	1 243
Impôts différés	0	0
Provisions	0	0
Besoin en fonds de roulement	-1 060	-1 059
Trésorerie nette de l'endettement	897	897
Put sur participation ne donnant pas le contrôle		0
Part du Goodwill complet attribuable aux propriétaires de la société mère		13 058
Part du Goodwill complet attribuable aux actionnaires minoritaires		
<b>Coût du regroupement</b>		<b>14 492</b>

#### Acquisition de la société Apnée Médical

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société APNEA MEDICAL spécialisée en Assistance Respiratoire.

Cette société est basée en région Grand Est (MESSEIN). L'acquisition s'est déroulée courant juillet 2017 et la société a été



consolidée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2017, l'impact sur le résultat du Groupe entre la date d'intégration dans les comptes consolidés intermédiaires et la date d'acquisition de la société est non significatif.

APNÉA MÉDICAL	VALEUR NETTE COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Actif net immobilisé	73	5 096
Goodwill	0	4 994
Immobilisations corporelles	68	97
Immobilisations incorporelles	1	1
Immobilisations financières	23	23
Impôts différés	-19	-19
Provisions	0	0
Besoin en fonds de roulement	136	132
Trésorerie nette de l'endettement	272	272
Put sur participation ne donnant pas le contrôle		0
Part du Goodwill complet attribuable aux propriétaires de la société mère		4 994
Part du Goodwill complet attribuable aux actionnaires minoritaires		
<b>Coût du regroupement</b>		<b>5 500</b>

#### Acquisition de la société Cardair

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société CARDAIR spécialisée en Assistance Respiratoire.

Cette société est basée en région Grand Est (METZ). L'acquisition s'est déroulée courant juillet 2017 et la société a été consolidée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2017, l'impact sur le résultat du Groupe entre la date d'intégration dans les comptes consolidés intermédiaires et la date d'acquisition de la société est non significatif.

CARDAIR	VALEUR NETTE COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Actif net immobilisé	146	2 193
Goodwill	0	2 009
Immobilisations corporelles	134	172
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations financières	12	12
Impôts différés	0	0
Provisions	0	0
Besoin en fonds de roulement	-28	-29
Trésorerie nette de l'endettement	160	160
Put sur participation ne donnant pas le contrôle		0
Part du Goodwill complet attribuable aux propriétaires de la société mère		2 009
Part du Goodwill complet attribuable aux actionnaires minoritaires		
<b>Coût du regroupement</b>		<b>2 324</b>

#### Acquisition de la société Human'Air Médical

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société HUMAN'AIR MEDICAL spécialisée en Assistance Respiratoire.

Cette société est basée en région Pays de la Loire (COUERON). L'acquisition s'est déroulée courant juillet 2017 et la société a été consolidée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2017, l'impact sur le résultat du Groupe entre la date d'intégration dans les comptes consolidés intermédiaires et la date d'acquisition de la société est non significatif.

HUMANAIR MÉDICAL	VALEUR NETTE COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Actif net immobilisé	1 170	5 825
Goodwill	0	4 660
Immobilisations corporelles	1 137	1 139
Immobilisations incorporelles	28	21
Immobilisations financières	34	34
Impôts différés	0	0
Provisions	-29	-29
Besoin en fonds de roulement	-35	-35
Trésorerie nette de l'endettement	-789	-790
Put sur participation ne donnant pas le contrôle		0
Part du Goodwill complet attribuable aux propriétaires de la société mère		4 660
Part du Goodwill complet attribuable aux actionnaires minoritaires		
<b>Coût du regroupement</b>		<b>5 000</b>

**Prise de participation complémentaire dans la société Ulimed**

Au 30 juin 2017, la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL détenait 26.18% du capital de la société ULIMED.

Au mois de juillet 2017, elle a acquis 23,95% de capital supplémentaire pour porter sa participation à 50.13%.

Suite à cette acquisition, la méthode de consolidation de la société ULIMED dans les comptes consolidés du Groupe BASTIDE a été modifiée. Elle passe d'une mise en équivalence à une intégration globale.

ULIMED	VALEUR NETTE COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Actif net immobilisé	70	3 166
Goodwill	0	3 096
Immobilisations corporelles	70	70
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations financières	0	0
Impôts différés	0	0
Provisions	0	0
Besoin en fonds de roulement	659	828
Trésorerie nette de l'endettement	-385	-385
Put sur participation ne donnant pas le contrôle		0
Part du Goodwill attribuable aux propriétaires de la société mère		3 096
Part des minoritaires		256
<b>Coût du regroupement</b>		<b>3 609</b>

### Acquisition de la société Santelynes

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société SANTELYNES spécialisée dans les solutions et services pour le traitement du Diabète.

Cette société est basée en Ile de France (ORGEVAL). L'acquisition s'est déroulée courant septembre 2017 et la société a été consolidée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2017, l'impact sur le résultat du Groupe entre la date d'acquisition de la société et la date d'intégration dans les comptes consolidés intermédiaires est non significatif.

SANTÉLYNES	VALEUR NETTE COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Actif net immobilisé	222	3 038
Goodwill	0	2 816
Immobilisations corporelles	220	220
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations financières	2	2
Impôts différés	0	0
Provisions	0	0
Besoin en fonds de roulement	-36	-14
Trésorerie nette de l'endettement	-31	-31
Put sur participation ne donnant pas le contrôle		0
Part du Goodwill complet attribuable aux propriétaires de la société mère		2 816
Part du Goodwill complet attribuable aux actionnaires minoritaires		
<b>Coût du regroupement</b>		<b>2 993</b>

## Acquisition de la société New Medical Concept – Groupe Experf

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 60% du capital de la société NEW MEDICAL CONCEPT qui est la société holding du Groupe EXPERF spécialisée en Nutrition – Perfusion – Diabète.

Elle est à la tête du Groupe EXPERF. Elle détient directement ou indirectement 100% du capital social des sociétés :

- ABE MEDICAL,
- AIXPER'F,
- ELEONOR,
- EXPERF AQUITAINE,
- EXPERF NORD,
- EXPERF VAUCLUSE DROME,
- EXPERF RHONE ALPES,
- EXPERF PACA,
- EXPERF LANGUEDOC ROUSSILON

Cette société est basée en région Provence Alpes Côte d'Azur (MEYREUIL). L'acquisition s'est déroulée courant octobre 2017 et la société a été consolidée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2017. L'impact sur le résultat du Groupe entre la date d'intégration dans les comptes consolidés intermédiaires et la date d'acquisition de la société est non significatif.

GROUPE EXPERF	VALEUR NETTE COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Actif net immobilisé	966	7 949
Goodwill	0	6 983
Immobilisations corporelles	1 335	1 335
Immobilisations incorporelles	39	39
Immobilisations financières	123	123
Impôts différés	0	0
Provisions	-531	-531
Besoin en fonds de roulement	-2 139	-1 426
Trésorerie nette de l'endettement	2 840	2 840
Put sur participation ne donnant pas le contrôle		0
Part du Goodwill attribuable aux propriétaires de la société mère		6 983
Part des minoritaires		963
<b> Coût du regroupement </b>		<b> 8 400 </b>

### Acquisition des sociétés du groupe Service Oxygène (Service Oxygène, Service Oxygène 31, HAD 13 et MAD 13)

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital du groupe Services Oxygène 13-31 spécialisée dans l'assistance respiratoire à domicile. Le Groupe est implanté dans le Sud de la France.

L'acquisition s'est déroulée courant janvier 2018 et la société a été consolidée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'impact sur le résultat du Groupe entre la date d'acquisition de la société et la date d'intégration dans les comptes consolidés intermédiaires est non significatif.

SERVICE OXYGÈNE	VALEUR NETTE COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Actif net immobilisé	581	11 683
Goodwill	0	11 007
Immobilisations corporelles	558	653
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations financières	23	23
Impôts différés		
Provisions		
Besoin en fonds de roulement	578	578
Trésorerie nette de l'endettement	159	159
Put sur participation ne donnant pas le contrôle		
Part du Goodwill complet attribuable aux propriétaires de la société mère		11 007
Part du Goodwill complet attribuable aux actionnaires minoritaires		
<b>Coût du regroupement</b>		<b>12 420</b>

### Acquisition de la société Baywater Healthcare

La Société Bastide DEVCO Ltd a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société Baywater Healthcare l'un des leaders du marché de l'Assistance Respiratoire à domicile en Angleterre.

L'acquisition s'est déroulée courant janvier 2018 et la société a été consolidée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'impact sur le résultat du Groupe entre la date d'acquisition de la société et la date d'intégration dans les comptes consolidés intermédiaires est non significatif.

BAYWATER	VALEUR NETTE COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Actif net immobilisé	10 839	24 623
Goodwill		9 595
Immobilisations corporelles	15 145	16 332
Immobilisations incorporelles	-3 499	3
Immobilisations financières	13	13
Impôts différés		-500
Provisions	-820	-820
Besoin en fonds de roulement	223	-972
Trésorerie nette de l'endettement	12 309	11 063
Put sur participation ne donnant pas le contrôle		0
Part du Goodwill complet attribuable aux propriétaires de la société mère		9 595
Part du Goodwill complet attribuable aux actionnaires minoritaires		
<b>Coût du regroupement</b>		<b>34 714</b>

## Acquisition de la société FB Consult

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société FB Consult spécialisée dans la vente et la location de dispositifs médicaux.

L'acquisition s'est déroulée courant mai 2018 et la société a été consolidée en date du 1<sup>er</sup> mai 2018, l'impact sur le résultat du Groupe entre la date d'acquisition de la société et la date d'intégration dans les comptes consolidés intermédiaires est non significatif.

FB CONSULT	VALEUR NETTE COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Actif net immobilisé	70	3 504
Goodwill		3 434
Immobilisations corporelles	49	49
Immobilisations incorporelles	18	18
Immobilisations financières	3	3
Impôts différés	0	0
Provisions	0	0
Besoin en fonds de roulement	4	4
Trésorerie nette de l'endettement	219	219
Put sur participation ne donnant pas le contrôle		0
Part du Goodwill complet attribuable aux propriétaires de la société mère		3 434
Part du Goodwill complet attribuable aux actionnaires minoritaires		
<b>Coût du regroupement</b>		<b>3 727</b>

## Acquisition de la société Intus

La Société Baywater a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société anglaises Intus spécialisée dans la vente en ligne de solutions pour le traitement du sommeil.

L'acquisition s'est déroulée courant mai 2018 et la société a été consolidée en date du 1<sup>er</sup> mai 2018, l'impact sur le résultat du Groupe entre la date d'acquisition de la société et la date d'intégration dans les comptes consolidés intermédiaires est non significatif.

INTUS	VALEUR NETTE COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Actif net immobilisé	5	2 105
Goodwill		2 100
Immobilisations corporelles		
Immobilisations incorporelles	6	6
Immobilisations financières		
Impôts différés		
Provisions	-1	-1
Besoin en fonds de roulement	4	4
Trésorerie nette de l'endettement	226	226
Put sur participation ne donnant pas le contrôle		0
Part du Goodwill complet attribuable aux propriétaires de la société mère		2 100
Part du Goodwill complet attribuable aux actionnaires minoritaires		
<b>Coût du regroupement</b>		<b>2 335</b>

Les sociétés acquises au cours de l'exercice contribuent au chiffre d'affaires consolidé pour 54.9 M€ et au résultat net pour 4.7 M€.

Si ces acquisitions avaient eu lieu au premier jour de l'exercice, ces sociétés auraient contribué au chiffre d'affaires consolidé pour 77.2 M€ et au résultat net pour 7.5 M€.

## 3.2 Évolutions de l'exercice antérieur

### 3.2.1 Créations

#### **Création de la société Bastide Homecare Development LTD**

La société Bastide Le Confort Médical a procédé à la création de la société Bastide Homecare Development LTD avec une participation de 100% au capital. Cette société a pour but de prospecter de nouveaux marchés sur le territoire britannique. Bastide Homecare Development LTD est basée au Royaume-Uni. La création s'est réalisée fin septembre 2016 et la société a été intégrée dans les comptes consolidés du 30 juin 2017.

#### **Création de la société Bastide Medical Ibersalud**

La société Bastide Le Confort Médical a procédé à la création de la société Bastide Medical Ibersalud avec une participation de 80% au capital. Cette société est spécialisée dans la vente de matériel médical en Espagne par le biais d'un site internet. Bastide Medical Ibersalud est basée en Espagne. La création s'est réalisée courant février 2017 et la société a été intégrée dans les comptes consolidés du 30 juin 2017.

#### **Création de la société Bastide Tunisie**

La société Bastide Le Confort Médical a procédé à la création de la société Bastide Tunisie avec une participation de 49% au capital. Cette société est spécialisée dans la vente de matériel médical en Tunisie. Bastide Tunisie est basée en Tunisie. La création s'est réalisée courant avril 2017. La société n'ayant pas réalisé d'activité avant le mois de juillet 2017, elle n'a pas été intégrée dans la consolidation des comptes au 30 juin 2017. La non-consolidation de cette entité n'a ainsi pas d'influence sur les décisions prises par les utilisateurs des états financiers.

### 3.2.2 Acquisitions

#### **Acquisition du groupe AFPM**

Au 1<sup>er</sup> juillet 2016, la Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société suisse AFPM. Cette société est la tête d'un Groupe comprenant quatre entités opérationnelles (Sodimed, Praximed, Bimeda, Spitexpo) basées en Suisse et spécialisées dans le Maintien à Domicile pour les particuliers, les professionnels de santé et l'équipement de collectivités.

#### **Prise de participation minoritaire dans la société Dynavie**

Au 1<sup>er</sup> juillet 2016, la Société Bastide Le Confort Médical a réalisé une prise de participation de 49% dans le capital de la société française Dynavie, spécialisée dans les solutions et services pour le traitement du diabète basée en Ile de France.

#### **Acquisition de la société MedSoft**

La société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société MedSoft spécialisée dans la vente de solutions et de services en stomathérapie – urologie. Cette société est basée en Ile de France. L'acquisition s'est déroulée courant novembre 2016. L'entrée dans le périmètre a été réalisée au 31 décembre 2016, le décalage étant considéré comme non significatif.

#### **Acquisition de la société Assistance Technique Santé**

La société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société Assistance Technique Santé spécialisée en Assistance Respiratoire. Cette société est basée en Auvergne-Rhône Alpes. L'acquisition s'est déroulée courant décembre 2016.

#### **Acquisition de la société BordO<sup>2</sup> Médical**

La société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 95% du capital de la société BordO<sup>2</sup> Médical spécialisée en Assistance Respiratoire. Cette société est basée en Nouvelle-Aquitaine. L'acquisition s'est déroulée courant décembre 2016.

### Acquisition de la société Air + Santé

La société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société Air + Santé spécialisée en Assistance Respiratoire.

Cette société est basée en Occitanie. L'acquisition s'est déroulée courant décembre 2016.

### Acquisition de la société TCM Pharma

La société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société TCM Pharma spécialisée en Nutrition – Perfusion.

Cette société est basée en Ile de France. L'acquisition s'est déroulée courant janvier et la société a été intégrée dans les comptes consolidés du 30 juin 2017.

### Acquisition de la société Macharosa

La société Medsoft a réalisé l'acquisition de 55% du capital de la société Macharosa spécialisée en stomathérapie.

Cette société est basée en Bretagne. L'acquisition s'est déroulée courant janvier, la société n'a pas été consolidée en date du 30 juin 2017. La non-consolidation de cette entité n'a ainsi pas d'influence sur les décisions prises par les utilisateurs des états financiers.

### Fusion de sociétés

La société A à Z Santé a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au 1<sup>er</sup> juillet 2016 au profit de Bastide Le Confort Médical.

## 3.3 Autres événements significatifs

### 3.3.1 Restructuration de la dette financière

En juillet 2017, le Groupe a procédé à la restructuration de ses dettes financières. Ce refinancement a donné lieu au remboursement intégral du prêt syndiqué conclu en juillet 2016 pour un montant total de 90 millions d'euros à l'origine décomposé de la façon suivante :

Une tranche de 20 millions d'euros amortissable sur 5 ans (16 millions restant à rembourser à la date de la restructuration) ;

- Une tranche de 15 millions d'euros in fine sur 6 ans ;
- Une tranche de 40 millions d'euros amortissable avec différé de trois ans ;
- Une tranche de 15 millions d'euros renouvelable à la demande du Groupe.

En contrepartie, la société a souscrit un contrat de prêt syndiqué auprès de ses principaux partenaires bancaires pour un montant total de 155 millions d'euros décomposé de la façon suivante :

- Une tranche de 25 millions d'euros amortissable sur 5 ans ;
- Une tranche de 50 millions d'euros in fine sur 6 ans ;
- Une tranche de 80 millions d'euros renouvelable à la demande du Groupe (souscrite à hauteur de 59.65 millions d'euros au 31 décembre 2017). Le Groupe a la volonté d'utiliser cette ligne de financement.

Le prêt syndiqué est à taux variable. Afin de limiter le risque de taux, la société a souscrit des contrats de couverture sur une partie de l'enveloppe globale (50 millions d'euros).

En janvier 2018, un nouvel emprunt obligataire EUROPP d'un montant de 25 millions d'euros a été souscrit auprès d'investisseurs institutionnels européens avec une maturité de 7 ans.

L'ensemble de ces financements est soumis au respect d'un covenant limitant à 3.5 un ratio de levier calculé sur la base des dettes nettes consolidées sur l'EBITDA proforma 12 mois.

Deux dépassements sont autorisés au cours des deux premières années du contrat, sur des semestres non consécutifs et dans la limite d'un ratio de 3.75.



# 04. Goodwill

## 4.1 Évolution

Depuis la mise en œuvre de la norme IFRS 3, le Groupe a retenu pour chacune de ses acquisitions la méthode d'évaluation et de comptabilisation du goodwill complet, à l'exception du Groupe Experf et ULIMED pour lequel a été comptabilisé un goodwill partiel. Au 30 juin 2018, les goodwill se détaillent comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	30/06/2018	30/06/2017
Montant brut	133 252	69 820
Pertes de valeur cumulées	0	0
Montant net	133 252	69 820

La ventilation au 30 juin 2018 de la valeur nette comptable des goodwill est la suivante :

EN MILLIERS D'EUROS	Nb agences	30/06/2017	Acroissement	Diminution	Autres variations	30/06/2018
UGT Bastide Le Confort Médical						
Lhomme Rabier	1	320		320		0
Escande	1	331				331
Aerodom	2	710				710
Médical Chaubet	1	554				554
Médico Savoie	1	0				0
Hygiène Service	2	297				297
SPM	1	124				124
Sète	1	0				0
Médical Guiraud	2	472				472
Tours	1	95				95
Sésame	1	146				146
BAB	1	700				700
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>3 749</b>	<b>0</b>	<b>320</b>	<b>0</b>	<b>3 429</b>

Autres UGT						
Confortis	17	5 937				5 937
Medical Home Santé	1	776				776
Novem	1	0				0
Centre Stomathérapie / Medikea	1	1 254				1 254
A A Z Santé	1	2 356				2 356
AB2M	1	997				997
Dom'Air	1	686				686
Dorge Medic	1	2 543				2 543
S'Care Assistance	3	684				684
Dyna Médical	1	1 393				1 393
Tara Santé	1	678				678
Cica Plus	1	791				791
Cicadum	1	886				886
Air + Santé	1	6 324				6 324
Assistance Technique Santé	1	11 689				11 689
BordO <sup>2</sup> Médical	1	1 228				1 228
Medsoft	1	3 879				3 879
AFPM	3	8 506				8 506
TCM	1	15 464				15 464
Apnée Médical	1		4 994			4 994
Cardair	2		2 009			2 009
FB Consult	2		3 434			3 434
Groupe Service Oxygène	2		11 007			11 007
Human'Air Médical	3		4 660			4 660
Intus	1		2 115		-15	2 100
Groupe Baywater	1		9 664		-69	9 595
Groupe Experf	17		6 983			6 983
Santelynes	1		2 816			2 816
Sphère Santé	1		13 058			13 058
Ulimed	1		3 096			3 096
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>66 071</b>	<b>63 836</b>	<b>0</b>	<b>-84</b>	<b>129 823</b>
<b>Total Général</b>	<b>86</b>	<b>69 820</b>	<b>63 836</b>	<b>320</b>	<b>-84</b>	<b>133 252</b>

L'augmentation du goodwill provient essentiellement des acquisitions réalisées par le Groupe sur l'année comme indiqué dans la note 3.1.

L'allocation du prix d'acquisition et le calcul du goodwill pour Apnéa Médical, Baywater Healthcare, Intus, Cardair, le Groupe Experf, FB Consult, Human'Air, Santélynes, le Groupe Service Oxygène, Sphère Santé et Ulimed sont provisoires à ce stade. Les écarts d'acquisition identifiés lors de ces différentes opérations correspondent à des survaleurs générées au titre des compétences spécifiques développées par les sociétés acquises.

## 4.2 Tests de dépréciation

La valeur recouvrable des UGT a été calculée à partir de leurs valeurs d'utilité. Dans ce calcul, les prévisions de flux de trésorerie reposent sur les budgets financiers de l'exercice 2017-2018 et d'une projection de celui-ci sur les quatre années suivantes. Pour les flux au-delà de cinq ans une extrapolation est faite en utilisant un taux croissance à l'infini de 1.5%, correspondant au taux de croissance à long terme estimé.

Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions au 30 juin 2018 est de 9% (9.5 % au 30 juin 2017). Il est calculé sur la base du

Coût Moyen Pondéré du Capital. Les principales composantes de ce taux sont les suivantes :

- Un taux sans risque correspondant au taux OAT à 10 ans au 30 juin 2018 ;
- Une prime de risque sectorielle calculé en référence au marché sur lequel évolue le groupe ;
- Un coût des dettes financières en lien avec le coût de financement des emprunts constatés sur le groupe ;
- Un gearing correspondant à celui observé au niveau du groupe.
- Les tests de dépréciation menés sur l'ensemble des UGT du groupe n'ont pas conduit à identifier des pertes de valeur au 30 juin 2018.

## 4.3 Analyse de la sensibilité

La sensibilité des deux paramètres suivants a été testée sur les UGT du groupe :

- hausse de 0.5 point du taux d'actualisation,
- baisse de 0.5 point du taux de croissance à long terme.

Au 30 juin 2018, aucune dépréciation ne devrait être constatée si ces hypothèses étaient retenues.

# 05. Actifs incorporels

Les actifs incorporels se détaillent comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	30/06/2017	Acquisitions Augmentation	Cessions Diminution	Variation de périmètre	Variation du taux de change	Autres variations	30/06/2018
Logiciels	3 446	286	14	349		723	4 790
Frais de développement	150			35		575	760
Droits au bail	1 770	304	539	404	-18	41	1 962
Honoraires baux commerciaux	249	1 590	806	51	-13	63	1 134
Bases clientèle	2 531		9	38	-1	-343	2 216
Immobilisations en cours	569	978				-1 059	488
Avances et acomptes	93						93

<b>Total Brut</b>	<b>8 808</b>	<b>3 158</b>	<b>1 368</b>	<b>877</b>	<b>-32</b>	<b>0</b>	<b>11 443</b>
Logiciels	2 441	613	37	354			3 371
Frais de développement	150	120		35			305
Droits au bail	174	55	253	342	-1		317
Honoraires baux commerciaux	0	24		29	-9		44
Bases clientèle	1 364	241		32			1 637
Immobilisations en cours	0						0
Total Amortissements/ Dépréciations	4 129	1 053	290	792	-10	0	5 674
<b>Total net</b>	<b>4 679</b>	<b>2 105</b>	<b>1 078</b>	<b>85</b>	<b>-22</b>	<b>0</b>	<b>5 769</b>

Il n'existe pas de dépréciations sur les autres actifs incorporels du Groupe au 30 juin 2018.  
Les effets de variation de périmètre comprennent essentiellement un droit de superficie sur la société Sodimed.

## 06. Actifs corporels

Les actifs corporels se détaillent comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	30/06/17	ACQUI- SIONS AUGMEN- TATION	CES- SIONS DIMINU- TION	NOUVEAUX CONTRATS DE LOC. -FIN	VARIA- TION DE PÉRI- MÈTRE	VARIA- TION DU TAUX DE CHANGE	AUTRES VARIA- TIONS	30/06/18
Terrains	177							177
Agencements, aménage- ments, installations	24 949	1 618	550		94	-169		25 942
Installations techniques et outillage	168 140	30 271	15 386	404	27 432	-149	-30	210 682
Autres immobilisations	17 187	1 801	665	3 420	18 099	-107		39 735
Immobilisations en cours	777	1 493	12		6		-52	2 212
<b>Total Brut</b>	<b>211 230</b>	<b>35 183</b>	<b>16 613</b>	<b>3 824</b>	<b>45 631</b>	<b>-425</b>	<b>-82</b>	<b>278 748</b>
Agencements, aménage- ments, installations	14 464	1 196	648		45	-9	-144	14 904
Installations techniques et outillage	105 911	23 417	13 808		14 639	-73	56	130 142
Autres immobilisations	9 845	4 396	446		9 519	-59	-35	23 220
<b>Total Amortissements/ Dépréciations</b>	<b>130 220</b>	<b>29 009</b>	<b>14 902</b>	<b>0</b>	<b>24 203</b>	<b>-141</b>	<b>-123</b>	<b>168 266</b>
<b>Total net</b>	<b>81 010</b>	<b>6 174</b>	<b>1 711</b>	<b>3 824</b>	<b>21 428</b>	<b>-284</b>	<b>41</b>	<b>110 482</b>

## 07. Participation dans des entreprises associées

L'évolution des entreprises associées au 30 juin 2018 est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/17	Résultat	Dividendes	Variation de périmètre	Effets de change	Autres mouvements	30/06/18
Participation dans des entreprises associées	2 446	-117		-1 587	-6		736
Total brut	2 446	-117		-1 587	-6	0	736
Dépréciations	0						0
<b>TOTAL NET</b>	<b>2 446</b>	<b>-117</b>		<b>-1 587</b>	<b>-6</b>	<b>0</b>	<b>736</b>

Les éléments chiffrés clés des entreprises associées sont les suivants :

En milliers d'euros	Quote part de capitaux propres		Quote part des résultats	
	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2018	30/06/2017
Bastide Tunisie	-10		-5	
Ulimed	0	1 587	0	49
Dynavie	746	859	-112	-57
<b>TOTAL</b>	<b>736</b>	<b>2 446</b>	<b>-117</b>	<b>-8</b>

## 08. Autres actifs financiers

Pour l'ensemble des autres actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

### 8.1 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants non exclus de la norme IAS 39 se détaillent comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	30/06/2018	30/06/2017	NATURE
Titres de participation non consolidés	202	168	Actifs financiers disponibles à la vente
Créances rattachées aux participations non consolidées	0	0	Prêts et créances
Autres prêts	1 151	988	Prêts et créances
Dépôts de garantie	3 297	2 674	Prêts et créances
<b>Total brut</b>	<b>4 650</b>	<b>3 830</b>	
Dépréciation	-94	-70	Actifs financiers disponibles à la vente
<b>Total net</b>	<b>4 556</b>	<b>3 760</b>	

Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 1.14 de l'annexe des états financiers consolidés.

Les titres de participation non consolidés au 30 juin 2018 concernent essentiellement des participations sur lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle.

Les prêts et créances des actifs financiers non courants ont une échéance s'établissant entre 5 et 20 ans.

### 8.2 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants non exclus de la norme IAS 39 se détaillent comme suit :

Les échéances des actifs financiers courants s'établissent à moins d'un an.

EN MILLIERS D'EUROS	30/06/2018	30/06/2017	NATURE
Créances clients	50 954	39 134	Prêts et créances
Fournisseurs débiteurs	7 492	5 737	Prêts et créances
Avances courantes sur participations non consolidées	0	0	Prêts et créances
<b>Total brut</b>	<b>58 446</b>	<b>44 871</b>	
Dépréciation	-1 909	-1 039	Prêts et créances
<b>Total net</b>	<b>56 537</b>	<b>43 832</b>	

## 09. Actifs courants

Les actifs courants se détaillent comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	30/06/2018	30/06/2017
Stocks et en cours bruts	33 557	27 244
Dépréciation	-1 282	-251
Stocks et en cours nets	32 275	26 993
Créances clients brutes	50 954	39 134
Dépréciation	-1 909	-1 039
Créances clients nettes	49 045	38 095
Fournisseurs débiteurs	7 492	5 737
Créances sociales	630	336
Créances fiscales	8 078	7 811
Créances diverses	117	623
Dépréciation	-203	-203
Autres créances	16 114	14 304
<b>AUTRES ACTIFS COURANTS</b>	<b>2 982</b>	<b>2 188</b>

La rubrique « Autres actifs courants » recouvre exclusivement les charges constatées d'avance. Toutes les créances inscrites en « Actifs courants » sont à échéance à moins d'un an.

## 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

L'évolution de la trésorerie nette est la suivante :

EN MILLIERS D'EUROS	30/06/2018	30/06/2017
Disponibilités	28 410	14 170
Equivalents de trésorerie	274	274
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 684	14 444
Trésorerie passive	-241	-3 251
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>28 443</b>	<b>11 193</b>

# 11. Capitaux propres

## 11.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

### Capital

Le capital, entièrement libéré, est de 3 303 284 euros. Il est composé de 7 340 580 actions et 52 actions de préférence d'une valeur nominale de 0,45 euros.

Le capital est détenu par le fondateur du Groupe et les membres de la famille Bastide à hauteur de 56,20%, et cela au travers d'une holding familiale (Société d'Investissement Bastide) pour 49,29% et par une détention directe de certains de ses membres à hauteur de 6,91%.

La société Bastide Le Confort Médical a procédé à l'émission de 52 actions de préférence d'une valeur nominale de 0,45 euros au cours de l'exercice.

### Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

La société Bastide Le Confort Médical détient 21 531 de ses propres actions au 30 juin 2018, pour une valeur d'acquisition de 404 milliers d'euros, soit une valeur unitaire moyenne de 18,79 euros

Le cours de clôture de l'action au 30 juin 2018 s'élevait à 49,40 euros.

### Affectation du résultat et dividende

L'assemblée générale du 30 novembre 2017 de la société Bastide Le Confort Médical a voté la distribution d'un dividende d'un montant de 1 933 milliers d'euros.

## 11.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres. L'évolution des participations ne donnant pas le contrôle sur l'année s'explique principalement par l'impact des variations de périmètre et le résultat de l'exercice attribuable à celles-ci.

## 11.3 Paiements fondés sur les actions

La société Bastide Le Confort Médical a décidé d'attributions gratuites d'actions de préférence sous conditions de présence dans la société à l'issue des plans. 52 actions de préférence ont été émises, chacune étant dotée d'un potentiel de conversion en 100 actions ordinaires, avec un horizon fixé entre 2019 et 2023.

Ces attributions ont été évaluées et comptabilisées conformément à la norme IFRS 2. Il en résulte sur l'exercice un impact sur le résultat du Groupe non significatif.



## 12. Provisions

L'évolution des provisions est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/17	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres variations	30/06/18
Passifs non courants							0
Indemnités fin de carrière	299	235	189		821		1166
Total Passifs non courants	299	235	189	0	821	0	1166
Passifs courants							0
Contentieux fiscal							0
Autres contentieux	273	86	375		579		563
Total Passifs courants	273	86	375	0	579	0	563
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>572</b>	<b>321</b>	<b>564</b>	<b>0</b>	<b>1 400</b>	<b>0</b>	<b>1 729</b>

En application de la norme IAS 37, les provisions dont l'échéance est de plus d'un an font l'objet d'une actualisation. La méthodologie de calcul de ces taux d'actualisation est présentée en note 2 de l'annexe des états financiers consolidés.

Les indemnités de fin de carrière sont les seuls avantages du personnel existants dans le Groupe. Ils ne concernent que les filiales françaises, cette obligation n'existant pas pour les filiales belges, espagnoles, britanniques et suisses. Ces indemnités ne sont pas couvertes par des actifs.

Les effets de sensibilité de la provision pour indemnités de fin de carrière aux variations du taux d'actualisation sont non significatifs, une variation du taux d'actualisation d'un point entraînerait une modification inférieure à 10 milliers d'euros.

# 13. Dettes financières courantes et non courantes

## 13.1 Composition des dettes financières

L'évolution des dettes financières non courantes et courantes est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/17	Aug- menta- tions	Diminu- tion	Nouveaux contrats de loc.-fin.	Variation de péri- mètre	Variation du taux de change	Autres varia- tions	30/06/18
Emprunts obligataires	24 743	25 000				-302		49 441
Emprunts auprès des êts financiers	90 140	149 626	91 601		1 615	-125	489	150 144
Emprunts sur les loca- tions-financement	3 109		3 121	2 534	2 275	-71	-1 644	3 083
Emprunts non courants	117 992	174 626	94 722	2 534	3 890	-498	-1 155	202 668
Emprunts auprès des êts financiers	7 582	5 173	4 573				-507	7 675
Emprunts sur les loca- tions-financement	2 938		1 040	1 346			1 632	4 875
Emprunts courants	10 520	5 173	5 613	1 346	0	0	1 125	12 550
Concours bancaires courants	3 251		4 282		1 272			241
<b>TOTAL</b>	<b>131 763</b>	<b>179 799</b>	<b>104 617</b>	<b>3 880</b>	<b>5 162</b>	<b>-498</b>	<b>-30</b>	<b>215 459</b>

L'ensemble des dettes financières courantes et non courantes correspondent à des passifs financiers au coût amorti. Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 1.14 de l'annexe des états financiers consolidés.

## 13.2 Évolution des dettes financières

Les augmentations de la période sont présentées dans la note 3.3.1.

Les autres mouvements correspondent à l'imputation des frais d'émission d'emprunts sur les dettes financières émises par le Groupe sur la période.

## 13.3 Échéances contractuelles sur l'endettement financier net

Les échéances contractuelles résiduelles sur l'endettement financier net sont les suivantes :

en milliers d'euros	Total	Avant le 30/06/2019	Avant le 30/06/2020	Avant le 30/06/2021	Avant le 30/06/2022	Avant le 30/06/2023	Au-delà de juin 2023
Emprunts obligataires	49 441						49 441
Emprunts auprès des établissements financiers	157 819	7 675	6 569	6 379	3 690	83 653	49 854
Emprunts sur les locations-financement	7 958	4 875	2 004	1 079			
Concours bancaires courants	241	241					
Dettes financières	215 459	12 791	8 572	7 458	3 690	83 653	99 295
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 684	28 684					
Endettement net	186 775	-15 893	8 572	7 458	3 690	83 653	99 295

Le Groupe a restructuré l'ensemble de sa dette financière sur la période. Des explications complémentaires sont données en note 3.2.1 de l'annexe des Etats Financiers consolidés.

Les impacts liés aux emprunts couverts par des swaps ont été enregistrés directement dans le compte de résultat du Groupe compte tenu de leur caractère non significatif au 30 juin 2018 et 30 juin 2017.

EN MILLIERS D'EUROS	AU 30 JUIN 2018	AU 30 JUIN 2017
Taux fixe	28%	40%
Taux variable swapé	23%	16%
Taux variable	49%	44%
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

L'endettement à taux variable est principalement basé sur l'Euribor mois flooré à 0 et augmenté d'une marge fixe.

Toute baisse de l'Euribor mois n'aurait pas d'incidence sur le coût de l'endettement du groupe compte tenu de l'application des clauses de floor.

A l'inverse, une hausse de l'Euribor mois de 100 points de base aurait une incidence négative sur le coût de l'endettement du groupe de 0,5 millions d'euros.

## 13.4 Engagements du Groupe dans le cadre des financements obtenus

Dans le cadre de la restructuration de la dette financière présente sur la société Bastide Le Confort Médical, l'ensemble des engagements antérieurs a été levé.

Le contrat de crédit syndiqué prévoit à titre de covenant le respect d'un ratio de levier (désigné par les Dettes Financières Nettes Consolidées à la date du calcul du ratio / EBITDA Consolidé des 12 derniers mois) inférieur à 3,5 avec deux dépassements autorisés dans la limite de 3.75 sur des périodes non consécutives. Ce ratio est testé tous les semestres.

A la date du 30 juin 2018, le covenant en vigueur est respecté.

Il existe par ailleurs un engagement hypothécaire de 358 milliers d'euros pris par Dorge Medic auprès de la banque Delta Lloyd.

## 14. Passifs courants et non courants

Les passifs courants se détaillent comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	AU 30 JUIN 2018	AU 30 JUIN 2017
Dettes fournisseurs	46 056	33 124
Dettes sociales et fiscales	23 030	17 521
Compléments de prix sur croissances externes	13 185	6 064
Autres dettes	15 225	5 738
Autres passifs courants et non courants	51 440	29 323
<b>TOTAL</b>	<b>97 496</b>	<b>62 447</b>

Toutes les dettes inscrites sont à échéance à moins d'un an.

Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 1.14 de l'annexe des états financiers consolidés.

L'évolution des compléments de prix s'explique principalement par les nouvelles acquisitions et les paiements effectués au cours de l'exercice, soit une augmentation nette de 7 105 milliers d'euros. Les dates de règlement de ces compléments de prix s'échelonnent entre l'année 2018 et 2021. La part à plus d'un an est comptabilisée en autres passifs non courants pour un montant de 6 842 milliers d'euros.

## 15. Besoin en fonds de roulement

Les composantes du besoin en fonds de roulement (ci-après « BFR ») sont les suivantes :

EN MILLIERS D'EUROS	30/06/17	MOUVE- MENTS DE L'ACTIVITÉ	PERTES DE VALEUR NETTES	VARIA- TIONS DE PÉRIMÈTRE	VARIA- TION DU TAUX DE CHANGE	AUTRES MOUVE- MENTS	30/06/18
Stocks et en-cours	26 993	3 537	-888	2 768	-135		32 275
Clients et comptes rattachés	38 095	-593	-283	11 575	-80	331	49 045
Fournisseurs et comptes rattachés	-33 124	363		-12 235	35	-1 095	-46 056
Autres créances et dettes	-15 127	-10 178		-3 838	616		-28 527
BFR Opérationnel	16 837	-6 871	-1 171	-1 730	436	-764	6 737
Autres créances et dettes d'impôt courant	2 296	1 608		-984		106	3 026
BFR Fiscal	2 296	1 608	0	-984	0	106	3 026
BFR Net	19 133	-5 263	-1 171	-2 714	436	-658	9 763

La variation du BFR d'exploitation s'explique par les colonnes « Mouvements de l'activité » et « Pertes de valeurs nettes ». Cette variation est retranscrite dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » du Tableau de Flux de Trésorerie. La colonne « Variation de périmètre » correspond à l'intégration du BFR des sociétés acquises sur l'exercice et se retrouve dans la ligne « Incidences des variations de périmètres » du Tableau de Flux de Trésorerie.

## 16. Instruments dérivés

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à l'exception des contrats de swaps de taux d'intérêts décrits dans la note 13.2 de l'annexe des états financiers consolidés.

## 17. Produits

### 17.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'année se décompose de la façon suivante :

EN MILLIERS D'EUROS	AU 30 JUIN 2018	AU 30 JUIN 2017
Ventes	132 227	105 637
Prestations de services	156 823	112 472
<b>TOTAL</b>	<b>289 050</b>	<b>218 109</b>

La ventilation par secteur opérationnel est la suivante :

EN MILLIERS D'EUROS	AU 30 JUIN 2018	AU 30 JUIN 2017
Assistance Respiratoire	63 512	37 711
Nutrition-Perfusion	72 347	42 469
MAD	153 191	137 926
Autres	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>289 050</b>	<b>218 109</b>

La ventilation par zone géographique est la suivante :

EN MILLIERS D'EUROS	AU 30 JUIN 2018	AU 30 JUIN 2017
Ventes	132 227	105 637
dont réalisées à l'étranger	15 706	16 445
Prestations	156 823	112 472
dont réalisées à l'étranger	7 726	2 900
<b>TOTAL</b>	<b>289 050</b>	<b>218 109</b>

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger inclut le chiffre d'affaires de :

- Dorge Medic,
- Dyna Médical,
- AFPM,
- Sodimed,
- Bimeda,
- Praximed,
- Spitexpo,
- Bastide Homecare Development LTD
- Bastide Medical Ibersalud
- Bastide Devco
- Kent Management
- Kent Topco
- Kent Midco
- Baywater
- Intus

## 17.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité sont nuls au 30 juin 2018.

# 18. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels composent le résultat opérationnel non courant de la façon suivante :

EN MILLIERS D'EUROS	AU 30 JUIN 2018
Autres produits opérationnels	4 084
Autres charges opérationnelles	-9 107
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NON COURANT</b>	<b>-5 023</b>

Le résultat opérationnel non courant est composé des natures de produits et charges suivants au 30 juin 2018 :

EN MILLIERS D'EUROS	AU 30 JUIN 2018
Coûts d'intégration et de cession	-3 490
Plus et moins-values de cession	-83
Frais de restructuration	-876
Autres	-574
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NON COURANT</b>	<b>-5 023</b>

Les coûts d'intégration et de cession correspondent à l'ensemble des coûts engagés pour le Groupe dans le cadre de ses acquisitions de filiales et de cession des fonds de commerce. Compte tenu de leur caractère non habituel et non normatif, la direction du Groupe estime que ces charges sont à présenter dans ce poste du compte de résultat.

## 19. Coûts de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se décompose de la façon suivante :

EN MILLIERS D'EUROS	AU 30 JUIN 2018	AU 30 JUIN 2017
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Intérêts sur emprunts	-4 250	-2 066
Intérêts sur les locations-financement	-888	-963
Autres	-1534	-308
Coût de l'endettement financier brut	-6 672	-3 337
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-6 672</b>	<b>-3 337</b>

## 20. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers se décomposent de la façon suivante :

EN MILLIERS D'EUROS	AU 30 JUIN 2018	AU 30 JUIN 2017
Reprise de dépréciation sur participations et créances non consolidées	0	0
Autres	212	80
Autres produits financiers	212	80
Dépréciation sur participations et créances non consolidées	0	0
Autres	-134	-52
Autres charges financières	-134	-52
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>28</b>

## 21. Impôts sur le résultat

### 21.1 Analyse de la charge fiscale

La ventilation de l'impôt sur le résultat se présente de la façon suivante :

EN MILLIERS D'EUROS	AU 30 JUIN 2018	AU 30 JUIN 2017
Impôts exigibles	4 893	3 051
Impôts différés	-837	-421
<b>TOTAL</b>	<b>4 056</b>	<b>2 630</b>

La société Bastide Le Confort Médical est mère d'un périmètre d'intégration fiscale qui inclut les sociétés suivantes :

- Confortis
- SB Formation
- Bastide Franchise
- Dom'Air
- Centre de Stomathérapie



## 21.2 Analyse des impôts différés

La ventilation des impôts différés se présente de la façon suivante :

EN MILLIERS D'EUROS	AU 30 JUIN 2018	AU 30 JUIN 2017
Impôt différé actif	589	2 038
Impôt différé passif	-574	-2 443

## 21.3 Preuve d'impôt

La réconciliation entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est présentée ci-dessous :

EN MILLIERS D'EUROS	AU 30 JUIN 2018	AU 30 JUIN 2017
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	7 501	5 509
Charge d'impôt comptabilisée	4 056	2 630
Charge d'impôt incluse dans les activités abandonnées	0	0
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>11 557</b>	<b>8 139</b>
Taux d'impôt	34,33%	34,33%
<b>CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE</b>	<b>3 968</b>	<b>2 794</b>
Eléments de rapprochement :		
Différences permanentes	418	322
Résultat des sociétés transparentes fiscalement	0	0
Incidence des crédits d'impôts	-47	-51
Non activation des déficits reportables	0	0
Incidence du CICE	-799	-728
Incidence de la CVAE	826	807
Effet du changement de taux lié à l'intégration fiscale	36	-614
Imposition à un taux différencié	-392	-3
Autres	46	103
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>-164</b>

## 22. Information par secteur opérationnel

Le Groupe diffuse une information, présentée en note 17 de l'annexe des états financiers consolidés en phase avec les reportings internes et la norme IFRS 8 qui détaille le chiffre d'affaires par zone géographique et activités.

L'analyse des agrégats de rentabilité, tel que résultat opérationnel courant et résultat opérationnel, est réalisée globalement par la direction du Groupe.

## 23. Résultats nets par action

En application de la norme IAS 33 le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Le résultat dilué par action, lui, est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires, de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le résultat par action et le résultat dilué par action est présenté au niveau du compte de résultat consolidé.

## 24. Engagements hors bilan et suretés réelles

Les engagements contractuels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIERS D'EUROS	MONTANT BRUT	A - 1 AN	DE 1 À 5 ANS	A + 5 ANS
Etablissements de crédit	418	56	163	199
Contrats de location simple	12 063	6 382	5 681	0

Les engagements relatifs aux établissements de crédits concernent des nantissements de parts sociales de filiales, gage de fonds de commerce et garantie hypothécaire. Ils sont présentés en note 13.1 de l'annexe des états financiers consolidés.

## 25. Gestion des risques financiers

Le Groupe a identifié les principaux risques financiers afférents à son activité :

- concernant les risques de crédit et de liquidité, le Groupe, notamment grâce à la qualité de son portefeuille clients, négocie annuellement, dans le cadre de son budget, l'ensemble de ses besoins à court et moyen terme. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe n'anticipe pas de problème de liquidités ;
- concernant les risques de taux, le Groupe gère ses risques de taux à l'aide d'instruments dérivés. La note 13.2 de l'annexe des états financiers consolidés donne la répartition des emprunts auprès des établissements financiers par nature de taux.

## 26. Actifs et passifs éventuels

La direction considère, en application des critères de la norme IAS 37, que les procédures judiciaires ou d'arbitrages décrites ci-après ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou, le cas échéant, d'une provision complémentaire, ou de la reconnaissance d'un produit à recevoir au 30 juin 2018, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

### Litiges commerciaux

Une action judiciaire a été initiée à l'encontre de la société Cica Plus et de deux autres tiers. Les demandeurs réclament la condamnation in solidum de la société à payer la somme de 960k€, tous chefs de demandes confondus (et particulièrement pour concurrence déloyale).

Les conclusions du Tribunal de Grande Instance de Lyon ont été en faveur de la société Cica Plus. La société adverse n'a pas fait appel de cette décision.

### Autres litiges

Au niveau de la société Dorge Medic, un litige oppose l'INAMI (Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité de Belgique) à un employé de la société et à un collaborateur extérieur. La société pourrait être appelée en garantie par l'INAMI. Ce risque est couvert par une garantie extérieure.

La société Corsica Santé a été assignée devant le Tribunal de Commerce pour concurrence déloyale. A ce jour, l'affaire est toujours en cours devant la juridiction. Le demandeur a aussi assigné Bastide Le Confort Médical de manière solidaire. Le groupe considère, au regard des éléments qui lui ont été présentés, qu'il n'y a pas lieu de constituer de provision.

## 27. Opérations avec les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées sont présentées en milliers d'euros dans le tableau suivant :

EN MILLIERS D'EUROS	NATURE DE LA PRESTATION	AU 30 JUIN 2018	AU 30 JUIN 2017
SCI BASTIDE 1	Location immobilière	82	81
SCI BASTIDE 2	Location immobilière	145	156
SCI BASTIDE 3	Location immobilière	109	114
SCI BASTIDE 4	Location immobilière	176	165
SCI BASTIDE Gallargues	Location immobilière	285	397
SCI BASTIDE Orange	Location immobilière	42	42
SCI BASTIDE Villabé	Location immobilière	165	204
SCI BASTIDE Chaponnay	Location immobilière	63	63
SCI BASTIDE Châteauroux	Location immobilière	66	66
SCI BASTIDE Dunkerque	Location immobilière	44	35
SCI BASTIDE Dol de Bretagne	Location immobilière	289	293
SCI BASTIDE Valence	Location immobilière	20	22
SCI BASTIDE Soissons	Location immobilière	27	28
SCI BASTIDE Mitry-Mory	Location immobilière	244	249
SCI BASTIDE Arles	Location immobilière	60	61
SCI BASTIDE Rodez	Location immobilière	94	93
SCI BASTIDE Pissy-Poville	Location immobilière	71	70
SCI BASTIDE Mauguio	Location immobilière	74	87
SCI BASTIDE Toulouse	Location immobilière	58	56
SCI BASTIDE Garosud	Location immobilière	99	100
SCI BASTIDE Fenouillet	Location immobilière	110	104
SCI BASTIDE Tours	Location immobilière	53	52
SCI BASTIDE Clermont Ferrand	Location immobilière	28	113
SCI BASTIDE Metz	Location immobilière	69	29
SCI BASTIDE Saint-Fons	Location immobilière	185	58
SCI BASTIDE Caissargues	Location immobilière	329	302
SCI BASTIDE Limonest	Location immobilière	0	37
SCI BASTIDE Angers	Location immobilière	25	0
SCI BASTIDE Garons	Location immobilière	316	0
SA SIB, SAS I&D, SARL Prométhée & SARL QUBE	Redevances Holding	726	3 042
<b>TOTAL</b>		<b>4 053</b>	<b>6 119</b>

## 28. Rémunération des mandataires sociaux

Le total des rémunérations versées directement ou indirectement aux mandataires sociaux est présenté dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIERS D'EUROS	AU 30 JUIN 2018	AU 30 JUIN 2017
Rémunération et avantages en nature	74	399
Jetons de présence		0
Autres avantages à court terme	8	0
<b>TOTAL AVANTAGES À COURT TERME</b>	<b>82</b>	<b>399</b>
Indemnités de fin de contrat		0
Paiement fondé sur des actions		0
Autres avantages à long terme		0
<b>TOTAL AVANTAGES À LONG TERME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>399</b>

## 29. Effectifs du groupe

Les effectifs du Groupe sont présentés ci-dessous :

	30/06/2018	30/06/2017
Cadres	329	241
Employés	2 025	1 495
<b>TOTAL</b>	<b>2 354</b>	<b>1 736</b>

# 30. Événements postérieurs à la clôture

## 30.1 Opérations de croissance externe

En juillet 2018, le Groupe a réalisé une opération de croissance externe :

- **L'acquisition de la société Medical Plus, combinée à l'acquisition du fonds de commerce de la société Médical Plus France. Ces deux entités sont spécialisées dans l'assistance respiratoire, en Martinique et en Guadeloupe.**



# 31. Liste des sociétés intégrées dans les états financiers consolidés

SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	N° SIRET	% DE CONTRÔLE	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE
SA BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	Caissargues (30), France	305 635 039	100%	100%	SM
SAS CONFORTIS	Caissargues (30), France	342 086 915	100%	100%	IG
SAS BASTIDE FRANCHISE	Caissargues (30), France	498 615 640	100%	100%	IG
SAS CENTRE DE STOMATHERAPIE	Toulouse (31), France	312 367 824	100%	100%	IG
SAS AB2M	Caissargues (30), France	451 224 943	100%	100%	IG
SAS SB FORMA- TION	Caissargues (30), France	750 641 748	100%	100%	IG
SARL DOM'Air	Caissargues (30), France	478 148 752	100%	100%	IG
SAS CICA PLUS	Caissargues (30), France	799 289 327	100%	100%	IG
SAS DIABVIE	Caissargues (30), France	821 068 657	100%	100%	IG
SARL DOM'Air Aquitaine	Caissargues (30), France	821 346 871	65%	65%	IG
SARL TARA SANTE	Neuilly sur Seine (92), France	524 669 785	95%	95%	IG
SAS DIAB Santé	Gallargues le Montieux (30), France	790 199 111	60%	60%	IG
SARL CICADUM	Caissargues (30), France	528 384 043	51%	51%	IG
SAS B2R	Caissargues (30), France	819 339 623	90%	90%	IG
SAS BCG	Gallargues le Montieux (30), France	812 348 878	65%	65%	IG
SAS CORSICA SANTE	Vallecalle (20), France	818 245 300	63%	63%	IG
SA DORGE MEDIC	Jemeppe-sur- Sambre, Belgique	0443 678 988	100%	100%	IG

SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	N° SIRET	% DE CONTRÔLE	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE
SPRL DYNA MEDICAL	Abrest (03), France	455 935 038	100%	100%	IG
SAS ULIMED	Abrest (03), France	444 892 277	50%	50%	IG
SA AFPM Holding	Lausanne, Suisse	CHE-104.442.573	100%	100%	IG
SA SODIMED	Romanel sur Lau- sanne, Suisse	CHE-101.369804	100%	100%	IG
SA PRAXIMED	Romanel sur Lau- sanne, Suisse	CHE-107.030.698	100%	100%	IG
AG BIMEDA	Bachenbülach, Suisse	CHE-107.959.306	100%	100%	IG
AG SPITEXPO	Bachenbülach, Suisse	CHE-101.791.445	100%	100%	IG
SAS DYNAVIE	Montrouge (92), France	530 924 950	49%	49%	MEE
SAS MEDSOFT	Caissargues (30), France	504 933 862	100%	100%	IG
SA BORDO <sup>2</sup> MEDICAL	Le Haillan (33), France	391 349 768	95%	95%	IG
SAS AIR TECH- NIQUE SANTE	Caissargues (30), France	447 745 936	100%	100%	IG
SAS AIR + SANTE	Nîmes (30), France	453 841 512	100%	100%	IG
BASTIDE HOME- CARE DEVELOP- MENT LTD	Londres, Royaume-Uni	10 404 347	100%	100%	IG
BASTIDE MEDICAL IBERSALUD	Sta Perpetua de Mogoda (Barce- lone), Espagne	B66964123	80%	80%	IG
TCM Pharma	Caissargues (30), France	448 930 677	100%	100%	IG
BASTIDE TUNISIE	Tunis, Tunisie	B01101842017	49%	49%	MEE
SPHERE SANTE	Sartrouville (78), France	493 342 562	100%	100%	IG
APNEA MEDICAL	Messein (54), France	491 888 392	100%	100%	IG
HUMAN'AIR ME- DICAL	Couëron (44), France	448 980 300	100%	100%	IG
CARDAIR	Metz (57), France	539 275 578	100%	100%	IG
SANTELYNES	Orgeval (78), France	494 860 497	100%	100%	IG



NEW MEDICAL CONCEPT	Meyreuil (13), France	514 656 594	100%	100%	IG
AIXPERF	Les Milles (13), France	501 934 475	100%	100%	IG
EXPERF AQUITAINE	Canéjan (33), France	753 104 017	100%	100%	IG
EXPERF NORD	Lesquin (59), France	804 567 857	100%	100%	IG
EXPERF VAUCLUSE DROME	Avignon (84), France	753 159 458	100%	100%	IG
EXPERF RHONE ALPES	Champagne-au-Mont d'Or (69), France	539 158 766	100%	100%	IG
EXPERF PACA	Cuers (83), France	528 316 128	100%	100%	IG
EXPERF LANGUE-DOC ROUSSILLON	Pérols (34), France	522 237 866	100%	100%	IG
BASTIDE DEVCO Ltd	Londres, Royaume-Uni	11 038 585	80%	96%	IG
BAYWATER HEALTHCARE UK	Crewe (Cheshire), Royaume-Uni	8 425 363	100%	100%	IG
KENT TOPCO LIMITED	Crewe (Cheshire), Royaume-Uni	8 706 064	100%	100%	IG
KENT MANAGEMENT LIMITED	Crewe (Cheshire), Royaume-Uni	8 709 511	100%	100%	IG
KENT MIDCO LIMITED	Crewe (Cheshire), Royaume-Uni	8 706 112	100%	100%	IG
INTUS HEALTH-CARE LTD	Crewe (Cheshire), Royaume-Uni	5 269 182	100%	100%	IG
SERVICE OXYGENE 31	Merville (31), France	420 483 158	100%	100%	IG
SERVICE OXYGENE	Bouc Bel Air (13), France	403 026 586	100%	100%	IG
HOSPITALISATION A DOMICILE	Bouc Bel Air (13), France	409 050 523	100%	100%	IG
MAINTIEN A DOMICILE	Bouc Bel Air (13), France	428 902 449	100%	100%	IG
FB CONSULT	Sèvres (92), France	520 298 571	100%	100%	IG
BASTIDE GROUPE	Caissargues (30), France	839 010 444	100%	100%	IG

Au 30 juin 2018, les sociétés Macharosa, Anissa Pâtisserie et Kent EBT n'ont pas été consolidées. Ces sociétés n'ont pas d'activité significative et le montant total des prises de participation s'établit à 4 milliers d'euros.

## 32. Honoraires des contrôleurs légaux

Les honoraires des contrôleurs légaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	KPMG				BMA Audit			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	30/06/17	30/06/16	30/06/17	30/06/16	30/06/17	30/06/16	30/06/17	30/06/16
<b>Honoraires versés au titre de la mission légale</b>								
<b>Émetteur</b>	85	76	53,98%	57,27%	89	76	58,18%	68,52%
<b>Filiales intégrées globalement</b>	10	10	6,37%	7,50%	64	35	41,82%	31,48%
<b>Prestations et diligences directement liées</b>								
<b>Émetteur</b>	62	47	39,64%	35,23%	0	0	0,00%	0,00%
<b>SACC rendus lors de l'acquisition d'entreprises (NEP 9060)</b>	37							
<b>Revue des contrôles généraux informatiques dans le cadre de la mission de commissaire aux comptes</b>	16							
<b>Autres</b>	9							
<b>Filiales intégrées globalement</b>	0	0	0,00%	0,00%	0	0	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	157	133	100,00%	100,00%	153	112	100,00%	100,00%

En milliers d'euros	KPMG				Deloitte (30 juin 2018) et BMA Audit (30 juin 2017)			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	30/06/18	30/06/17	30/06/18	30/06/17	30/06/18	30/06/17	30/06/18	30/06/17
<b>Honoraires versés au titre de la mission légale</b>								
<b>- Émetteur</b>	88	85	58%	54%	88	89	100%	58%
<b>- Filiales intégrées globalement</b>	42	10	28%	6%	0	64	0%	42%
<b>Prestations et diligences directement liées</b>								
<b>- Émetteur</b>	22	62	14%	40%	0	0	0%	0%
<b>SACC rendus lors de l'acquisition d'entreprises (NEP 9060)</b>	0	37						
<b>Revue des contrôles généraux informatiques dans le cadre de la mission de commissaire aux comptes</b>	16	16						
<b>Rapport RSE</b>	6	9						
<b>- Filiales intégrées globalement</b>	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<b>Total</b>	152	157	100%	100%	88	153	100%	100%

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

---

Bastide Le Confort Médical S.A.

Siège social : Centre d'activités Euro 2000  
12 Avenue de la Dame  
30132 Caissargues  
Capital social : € 3 303 284

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 30 juin 2018

A l'assemblée générale de la société Bastide Le Confort Médical,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bastide Le Confort Médical relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.8 Actifs corporels » de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement d'estimation comptable relatif à la durée d'amortissement des lits médicalisés immobilisés.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## ÉVALUATION DES GOODWILL

### Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwill.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant de 133,3 millions d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. A la clôture, la valeur recouvrable des goodwill a été calculée à partir de leurs valeurs d'utilité déterminées à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des unités génératrices de trésorerie auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans les paragraphes 1.10, 4.2 et 4.3 des notes aux états financiers consolidés.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill, qui représentent un montant particulièrement significatif, repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

### Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué une revue critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie établies par la direction générale pour chacune des unités génératrices de trésorerie auxquelles un ou des goodwill ont été affectés ;
- la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique et financier aux dates de clôture et d'établissement des comptes, notamment pour ce qui concerne le taux d'actualisation et le taux de croissance ;
- la cohérence des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons apprécié si les paragraphes 1.10, 4.2 et 4.3 des notes aux états financiers consolidés donnaient une information appropriée.

## PASSIFS ÉVENTUELS

### Risque identifié

Le groupe est impliqué dans différents litiges qui sont source de passifs éventuels significatifs.

Le paragraphe 26 « Actifs et passifs éventuels » des notes aux états financiers consolidés mentionne l'existence de ces litiges et précise la position retenue par la direction pour chacun d'entre eux.

L'estimation des risques et, le cas échéant, des provisions afférentes requiert l'exercice du jugement de la direction sur la base de données et d'hypothèses.

Compte tenu des incertitudes inhérentes au dénouement de certains litiges et au degré élevé de jugement émis par la direction, nous considérons que l'appréciation des passifs éventuels par la direction est un point clé de l'audit.

### **Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des risques liés aux passifs éventuels par la direction, nos travaux ont consisté principalement à :

- prendre connaissance du processus de recensement et d'identification des litiges par la direction ;
- effectuer des demandes d'informations auprès des avocats du groupe afin notamment de confirmer l'existence ou l'absence de litiges en cours, l'état des procédures existantes et les risques encourus qui y sont éventuellement attachés ;
- apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction pour chaque litige source de passif éventuel significatif ;
- apprécier si le paragraphe 26 « Actifs et passifs éventuels » des notes aux états financiers consolidés donne une information appropriée sur les litiges existants et la position de la direction pour chacun d'entre eux.

## **VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bastide Le Confort Médical par vos assemblées générales du 28 novembre 2014 pour le cabinet KPMG et du 30 novembre 2017 pour le cabinet DELOITTE.

Au 30 juin 2018, le cabinet KPMG était dans la 4<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE dans la 1<sup>ère</sup> année.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire

aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Montpellier, le 31 octobre 2018

Perpignan, le 31 octobre 2018

KPMG S.A.

Deloitte

Didier Redon  
Associé

Alain Hudellet  
Associé signataire

CHAPITRE 4

# Comptes annuels





**BILAN ACTIF**

	30 JUIN 2018			30 JUIN 2017
	Brut	Amort., provisions	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>IMMOB. INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	-	-	-	
Concessions, brevets et droits similaires	3 861 569	2 511 984	1 349 584	1 266 297
Fonds commercial	2 824 325	189 323	2 635 002	2 606 462
Autres immobilisations incorporelles	6 288 710	-	6 288 710	7 093 984
<b>IMMOB. CORPORELLES</b>				
Terrains			-	
Constructions	21 410 970	14 014 147	7 396 822	7 188 306
Installations techniques, mat. out. Industriels	168 861 262	107 461 017	61 400 245	57 297 940
Autres immobilisations corporelles	5 922 997	4 603 263	1 319 733	1 026 234
Immobilisations en cours	2 080 190		2 080 190	597 927
<b>IMMOB. FINANCIÈRES</b>				
Participations	125 151 784	482 369	124 669 414	72 765 316
Créances rattachées à des participations			-	
Autres titres immobilisés	203 847		203 847	230 759
Prêts	1 150 084		1 150 084	982 730
Autres immobilisations financières	3 189 224	70 000	3 119 224	2 500 536
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>340 944 967</b>	<b>129 332 106</b>	<b>211 612 861</b>	<b>153 556 494</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>STOCKS</b>				
Matières premières, approvisionnements	277 418		277 418	279 397
Marchandises	25 270 417	1 142 097	24 128 320	21 911 162
Avances et acomptes versés sur commande	1 790 402		1 790 402	1 732 406
<b>CREANCES</b>				
Clients et comptes rattachés	27 907 139	1 096 016	26 811 122	32 663 220
Autres créances	62 160 545	1 492 226	60 668 319	19 603 622
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	158 431		158 431	158 431
Disponibilités	15 769 749		15 769 749	9 892 239
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>133 334 101</b>	<b>3 730 339</b>	<b>129 603 763</b>	<b>88 249 369</b>
Charges constatées d'avance	1 938 535		1 938 535	2 008 889
Ecart de conversion actif	369 283		369 283	19 679
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>476 586 886</b>	<b>133 062 445</b>	<b>343 524 442</b>	<b>241 825 542</b>

## PASSIF

	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	3 303 284	3 303 261
Prime d'émission, de fusion, d'apport	9 341 527	9 341 527
Réserve légale	330 326	330 326
Autres réserves	40 254 845	38 256 416
Report à nouveau	4 195	4 963
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 258 315</b>	<b>3 902 039</b>
Provisions réglementées	1 807 495	888 694
<b>TOTAL</b>	<b>56 299 989</b>	<b>56 027 229</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	522 283	267 478
Provisions pour charges	293 188	263 923
<b>TOTAL</b>	<b>815 471</b>	<b>531 401</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées	50 000 000	25 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	156 748 097	100 734 972
Emprunts et dettes financières diverses	22 910 182	8 088 984
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 163 166	2 255 128
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 585 469	30 362 825
Dettes fiscales et sociales	16 515 972	15 639 327
Autres dettes	3 467 472	3 185 675
<b>TOTAL</b>	<b>286 390 356</b>	<b>185 266 911</b>
Ecart de conversion passif	18 624	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>343 524 442</b>	<b>241 825 542</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises	90 680 810	83 397 535
Production vendue de services	107 069 426	103 187 203
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>197 750 236</b>	<b>186 584 739</b>
Subventions d'exploitation	-	-
Production immobilisée	3 066 031	2 693 732
Reprise sur amts. & prov., transfert charges	1 673 663	2 449 643
Autres produits	879 801	164 639
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>203 369 731</b>	<b>191 892 753</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	69 875 991	63 408 887
Variation de stock (marchandises)	-2 950 717	-1 385 697
Achats de matières premières & autres approvisionnements	596 540	769 101
Variation de stock (matières premières & autres)	1 979	37 098
Autres achats et charges externes	52 646 025	48 055 652
Impôts, taxes et versements assimilés	3 135 020	3 085 163
Salaires et traitements	42 082 941	39 622 580
Charges sociales	13 012 899	12 158 340
Dotations aux amortissements sur immobilisations	20 475 080	20 035 546
Dotations d'exploitation sur actif circulant	1 165 381	1 177 066
Dotations d'exploitation pour risques et charges	111 265	112 873
Autres charges	444 002	1 355 703
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>200 596 406</b>	<b>188 432 316</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 773 325</b>	<b>3 460 437</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation	3 499 732	4 603 807
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	11 481	26 407
Reprises sur provisions et transferts de charges	176 494	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3 687 707</b>	<b>4 630 215</b>

	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortissements & provisions	605 039	1 712 332
Intérêts et charges assimilées	4 351 124	2 112 898
Différences négatives de change	26 976	
Charges nettes sur cession VMP		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>4 983 139</b>	<b>3 825 231</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-1 295 432</b>	<b>804 984</b>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 477 893	4 265 421
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	203 150	924
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 906 392	844 250
Reprises sur provisions et transferts de charges		8 000
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 109 542	853 174
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	543 174	506 214
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 545 175	969 127
Dotations exceptionnelles amortissements provisions	918 800	461 104
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>4 007 149</b>	<b>1 936 447</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1 897 607</b>	<b>-1 083 272</b>
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-1 678 029	-719 890
<b>Total des produits</b>	<b>209 166 980</b>	<b>197 376 143</b>
<b>Total des charges</b>	<b>207 908 665</b>	<b>193 474 104</b>
<b>BENEFICE</b>	<b>1 258 315</b>	<b>3 902 039</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Du bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Juin 2018, dont le total est de 343 524 442 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 1 258 315 €, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2017 au 30 Juin 2018.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

# 01. Faits significatifs

## 1.1 Événements significatifs survenus au cours de l'exercice

La société a poursuivi sa croissance sur un rythme soutenu avec une augmentation du chiffre d'affaires de 6%. L'ensemble des métiers développés par la société ont vu leur activité progresser.

La société a réalisé au cours de l'exercice les acquisitions suivantes :

- **SAS SPHERE SANTE** acquise à 100% en juillet 2017. Cette société est spécialisée dans le domaine de la vente en ligne de produits d'incontinence.
- **SAS APNEA MEDICAL** acquise à 100% en juillet 2017. Cette société a pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région de Nancy.
- **SAS CARDAIR** acquise à 100% en juillet 2017. Cette société a pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région de Nancy.
- **SAS HUMANAIR MEDICAL** acquise à 100% en juillet 2017. Cette société a pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région de Nantes.
- **SAS SANTELYNES**, prise de participation de 100% dans cette société au mois de septembre 2017. Elle a pour objet l'activité de la prestation de santé relative au diabète principalement en région Ile de France.
- **Acquisition du fonds de commerce de la société APNEA SOMMEIL SERVICE SANTE** dite « **A3S** » ayant pour objet la dispensation d'oxygène à domicile et l'assistance respiratoire, en région varoise.
- **GROUPE EXPERF (NEW MEDICAL CONCEPT)** acquis à 60 % en octobre 2017. Ce Groupe intervient en nutrition perfusion dans les régions : Nord, Aixoise, Languedoc Roussillon, Rhône Alpes, Drome Vaucluse et Aquitaine. La société **NEW MEDICAL CONCEPT-NMC**, exerce une activité de Holding.

Cette société détient des participations dans plusieurs sociétés de prestations de services intervenant dans les domaines de la prestation de santé à domicile :

- La SARL ABE MEDICAL – détention 100% % (ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en juin 2018)
- La SAS AIXPERF – détention 100%
- La SAS EXPERF AQUITAINE – détention 100%
- La SAS EXPERF VAUCLUSE DROME – détention 100%
- La SAS EXPERF RHONE ALPES – détention 100%
- La SAS EXPERF PACA – détention 100%
- La SAS EXPERF LANGUEDOC ROUSSILLON – détention 100%
- La SAS EXPERF NORD – détention 100%
- La SAS ELEONOR : détention 100% (ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en juin 2018)

- **GROUPE OXYGENE, prise de participation de 100% (directement ou indirectement) de quatre sociétés en janvier 2018.**
  - SAS HOSPITALISATION A DOMICILE 13 - elle a pour activité l'hospitalisation à domicile dans les Bouches du Rhône.
  - SAS MAINTIEN A DOMICILE - elle a pour activité le maintien à domicile dans les Bouches du Rhône.
  - SAS SERVICE OXYGENE - elle a pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans les Bouches du Rhône.
  - SAS SERVICE OXYGENE 31 - elle a pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région toulousaine (il est précisé que cette société est détenue à hauteur de 90% par la Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et à hauteur de 10% par la société SERVICE OXYGENE).
- **FB CONSULT, prise de participation de 100% dans cette société en mai 2018. Elle a pour activité l'assistance respiratoire en région parisienne.**
- **Bastide Groupe, création en avril 2018 – détention 100%. Cette nouvelle structure porte désormais les fonctions supports du Groupe (financière, comptable, juridique, marketing...).**
- **Anissa Pâtisserie, création en mai 2018 – détention 55%, ayant pour objet de développer l'activité de fabrication et de distribution de chocolats et de pâtisseries sans sucre pour personne souffrant du diabète.**
- **Ulimed, prise de participation complémentaire de 23.95% qui porte la participation à 50.13%.**

En juillet 2017, le Groupe a procédé à la restructuration de ses dettes financières. Ce refinancement a donné lieu au remboursement intégral du prêt syndiqué conclu en juillet 2016 pour un montant total de 90 millions d'euros à l'origine décomposé de la façon suivante :

Une tranche de 20 millions d'euros amortissable sur 5 ans (16 millions restant à rembourser à la date de la restructuration) ;

- Une tranche de 15 millions d'euros in fine sur 6 ans ;
- Une tranche de 40 millions d'euros amortissable avec différé de trois ans ;
- Une tranche de 15 millions d'euros renouvelable à la demande du Groupe.

En contrepartie, la société a souscrit un contrat de prêt syndiqué auprès de ses principaux partenaires bancaires pour un montant total de 155 millions d'euros décomposé de la façon suivante :

- Une tranche de 25 millions d'euros amortissable sur 5 ans ;
- Une tranche de 50 millions d'euros in fine sur 6 ans ;
- Une tranche de 80 millions d'euros renouvelable à la demande du Groupe. Le Groupe a la volonté d'utiliser cette ligne de financement.

Le prêt syndiqué est à taux variable. Afin de limiter le risque de taux, la société a souscrit des contrats de couverture sur une partie de l'enveloppe globale (50 millions d'euros).

En janvier 2018, un nouvel emprunt obligataire EUROPP d'un montant de 25 millions d'euros a été souscrit auprès d'investisseurs institutionnels européens avec une maturité de 7 ans.

L'ensemble de ces financements est soumis au respect d'un covenant limitant à 3.5 un ratio de levier calculé sur la base des dettes nettes consolidées sur l'EBITDA proforma 12 mois.

Deux dépassements sont autorisés sur les deux premières années du contrat, sur des semestres non consécutifs et dans la limite d'un ratio de 3.75.

## 1.2 Événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Le groupe a acquis 95% du capital de la SAS MEDICAL PLUS France qui exerce l'activité d'assistance respiratoire en Martinique et Guadeloupe.

# 02. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, notamment le règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2017-03. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## 2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

<b>Type d'immobilisation</b>	Durée
<b>AAI Constructions</b>	5 - 10 ans
<b>Matériel et outillage</b>	3,5 - 14 ans
<b>Matériel de transport</b>	5 ans
<b>Matériel et Mobilier de bureau</b>	3 à 5 ans

Dans le cadre de la maintenance de son parc de matériel médical mis en location, la société réalise des opérations visant à prolonger la durée de vie des dispositifs. Dans le cadre de cette activité, elle engage des charges de personnel et des frais de structure.

Les frais engagés dans le cadre de la prolongation de la durée de vie de ces matériels sont constatés en production immobilisée dans les comptes annuels et sont amortis sur une durée de 3 ans et demi en moyenne.

Le montant de la production immobilisée constaté au cours de l'exercice s'élève à 3 066 031 euros et les dotations aux amortissements à 1 351 863 euros.

La mise en place d'une unité de maintenance du parc locatif et l'observation faite sur l'état du parc de lits médicalisés et de son ancienneté moyenne ont conduit le groupe à reconsidérer la durée d'amortissement de ce type de dispositifs médicaux. Cette durée est fixée à 14 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Ce changement d'estimation induit une comptabilisation des amortissements résiduels du parc existant à l'ouverture de l'exercice selon la méthode prospective.

## 2.2 Immobilisations incorporelles

Les biens amortissables tels que les logiciels et droits d'exploitation sont amortis de 1 à 3 ans.

Les droits au bail sont évalués à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté au cours de l'exercice.

Les fonds commerciaux sont évalués à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

Les frais de recherche et de développement, d'un montant non significatif, sont comptabilisés en charges.

## 2.3 Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres de participation est constituée du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables. Ainsi, les frais accessoires d'achat des titres de Sphère Santé, Cardair, Humanair, APNEA Médical, Santelynes, fonds A3S et New Medical Concept (Groupe Experf), ont été inclus dans le coût d'acquisition des titres. La valeur de chaque entreprise est évaluée à la fin de chaque exercice sur la base de la situation nette et des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si la valeur d'utilité déterminée par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

Le détail des participations figure dans le tableau des filiales et participations joint dans la présente annexe.

Les autres titres immobilisés correspondent aux actions propres gérées dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'un contrat de rachat. Si la valeur, à la clôture, est inférieure au prix d'achat, il est pratiqué une provision pour dépréciation.

## 2.4 Autres immobilisations financières

Ce poste comprend principalement les prêts et les dépôts de garanties de loyer. Les prêts accordés ont des échéances comprises entre 7 et 20 ans.

## 2.5 Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Si la valeur, à la date de clôture, est inférieure au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation.

## 2.6 Stocks

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part de l'entreprise.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur de vente HT et le coût d'achat des marchandises, est constituée lorsque la valeur de vente est inférieure au coût d'achat. Les articles n'ayant connus de mouvement depuis plus de deux ans font l'objet d'une provision pour dépréciation.



## 2.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation basée sur l'ancienneté de la créance et la qualité du débiteur (tiers payant ou hors tiers payant) est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

## 2.8 Opérations en devises

Les opérations en devises sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur à la date de règlement des marchandises. Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

## 2.9 Engagements de retraite

L'entreprise effectue une évaluation totale de ses engagements. Ces engagements font l'objet d'une comptabilisation. La méthode d'évaluation retenue est fondée sur des statistiques et hypothèses suivantes :

- la rotation du personnel forte en cohérence avec le turnover effectivement constaté;
- la table de mortalité de INSEE 2012;
- l'indemnité de départ volontaire conformément à la convention collective applicable et qui représente 50% de l'indemnité de licenciement;
- Le taux de charges sociales de 36.50% pour les cadres et 35% pour les non cadres.

## 2.10 Autres provisions

Les provisions, liées au cycle normal d'exploitation, comprennent principalement des provisions relatives à des contentieux judiciaires. Le risque est apprécié par la direction générale, en lien avec les avocats et conseils, en fonction de situations factuelles.

## 2.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits. Il est net des remises accordées aux clients, qui sont essentiellement liées aux volumes traités.

Il n'est enregistré aucun retour de biens vendus en dehors des retours couverts par les clauses de garantie contractuelle.

Les actifs précédemment loués puis vendus sont transférés dans les stocks pour leur valeur comptable nette et les produits de la vente sont comptabilisés en tant que produits des activités ordinaires.

## 2.12 Emprunts et dettes financières

Suite à la restructuration de la dette financière en juillet 2017, la majeure partie des emprunts sont gérés dans un contrat syndiqué unique (155 millions d'euros). Le reste des emprunts bancaires sont souscrits auprès de la BPI et de la Banque Populaire.

Sur la partie syndiquée, 23% de la dette est sous format variable swapé, le reste est variable. Les autres prêts sont à taux fixe. En janvier 2018, la société a émis un second emprunt obligataire de 25 millions d'euros à taux fixe.

## 2.13 Passifs éventuels

Le processus de recensement et d'identification des litiges est réalisé par :

- Le service Ressources Humaines pour les litiges sociaux,
- Le service Juridique pour les autres litiges.

Afin de s'assurer de l'exhaustivité du recensement, il est demandé aux responsables des différents services de la société d'informer les services concernés dès qu'ils ont connaissance de litiges et les relations avec les conseils juridiques sont gérées et animées exclusivement par les deux services mentionnés ci-dessus.

La société Corsica Santé a été assignée devant le Tribunal de Commerce pour concurrence déloyale. A ce jour, l'affaire est toujours en cours devant la juridiction. Le demandeur a aussi assigné Bastide Le Confort Médical de manière solidaire. Le groupe considère, au regard des éléments qui lui ont été présenté, qu'il n'y a pas lieu de constituer de provision.

# 03. Informations complémentaires relatives au bilan

## ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

IMMOBILISATIONS	30/06/2017	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	30/06/2018
Frais d'établissement et de R&D				-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 119 228	877 352	1 021 975	12 974 604
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 119 228</b>	<b>877 352</b>	<b>1 021 975</b>	<b>12 974 604</b>
Terrains				-
Installations et agencements des constructions	20 352 209	1 694 339	635 578	21 410 970
Installations techniques, matériels et outillages	159 380 062	24 270 427	14 789 228	168 861 262
Autres immobilisations corporelles				-
Matériels de transport	150 767	239 067	107 946	281 888
Matériels de bureau & informatique	4 796 610	748 827	70 084	5 475 352
Emballages récupérables et divers	165 755			165 755
Immobilisations corporelles en cours	597 927	2 029 682	547 416	2 080 190
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>185 443 330</b>	<b>28 982 342</b>	<b>16 150 252</b>	<b>198 275 417</b>
Participations et créances rattachées	73 247 685	51 907 099	3 000	125 151 784
Autres titres immobilisés	230 759		26 911	203 847
Prêts et autres immobilisations financières	3 553 266	2 648 728	1 862 684	4 339 308
<b>Immobilisations financières</b>	<b>77 031 710</b>	<b>54 555 827</b>	<b>1 892 595</b>	<b>129 694 939</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4)</b>	<b>275 594 268</b>	<b>84 415 521</b>	<b>19 064 822</b>	<b>340 944 967</b>

## ETATS DES AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	30/06/2017	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	30/06/2018
Frais d'établissement et de développement				-
Autres immobilisations incorporelles	2 152 484	561 277	12 454	2 701 307
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 152 484</b>	<b>561 277</b>	<b>12 454</b>	<b>2 701 307</b>
Constructions	13 163 902	1 435 755	585 510	14 014 147
Installations techniques, matériels et outillages	102 082 122	20 398 587	15 019 692	107 461 017
Matériels de transport	43 272	36 254	22 476	57 050
Matériels de bureau et informatique	3 886 693	555 059	61 196	4 380 556
Emballages récupérables et divers	156 933	8 724		165 657
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>119 332 922</b>	<b>22 434 379</b>	<b>15 688 874</b>	<b>126 078 427</b>
<b>Total</b>	<b>121 485 406</b>	<b>22 995 656</b>	<b>15 701 328</b>	<b>128 779 734</b>

## ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	30/06/2017	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	30/06/2018
Amortissements dérogatoires	888 694	918 801		1 807 495
<b>Provisions réglementées</b>	<b>888 694</b>	<b>918 801</b>	-	<b>1 807 495</b>
Provisions pour litiges	247 800	153 000	247 800	153 000
Provisions pour pertes de change	19 679	369 283	19 679	369 283
Provisions pour pensions et oblig. similaires	263 923	293 188	263 923	293 188
Autres Provisions risques et charges	-			-
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>531 402</b>	<b>815 471</b>	<b>531 402</b>	<b>815 471</b>
Dépréciation sur immobilisations	552 368	1		552 369
Dépréciation sur stocks	251 287	1 142 099	251 287	1 142 099
Dépréciation sur comptes clients	890 844	274 566	69 394	1 096 016
Autres provisions pour dépréciation	1 413 285	78 941		1 492 226
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>3 107 784</b>	<b>1 495 607</b>	<b>320 681</b>	<b>4 282 710</b>
<b>Total</b>	<b>4 527 880</b>	<b>3 229 879</b>	<b>852 083</b>	<b>6 905 676</b>

## ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A - 1 AN	A + 1 AN
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 150 084		1 150 084
Autres immobilisations financières	3 189 224	3 189 224	
Avances et acomptes versés sur commandes		-	
Clients douteux ou litigieux	894 830	894 830	
Autres créances clients	27 012 308	27 012 308	
Créances représentatives de titres prêtés ou remis en garantie		-	
Personnel & comptes rattachés	413 399	413 399	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	
État & autres collectivités publiques		-	
- Impôts sur les bénéfices			
- Taxe/Valeur Ajoutée	3 697 280	3 697 280	
- Divers	1 795 887	1 795 887	
groupe & associés	49 483 640	49 483 640	
Débiteurs divers	5 494 625	5 494 625	
Charges constatées d'avance	1 938 535	1 938 535	
<b>TOTAUX</b>	<b>95 069 812</b>	<b>93 919 728</b>	<b>1 150 084</b>

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A - 1 AN	DE 1 À 5 ANS	A + 5 ANS
Autres emprunts obligataires	50 000 000			50 000 000
Emprunts & dettes auprès des états de crédit				
- à - 1 an à l'origine	1 573 247	1 573 247		
- à + 1 an à l'origine	155 174 850	7 324 850	19 350 000	128 500 000
Emprunts et dettes financières divers	194 200	194 200		
Fournisseurs & comptes rattachés	34 585 469	34 585 469		
Personnel et comptes rattachés	6 026 898	6 026 898		
Sécurité Sociale & autres organismes sociaux	3 636 524	3 636 524		
État & autres collectivités publiques :		-		
- Impôt/bénéfice		-		
- Taxe/Valeur Ajoutée	6 075 106	6 075 106		
- Autres impôts et taxes	777 441	777 441		
Dettes sur immobilisations		-		
Groupe & associés	22 715 982	22 715 982		
Autres dettes	3 467 468	3 467 468		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>284 227 185</b>	<b>86 377 185</b>	<b>19 350 000</b>	<b>178 500 000</b>

## FONDS COMMERCIAL & MALIS DE FUSION

DROIT AU BAIL	
ORIGINE	MONTANT
Droit au bail (Montpellier)	53 357
Droit au bail (Bordeaux)	7 622
Droit au bail (Narbonne)	30 490
Droit au bail (Montauban)	22 867
Droit au bail (Agen)	15 245
Droit au bail (Amiens)	70 375
Droit au bail (Toulon)	15 245
Droit au bail (Pau)	5 685
Droit au bail (Nantes)	76 225
Droit au bail (Mulhouse)	91 469
Droit au bail (Troyes)	15 000
Droit au bail (Strasbourg)	15 000
Droit au bail (Besançon)	75 000
Droit au bail (Portet sur garonne)	141 000
Droit au bail (Orange)	15 000
Droit au bail (Evry)	50 000
Droit au bail (Aix)	20 000
Droit au bail (Arles)	75 000
Droit au bail (Le Cannet)	195 716
<b>TOTAL</b>	<b>990 296</b>

FONDS DE COMMERCE	
ORIGINE	MONTANT
Fds de commerce (Tours)	118 910
Fds de commerce (Lyon Cx)	54 882
Fds de commerce (Vaulx En Velin)	790 351
Fds de commerce (IP Santé MDK)	337 449
Fds de commerce (3AS)	182 093
<b>TOTAL</b>	<b>1 483 685</b>

## MALIS DE FUSION AFFECTÉS AUX FONDS COMMERCIAUX

ORIGINE	MONTANT
Fds de commerce (Amiens-Rouen)	834 366
Fds de commerce (Montauban)	434 820
Fds de commerce (Soissons)	154 529
Fds de commerce (Ariège)	691 701
Fds de commerce (Carcassonne)	442 073
Fds de commerce (Oullins)	172 156
Fds de commerce (Lyon Cx)	937 066
Mali technique Scare Assistance	710 298
Mali Fusion AAZ	1 910 247
<b>TOTAL</b>	<b>6 287 256</b>

## ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTE DE BILAN

RUBRIQUES	ENTREPRISES LIÉES	PARTICIPATIONS	DETTES, CRÉANCES EN EFFET COMM.
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
- Participations		119 664 050	
- Créances rattachées			
ACTIF CIRCULANT :			
- Créances clients		860 335	
- Autres créances	205 209	47 987 339	
<b>DETTES</b>			
- Emprunts, dettes financières			
- Dettes fournisseurs			
- Autres dettes		22 039 409	

## PRODUITS À RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
Clients - Factures à établir	7 026 342
Autres créances	1 193 536
Personnels et Organismes sociaux à recevoir	332 019
RFA fournisseurs	4 422 747
<b>TOTAUX</b>	<b>12 974 644</b>

## CHARGES À PAYER

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
<b>EMPRUNTS &amp; DETTES AUPRES ETAB DE CREDIT</b>	
Intérêts à payer sur emprunts	1 573 247
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	
Fournisseurs, factures non parvenues	4 393 172
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	
Dettes provisionnées congés payés	3 064 519
Personnel autres charges à payer	313 743
Organismes sociaux charges à payer sur CP	1 140 001
Organismes fiscaux charges à payer	777 442
Autres charges sociales à payer	111 776
<b>AUTRES DETTES</b>	
Divers - charges à payer	1 644 490
<b>TOTAUX</b>	<b>13 018 390</b>

## DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges constatées d'avance	1 938 535	

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	7 340 580	0.45 €
2- Actions/parts sociales composant le capital social à la fin exercice	7 340 632	0.45 €

**ACTIONS PROPRES**

NOMBRE DE TITRES	30 JUIN 2017	ACQUISITIONS	CESSIONS	30 JUIN 2018
Contrat de liquidité	3 219	80 992	82 436	1 775
Contrat de rachat	16 227	3 529		19 756

La valeur de réalisation au 30 juin 2018 (contrat de liquidité) est de 88 milliers d'euros. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

**VARIATION CAPITAUX PROPRES**

	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
<b>Valeur brute au début de l'exercice</b>	<b>56 027 228</b>	<b>53 585 885</b>
Augmentation de capital (hors incorporation de réserves)	23	
Augmentation de la prime d'émission		
Augmentation de la prime de fusion		
Dividendes distribués au titre de l'exercice précédent	-1 908 575	-1 908 551
Autres répartition	4 195	4 964
Provisions réglementées	918 801	442 891
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>55 041 672</b>	<b>52 125 189</b>
Résultat de l'exercice	1 258 315	3 902 039
<b>VALEUR À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>56 299 987</b>	<b>56 027 228</b>



# 04. Informations complémentaires relatives compte de résultat

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

	EXPORT	FRANCE	TOTAL
Ventes		90 680 810	90 680 810
Prestations		107 069 426	107 069 426
<b>TOTAL</b>		<b>197 750 236</b>	<b>197 750 236</b>

## TRANSFERT DE CHARGES

NATURE DES TRANSFERTS		
Avantages en nature		141 587
Transferts de charges		1 285 881

## CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

NATURE DES CHARGES :		DONT ENT. LIÉES
- Dotations financières amortissements & provisions	605 040	
- Intérêts sur emprunts	4 079 904	
- Intérêts comptes courants	217 822	217 822
- Intérêts bancaires	1 246	
- Pertes de change	26 975	
- Autres	52 153	
<b>TOTAL</b>	<b>4 983 140</b>	<b>217 822</b>
Nature des produits :		
- Reprises de provisions financières	176 493	
- Produits de participation	3 115 073	3 115 073
- Revenus des créances	2 572	
- Intérêts comptes courants	384 660	384 660
- Autres produits financiers	8 909	
<b>TOTAL</b>	<b>3 687 707</b>	<b>3 499 733</b>

## CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE DES CHARGES	
<b>- Charges diverses</b>	
- Cession d'immobilisations	2 545 175
- Autres charges	543 174
- Dotations exceptionnelles amortissements et provisions	918 801
<b>TOTAL</b>	<b>4 007 150</b>
NATURE DES PRODUITS	
- Produits divers	203 150
- Cession d'immobilisations	1 906 393
- Produits excep. Divers	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 109 543</b>

## RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

RÉPARTITION	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT DÛ	RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT
Résultat courant	1 477 893	-1 045 557	2 523 450
Résultat exceptionnel	-1 897 607	-632 472	-1 265 135
Participation	-	-	-
Résultat comptable	-419 714	-1 678 029	1 258 315

## CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société Bastide le confort médical (société mère) et ses filiales ou sous filiales, Confortis, Bastide Franchise, SB Formation, et Centre Stomathérapie.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société Bastide le confort médical (société mère) et sa filiale Dom'air, venant s'ajouter à la convention déjà existante.

Les filiales verseront à la société mère, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat si elle était imposée séparément. A la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales ne seront titulaires d'aucune créance sur la société mère.

## ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA CHARGE FISCALE

- Éléments entraînant une charge fiscale future : Néant
- Éléments entraînant un allègement de la charge fiscale future

NATURE DES ÉLÉMENTS	MONTANTS
Dettes provisionnées pour participation des salariés	-
Contribution sociale de solidarité	135 129
<b>TOTAL</b>	<b>135 129</b>

## INFORMATION RELATIVE À L'UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITE EMPLOI

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), s'élève pour l'exercice à 2 149 419 €. Il est comptabilisé en moins des charges de personnel. Son utilisation a été essentiellement affectée à l'embauche de nouveaux collaborateurs et au maintien de la capacité d'investissement.

# 05. Autres informations et engagements hors bilan

## DÉTAIL LOCATIONS VÉHICULES

Sur la base des véhicules présents au 30 juin 2018 (données en milliers d'euros).

REDEVANCES PAYÉES	VÉHICULES
Cumuls des exercices antérieurs	3 583
Montant de l'exercice	4 043
<b>Total</b>	<b>7 626</b>
REDEVANCES RESTANT DUES	VÉHICULES
A 1 an au plus	3 382
Entre 1 et 5 ans	2 254
A 5 ans au plus	-
<b>Total</b>	<b>5 636</b>
VALEUR DES BIENS	VÉHICULES
Valeur brute	13 262
Amortissements antérieurs	7 778
Amortissement de l'exercice	3 367
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>2 117</b>

**ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN**

Nantissement des parts S.C.I. Bastide 2 152

**AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	MONTANT BRUT	A - 1 AN	DE 1 À 5 ANS	A +5 ANS
Dettes à moyen terme				
- Etablissements de Crédit	156 748 097	8 898 097	19 350 000	128 500 000
- Dettes financières				
- Retraitement Crédit Bail				
Contrat de Location Simple (Baux commerciaux)	12 063 109	6 381 901	5 681 208	-
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				

**DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION DEVENU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**

Le DIF n'existe plus depuis le 01 Janvier 2015. Ce dispositif a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF). Le CPF est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES**

Néant

**RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS**

(Article R 123-198 du Code du Commerce)

Guy Bastide, Président-Directeur Général : 7 422 €

Olivier Jourdaney, Directeur Général Délégué : 49 324 €

Benoît Quencez, Directeur Général Délégué : 25 000 €

**MONTANT DES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DES PENSIONS, COMPLÉMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉES CONTRACTÉS AU PROFIT DES DIRIGEANTS**

Néant

## EFFECTIF MOYEN

EFFECTIFS 2017-2018	PERSONNEL SALARIÉ	PERSONNEL À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Cadres	234	0
Agents de maîtrise	224	0
Employés	1 157	0
<b>Total</b>	<b>1615</b>	<b>0</b>

  

EFFECTIFS 2016-2017	PERSONNEL SALARIÉ	PERSONNEL À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Cadres	209	0
Agents de maîtrise	205	0
Employés	1 092	0
<b>Total</b>	<b>1 506</b>	<b>0</b>

## SOCIETE CONSOLIDANTE

La société BASTIDE établit des comptes consolidés, et cette dernière est consolidée par la Société Investissement BASTIDE.

## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

EN MILLIERS D'EUROS	CAPITAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENU (EN %)	VALEUR BRUTE DES TITRES DÉTENUS	VALEUR NETTE DES TITRES DÉTENUS	PRÊTS ET AVANCES CONSENTIES	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT	DIVIDENDES ENCAISSÉS
SAS Confortis	1 000	5 363	100	3 584	3 584	-4 546	3 523	2 726	40
SAS Bastide Franchise	37	599	100	37	37	-498	1 478	282	
SAS AB2M	15	969	100	2 063	2 063	-261	3 385	328	-
SAS Air+ Santé	40	1 173	100	7 175	7 175	-583	1 826	344	
SAS Corsica Santé	1	18	63	1	1	273	847	91	
SCI Bastide 2	2	181	10	-	-	55	144	92	
SCI Bastide 3	2	146	10	133	133	-14	108	74	
SCI Bastide 4	2	197	10	0	0	150	172	68	
SAS B2R	30	65	90	83	86	644	847	157	
SAS SB Formation	5	-9	100	5	5	65	22	-34	
SARL Dom'Air	40	-1 251	100	736	736	3 219	2 181	-238	
Centre de Stomathérapie	8	957	100	2 172	2 172	-717	4 349	170	
Tara Santé	17	-1 202	95	482	-	1 289	-	-49	
Dorge Medic	87	1 217	100	3 811	3 811	341	2 902	132	
Dyna Medical	105	19	100	1 521	1 521	2 351	4 654	-23	
Cica Plus	10	-257	100	840	840	346	1 727	-14	
Cicadum	20	107	51	450	450	-3	2 131	52	
AFPM Holding	277	2 212	100	10 851	10 851	1 978	-	238	328
Ulimed	50	294	50	3 096	1 561	-	8 515	110	
Diabvie	1	-33	100	1	1	485	-	-20	
Dom'Air Aquitaine	1	-5	65	1	1	4	-		
Dynavie	10	-148	49	1 078	1 078	-	876	-246	
Medsoft	14	15	100	2 640	2 640	264	4 319	-72	
Bord'O	60	-38	95	1 285	1 285	90	414	-56	
ATS	31	4 515	100	14 751	13 251	-2 677	3 044	946	
TCM Pharma	8	2 155	100	15 927	15 927	-1 159	1 553	535	-
BMI	100	-106	80	80	80	-	30	-78	
Bastide Tunisie	3	-14	49	4	4	83	197	-33	
BHD	12	-963	100	12	12	34 150	-	-851	
Sphère Santé	8	1 882	100	10 781	10 781	-2 643	10 646	824	-
Human'Air	53	331	100	4 500	4 500	431	2 283	31	

Apnée Médical	10	740	100	4 000	4 000	54	1 897	270	
CardAir	10	505	100	2 324	2 324	-	1 095	229	
Santelynes	19	212	100	2 493	2 493	-	1 160	54	
New Medical Concept	50	4 230	60	8 400	8 400	-	10 766	609	
Service Oxygène	74	439	100	3 000	3 000	-	610	107	
Service Oxygène 31	38	869	90	4 000	4 000	-	697	123	
HAD 13	60	-88	100	2 800	2 800	-	316	-156	
MAD 13	8	-142	100	1 000	1 000	-	312	-134	
Anissa Pâtisserie	1	-	55	-	-	1	NC	NC	
Bastide Groupe	500	22	100	500	500	35	NC	NC	
FB Consult	2	203	100	3 027	3 027	-	839	125	

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES (EN MILLIERS D'EUROS)

SOCIETE	OBJET	CHARGES
SCI BASTIDE 1	Location immobilière	82
SCI BASTIDE 2	Location immobilière	145
SCI BASTIDE 3	Location immobilière	109
SCI BASTIDE 4	Location immobilière	176
SCI BASTIDE Gallargues	Location immobilière	285
SCI BASTIDE Orange	Location immobilière	42
SCI BASTIDE Villabé	Location immobilière	165
SCI BASTIDE Chaponnay	Location immobilière	63
SCI BASTIDE Châteauroux	Location immobilière	66
SCI BASTIDE Dunkerque	Location immobilière	44
SCI BASTIDE Dol de Bretagne	Location immobilière	289
SCI BASTIDE Valence	Location immobilière	20
SCI BASTIDE Soissons	Location immobilière	27
SCI BASTIDE Mitry-Mory	Location immobilière	244
SCI BASTIDE Arles	Location immobilière	60
SCI BASTIDE Rodez	Location immobilière	94
SCI BASTIDE Pissy-Poville	Location immobilière	71
SCI BASTIDE Mauguio	Location immobilière	74
SCI BASTIDE Toulouse	Location immobilière	58
SCI BASTIDE Garosud	Location immobilière	99
SCI BASTIDE Fenouillet	Location immobilière	110
SCI BASTIDE Tours	Location immobilière	53
SCI BASTIDE Clermont Ferrand	Location immobilière	28
SCI BASTIDE Metz	Location immobilière	69
SCI BASTIDE Saint-Fons	Location immobilière	185
SCI BASTIDE Caissargues	Location immobilière	329
SCI BASTIDE Angers	Location immobilière	25
SCI BASTIDE Garons	Location immobilière	316
SA SIB, SAS I&D, SARL Prométhée & SARL QUBE	Redevances Holding	726



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## SUR LES COMPTES ANNUELS

---

Bastide Le Confort Médical S.A.

Siège social : Centre d'activités Euro 2000  
12 Avenue de la Dame  
30132 Caissargues  
Capital social : €.3 303 284

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2018

A l'assemblée générale de la société Bastide Le Confort Médical,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bastide Le Confort Médical relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « B. Règles et méthodes comptables – 1. Immobilisations corporelles » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement d'estimation comptable relatif à la durée d'amortissement des lits médicalisés immobilisés.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION

#### Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 30 juin 2018 pour un montant net de 125,2 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note « Participations et autres titres immobilisés » de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de la situation nette et des flux de trésorerie prévisionnels de chaque entreprise.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (situation nette) et/ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité, conjoncture économique).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des comptes courants débiteurs rattachés constituait un point clé de l'audit.

#### Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à apprécier si l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques à apprécier si les situations nettes retenues concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction pour chacune de ces activités ;
- apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes, notamment pour ce qui concerne le taux d'actualisation et le taux de croissance ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- apprécier si la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

### PASSIFS ÉVENTUELS

#### Risque identifié

La société est impliquée dans différents litiges qui sont source de passifs éventuels significatifs.

La note 13 « Passifs éventuels » de l'annexe mentionne l'existence de ces litiges et précise la position retenue par la direction pour chacun d'entre eux, appréciée, en lien avec les avocats et conseils, en fonction de situations factuelles.

L'estimation des risques et, le cas échéant, des provisions afférentes requiert l'exercice du jugement de la direction sur la base de données et d'hypothèses.

Compte tenu des incertitudes inhérentes au dénouement de certains litiges et au degré élevé de jugement émis par la direction, nous considérons que l'appréciation des passifs éventuels par la direction est un point clé de l'audit.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des risques liés aux passifs éventuels par la direction, nos travaux ont consisté principalement à :

- prendre connaissance du processus de recensement et d'identification des litiges par la direction ;
- effectuer des demandes d'informations auprès des avocats de la société afin notamment de confirmer l'existence ou l'absence de litiges en cours, l'état des procédures existantes et les risques encourus qui y sont éventuellement attachés ;
- apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction pour chaque litige source de passif éventuel significatif ;
- apprécier si la note « Passifs éventuels » de l'annexe donne une information appropriée sur les litiges existants et la position de la direction pour chacun d'entre eux.

### **VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION, DES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ET DES INFORMATIONS RELEVANT DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

#### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

#### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bastide Le Confort Médical par vos assemblées générales du 28 novembre 2014 pour le cabinet KPMG et du 30 novembre 2017 pour le cabinet DELOITTE.

Au 30 juin 2018, le cabinet KPMG était dans la 4<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE dans la 1<sup>ère</sup> année.

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Les commissaires aux comptes,

Montpellier, le 31 octobre 2018

KPMG S.A.

Didier Redon  
*Associé*

Perpignan, le 31 octobre 2018

Deloitte

Alain Hudellet  
*Associé signataire*

# Bastide

**GROUPE**

- Une prestation globale
- Un réseau de plus de 120 agences spécialisées



## Bastide

LE CONFORT MÉDICAL



Maintien à domicile



Handicap



Prestataire des établissements HAD



Orthopédie

## Bastide

MÉDICAL



Assistance respiratoire



Nutrition artificielle



Perfusion



Diabète



Stomathérapie  
Urologie  
Cicatrisation



Prestations en établissements de santé



Assistance Escarre

